



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 23 septembre 2024

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information

Lots 1 149 087, 3 055 696, 3 629 972, 4 460 548, 4 460 549, 4 811 939, 4 811 940, 4 811 941, 4 811 942, 4 811 943, 4 811 944, 4 811 945, 4 811 946, 4 811 947, 4 811 948, 4 811 949, 4 811 950, 4 811 951, 4 811 952, 4 811 953, 4 811 954, 4 811 955, 4 811 956, 4 811 957, 4 811 958, 4 811 959, 4 811 960, 4 811 961, 4 811 962, 4 811 963, 4 811 964, 4 811 965, 6 511 054 et 6 511 055 — Société Lépine-Cloutier Ltée

Madame [REDACTED],

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 16 août 2024 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous possédons concernant les lots cités en objet. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.


Ensuite, un dossier relatif à votre requête ne peut vous être envoyé puisqu'il a été détruit selon notre calendrier de conservation.

De plus, nous désirons aussi vous faire savoir que la Commission met à votre disposition un service de cartographie de la zone agricole. Pour bénéficier de cet outil, vous n'avez qu'à vous rendre sur notre site Internet : <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/>, dans l'onglet « Cartographie », section « Cartographie ». Ensuite, il ne vous suffit que de cliquer sur le lien « Consulter la cartographie numérique » ou « Télécharger la cartographie numérique ». Bien que cette cartographie n'ait pas de valeur légale, elle vous permet tout de même de vérifier si une propriété se situe en zone agricole.

Par ailleurs, des décisions qui concernent votre requête se trouvent dans le dossier numéro : 430091. Vous pourrez les récupérer sur notre site Internet : <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/rechercher-un-dossier>. Ensuite, vous devez inscrire le numéro ci-dessus et peser sur la touche « Entrée » de votre clavier. Puis, sélectionner « Consulter ». Finalement, en dessous du segment « Progression de la demande », choisir l'onglet « Documents » pour accéder aux fichiers disponibles.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.



Manon Côté

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Québec, le 7 janvier 2019

POSTE RECOMMANDÉE

**Loi sur la protection du territoire
et des activités agricoles**

Lépine -Cloutier Ltée
160, boulevard Graham
Mont-Royal (Québec) H3P 3H9

OBJET : Dossier : 422064
Lot(s) : 3 055 699-P, 3 055 698-P, 3 055 696-P
Cadastre : Cadastre du Québec
Circonscription foncière : Portneuf
Municipalité : Saint-Augustin-de-Desmaures
M.R.C. : Québec

Madame, Monsieur,

Les lots ci-haut identifiés sont situés dans la zone agricole de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures et est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*¹ (ci-après appelée « la Loi ») depuis le 9 novembre 1978.

Nous sommes informés qu'à cet endroit, il y aurait utilisation des lieux à des fins autres que l'agriculture. En effet, selon l'information dont nous disposons, il y aurait une aliénation avec morcellement de votre propriété et ce sans droit ni autorisation.

Il vous est donc requis de confirmer ou de corriger ces informations dans les quinze (15) jours de la réception de la présente lettre, et s'il y a lieu, de nous informer par écrit de vos intentions à l'égard de ces activités.

Par ailleurs, , en zone agricole, , à moins de pouvoir invoquer un droit prévu à la Loi ou aux règlements ou d'avoir préalablement obtenu de la Commission une autorisation à cet effet.

De plus, malgré le droit reconnu à l'article 101, en vertu de l'article 101.1, une personne ne peut, à compter du 21 juin 2001, ajouter une nouvelle utilisation principale à une fin autre que l'agriculture sur la superficie bénéficiant de ce droit

¹ RLRQ, c. P-41.1

ni modifier l'utilisation existante en une autre utilisation à une fin autre que l'agriculture, sans l'autorisation de la Commission.

Nous vous rappelons que vous pouvez produire une demande visant à obtenir l'autorisation nécessaire de la Commission pour utiliser votre lot à des fins autres que l'agriculture. Dans ce cas, vous devez d'abord vous adresser à la municipalité concernée en vous assurant que votre demande respecte son règlement de zonage ou le cas échéant, les mesures de contrôle intérimaire de votre municipalité régionale de comté (MRC), sans quoi elle serait irrecevable : nous vous référons au formulaire à compléter, disponible à la municipalité, sur le site Internet de la Commission (<http://www.cptaq.gouv.qc.ca>) ou aux bureaux de la Commission, pour de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre collaboration pour assurer le respect de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Vous pouvez nous rejoindre au **(418) 643-3314** ou sans frais **1 (800) 667-5294** et envoyer tout courrier **à mon attention** à l'adresse suivante :

Commission de protection du territoire agricole du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6



Thierry Sour, Enquêteur
Direction des affaires juridiques et des enquêtes

c. c. Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures
Gestion Emmanuel Gauvin inc.
La ferme du chemin du roy inc.

Québec, le 19 juillet 2021

Fermeture de dossier

La ferme du chemin du roy inc.
121, chemin des Herbaçaies
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 0H8

OBJET : Dossier : 422064
Lots : 3 055 696-P, 3 055 698-P, 3 055 699-P
Cadastre : Québec
Circonscription foncière : Portneuf
Municipalité : Saint-Augustin-de-Desmaures
MRC : Québec

Madame, Monsieur,

Veillez prendre note que la Commission a procédé à la fermeture du dossier d'enquête ci-haut mentionné.

Nous vous remercions de votre collaboration pour assurer le respect de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Recevez, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

La Commission

/ts

c. c. Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures
Lépine -Cloutier Ltée
Gestion Emmanuel Gauvin inc.

Détachez, remplissez et envoyez une copie à la Commission sur réception du dossier.

Numéro de dossier à la municipalité : 3055696

Date de réception de la demande :

2	0	2	0	1	0	0	1
A				M			J

8 ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER À LA MUNICIPALITÉ

<input type="checkbox"/> Demandeur		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe	
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
Lépine-Cloutier Ltée (Yvan Rodrigue)		4 1 8	5 7 0 6 4 0 6
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
9255, boulevard De L'Ormiere		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég.
Québec	Québec	G 2 B 3 K 2	Télocopieur
Courriel			
yrodrigue@athos.ca			

<input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe	
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Lyes Arfa			
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
Stein Monast s.e.n.c.r.l.		4 1 8	6 4 0 4 4 0 9
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
70, Dalhousie, suite 300		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég.
Québec	Québec	G 1 K 4 B 2	Télocopieur
Courriel			
Lyes.Arfa@steinmonast.ca			

8.1 Description du projet

Le Demandeur souhaite obtenir une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'autoriser a posteriori l'aliénation des lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, et ce, même s'il a conservé un droit d'aliénation sur un lot contigu (3 055 696) au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le tout tel que plus amplement décrit dans les onglets B et C du présent dossier de demande.

8.2 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Municipalité
3 055 698		Québec	St-Augustin-de-Desmaures
3 055 699		Québec	St-Augustin-de-Desmaures
Superficie visée par la demande <u>39,2267</u> hectare(s)			

Nom et prénom en lettres moulées : <u>POULIN ISABELLE</u>																	
Fait à <u>St-Augustin-de-Desmaures</u>	Date : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td><td style="width: 20px; text-align: center;">0</td><td style="width: 20px; text-align: center;">7</td></tr><tr><td style="text-align: center;">A</td><td></td><td></td><td></td><td style="text-align: center;">M</td><td></td><td></td><td style="text-align: center;">J</td></tr></table> Signature <u>Isabelle Poulin</u>	2	0	2	0	1	2	0	7	A				M			J
2	0	2	0	1	2	0	7										
A				M			J										
Signature numérique de Isabelle Poulin Date : 2020.12.07 11:51:16 -05'00'																	

L'original de l'accusé de réception est transmis au demandeur et une copie conforme est remise à la Commission.



Stein Monast S.E.N.C.R.L. **AVOCATS**

ÉDIFICE STEIN MONAST
70, rue Dalhousie
Bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2
CANADA

Téléphone : 418 529-6531
Télécopieur : 418 523-5391

www.steinmonast.ca

Me Lyes Arfa
Ligne directe : (418) 640-4409
Lyes.Arfa@steinmonast.ca

SOUS TOUTES RÉSERVES

Québec, le 2 octobre 2020

Commission de protection du territoire agricole du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Demande d'autorisation– Lots 3 055 698 et 3 055 698
N/D : 1057105

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez jointe à la présente lettre un Cahier de demande relatif à une demande d'autorisation d'aliénation au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (la « **LPTAA** ») et comprenant tous les documents nécessaires. Une copie dudit cahier a également été déposée auprès de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures (la « **Municipalité** ») pour traitement. Conformément à ce qui est prévu dans le cadre de la LPTAA, la Municipalité devrait compléter le Formulaire de demande d'autorisation (Onglet A du cahier précité) et, par la suite, transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ledit formulaire complété.

Nous vous saurions bien gré, en attendant la documentation devant être transmise par la Municipalité, de bien vouloir ouvrir un dossier et nous transmettre le numéro qui lui sera attribué.

Si vous avez la moindre question ou demande de précision, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous vous remercions de votre collaboration, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

STEIN MONAST S.E.N.C.R.L.

Me Lyes Arfa, notaire



Stein Monast
S.E.N.C.R.L. **AVOCATS**

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

CAHIER DE DEMANDE

Lépine-Cloutier Itée

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Table des matières

(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)

Cahier de demande

- **Formulaire CPTAQ et plan** Onglet **A**

- **Argumentaire de Lépine-Cloutier Ltée**
..... Onglet **B**

- **Pièces**..... Onglet **C**

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Onglet A

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

**Formulaire CPTAQ
et plan**

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Onglet B

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Argumentaire de Lépine-Cloutier Ltée

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Onglet C

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièces

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièce

(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf)

Dans le cadre de sa demande d'autorisation d'une utilisation autre qu'agricole, **Lépine-Cloutier Itée invoque les pièces suivantes :**

- Pièce P-1 :** Extrait de la Cartographie du territoire agricole émanant de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) notamment pour les Lots 3 055 696, 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec;
- Pièce P-2 :** Copie d'un acte de vente reçu devant Me Nathalie Hamel, notaire, le 22 septembre 2016, dont une copie a été publiée le même jour au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 22 628 686;
- Pièce P-3 :** Copie d'un acte de vente reçu devant Me Nathalie Hamel, notaire, le 2 juillet 2019, dont une copie a été publiée le 3 juillet 2019 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 24 731 063;
- Pièce P-4 :** Copie de l'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises pour « Lépine-Cloutier Itée »;
- Pièce P-5 :** Copie de l'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises pour « La ferme du chemin du Roy inc. »;
- Pièce P-6 :** Copie d'un acte de vente sous seing privé conclu le 9 décembre 1989 et publié par sommaire au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 23 juillet 2002, sous le numéro 515 895;
- Pièce P-7 :** Copie de l'état de renseignements d'une personne morale au fichier central des entreprises (FCE) pour « Le Groupe Lépine Cloutier Bourgie Itée »;

- Pièce P-8 :** Copie d'un acte de vente reçu devant Me Cyrille Delâge, notaire, le 4 mai 1989, dont une copie a été publiée le même jour au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 321 342;
- Pièce P-9 :** Copie de l'état de renseignements d'une personne morale au fichier central des entreprises (FCE) pour « Les Jardins Commémoratifs (Québec) limitée »;
- Pièce P-10 :** Copie d'un acte de vente reçu devant Me Cyrille Delâge, notaire, le 25 janvier 1974, dont une copie a été publiée le même jour au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 206 408;
- Pièce P-11 :** Copie de l'état de renseignements d'une personne morale au fichier central des entreprises (FCE) pour « La Société de Gestion des Jardins Québec inc. »;
- Pièce P-12 :** Copie de la déclaration sous serment du représentant de Lépine Cloutier ltée, monsieur Yvan Rodrigue, dirigeant;
- Pièce P-13 :** Copies de photos aériennes du cimetière (lot 3 055 696 du Cadastre du Québec);
- Pièce P-14 :** Extrait du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures et du plan de zonage;
- Pièce P-15 :** Copie du certificat de conformité en vigueur délivré le Bureau de normalisation du Québec;
- Pièce P-16 :** Extrait de la carte interactive pour visualiser les données écoforestières du Québec du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-1

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-2

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-3

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-4

Registraire
des entreprises



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2020-09-28 17:12:18

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1169570422
Nom	LÉPINE-CLOUTIER LTÉE

Adresse du domicile

Adresse

160 boul. Graham
Mont-Royal (Québec) H3P3H9
Canada

Adresse du domicile élu

Adresse

Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation

2013-10-28

Statut

Immatriculée

Date de mise à jour du statut

2013-10-28

Date de fin d'existence prévue

Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique

Société par actions ou compagnie

Date de la constitution

2013-10-28 Fusion

Régime constitutif

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Régime courant

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2020-03-18
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2020-03-18 2019
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2020	2021-04-29
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2019	2020-09-30

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion ordinaire	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)	2013-10-28	MAISON GOMIN INC. 2026 boul. René-Lévesque O Québec (Québec) G1V2K8 Canada	1149009418	1169570422
			LÉPINE-CLOUTIER LTÉE 160 boul. Graham Mont-Royal (Québec) H3P3H9 Canada	1168613025	

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9731
Activité	Salons funéraires
Précisions (facultatives)	-

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 50 à 99

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**Actionnaires**

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom

ATHOS SERVICES COMMÉMORATIFS INC.

Adresse

2026 boul. René-Lévesque O Québec (Québec)
G1V2K8 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom de famille	BOUTIN
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2013-10-28
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire
Adresse	57 rue Saint-Gilbert Lévis (Québec) G6V1K1 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	TROTTIER
Prénom	Sylvain
Fonctions actuelles	Principal dirigeant: Vice-Président Finance
Adresse	2026 boul. René-Lévesque O Québec (Québec) G1V2K8 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Numéro et nom de l'établissement	Adresse	Activités économiques (CAE)
0001 - LÉPINE-CLOUTIER LTÉE	9255 boul. de l'Ormière Québec (Québec) G2B3K2 Canada	Salons funéraires (9731)
(Établissement principal)		
0014 - LÉPINE-CLOUTIER LTÉE	4035 RUE Robin Québec Québec G2B3K2 Canada	Salons funéraires (9731)
0012 - LES JARDINS QUÉBEC	493 Route 138 Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A1W7 Canada	Cimetières et crématoriums (9732) Salons funéraires (9731)
0010 - FALARDEAU BÉDARD ROY	1547 rue Notre-Dame L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E3B4 Canada	Salons funéraires (9731)
0007 - LÉPINE-CLOUTIER LTÉE	6450 boul. Henri-Bourassa Québec (Québec) G1H3C1 Canada	Salons funéraires (9731)
0004 - LÉPINE-CLOUTIER LTÉE	1500 boul. Wilfrid-Hamel Québec (Québec) G1N3Y6 Canada	Salons funéraires (9731)
0003 - FALARDEAU BÉDARD ROY	30 rue Albert-Trudel Québec (Québec) G2A2S1 Canada	Salons funéraires (9731)

Numéro et nom de l'établissement	Adresse	Activités économiques (CAE)
0002 - MAISON GOMIN	2026 boul. René-Lévesque O Québec (Québec) G1V2K8 Canada	Salons funéraires (9731) Sociétés de portefeuille (holdings) (7215)

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-03-18
Déclaration de mise à jour courante	2019-06-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-03-14
Déclaration de mise à jour courante	2018-07-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-02-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-03-23
Déclaration de mise à jour courante	2016-05-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-03-09
Déclaration de mise à jour courante	2016-01-13

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-06-30
Déclaration initiale	2013-10-29
Certificat de fusion	2013-10-28

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms	2013-11-01
---	------------

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
LÉPINE- CLOUTIER LTÉE		2013-10-28		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
ATHOS		2013-10-29		En vigueur

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
FALARDEAU BÉDARD ROY		2013-10-29		En vigueur
J. BOUCHARD & FILS		2013-10-29		En vigueur
LÉPINE- CLOUTIER		2013-10-29		En vigueur
LÉPINE- CLOUTIER/ATHOS		2013-10-29		En vigueur
LES JARDINS QUÉBEC		2013-10-29		En vigueur
MAISON GOMIN		2013-10-29		En vigueur
MAISON GOMIN/ATHOS		2013-10-29		En vigueur



© Gouvernement du Québec

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-5

Registraire
des entreprises



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2020-09-28 17:15:19

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

1171965222

Nom

LA FERME DU CHEMIN DU ROY INC.

Adresse du domicile

Adresse

121 ch. des Herbaçaies
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)
G3A0H8
Canada

Adresse du domicile élu

Adresse

Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation

2016-06-28

Statut

Immatriculée

Date de mise à jour du statut

2016-06-28

Date de fin d'existence prévue

Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique

Société par actions ou compagnie

Date de la constitution	2016-06-27 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2016-06-28
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2020-03-03 2019
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2020	2021-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2019	2020-09-30

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	0171
Activité	Élevages, grandes cultures et productions horticoles
Précisions (facultatives)	-

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom de famille	GAUVIN
Prénom	EMMANUEL
Adresse	121 ch. des Herbaçaiies Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A0H8 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom de famille	GAUVIN
Prénom	EMMANUEL
Date du début de la charge	2016-06-27
Date de fin de la charge	

Fonctions actuelles

Président, Secrétaire

Adresse

121 ch. des Herbaçaias Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec) G3A0H8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-03-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-04-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-03-02
Déclaration initiale	2016-06-28
Certificat de constitution	2016-06-28

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2016-06-27

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
LA FERME DU CHEMIN DU ROY INC.		2016-06-27		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-6

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-7

Registraire
des entreprises



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au fichier central des entreprises (FCE)

État des informations

Important : Les informations contenues au fichier central des entreprises, ci-après appelé *FCE*, sont archivées depuis le 1^{er} janvier 1994 et ne font plus l'objet de mises à jour. Par conséquent, ce fichier n'a pas de valeur légale.

Identification de l'entreprise

Nom	LEPINE-CLOUTIER LTEE
Numéro au FCE	26302174

Adresse

Adresse	715, RUE ST-VALLIER EST QUEBEC
Code postal	G1K3P9
Localité	23025
Statut	Utilisable

Adresse du domicile élu

Adresse	
Code postal	
Statut	

Forme juridique

Date de la constitution	1988-11-02
État juridique	DOSSIER ACTIF
Date de mise à jour de l'état juridique	1988-11-02
Groupe juridique	LOI COMPAGNIES-PARTIE 1A
Ancien groupe juridique	

Dates des mises à jour

Date de révision	1990-08-01
Date de mise à jour au FCE	1993-12-06

Rapports annuels

Rapports annuels non produits	
Date de traitement du rapport	1993-09-01
Étape contrevenant	

Continuation

Continué par	
Date de continuation	

Fusion et scission

Résultante

Relation entre les entreprises

<u>Numéro de dossier</u>	<u>Statut</u>	<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Date de déclaration du nom</u>
--------------------------	---------------	----------------------------	-----------------------------------

Autres informations

Principale place d'affaires

N° de regroupement 0

Membre de

Sous contrat avec

Remarque

Activités économiques et nombre de salariés**Activités économiques**

Code	Description
9731	Salons funéraires
Employés au Québec	De 26 à 49
Employés au Canada	Aucun

Actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**Nom et adresse****Code
postal****Fonction**

Nom et adresse	Code postal	Fonction
BOURGIE, PIERRE 1951, RUE BAILE, MONTREAL	H3H1P6	PRÉSIDENT
CLOUTIER, PIERRE 3, CHEMIN CERNIAT, LAC-BEAUPORT (QUEBEC)	G0A2C0	VICE-PRÉSIDENT
RODRIGUE, YVON 4432, RUE ST-FELIX, CAP-ROUGE (QUEBEC)	G1Y3A7	VICE-PRÉSIDENT
BOVET, CLAUDE BOURGIE		SECRÉTAIRE
BOURGIE, MARC		ADMINISTRATEUR
DUBEAU, REJEAN		ADMINISTRATEUR
DUMONT, JACQUES		ADMINISTRATEUR
SOCIETE FINANCIERE BOURGIE (1991) LTEE 2630, RUE NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL	H3J1N8	ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

Établissements

Nom	LES JARDINS QUEBEC
Date d'entrée en vigueur du nom	1990-01-01
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1990-01-01
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1993-07-01
Adresse	493, ROUTE 138 ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (PORTNEUF), G3A1W7
Activités économiques de l'établissement	

Code	Description
9731	Salons funéraires

Nom	FALARDEAU ENR.
Date d'entrée en vigueur du nom	1992-10-02
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1992-10-02
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1992-12-01
Adresse	30, RUE ST-JOSEPH LORETTEVILLE (QUEBEC) , G2A2S1
Activités économiques de l'établissement	
Code	Description
7731	Bureaux de comptables

Nom	SALON FUNERAIRE FALARDEAU & ROY ENR.
Date d'entrée en vigueur du nom	1992-10-02
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	

	1992-10-02
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1992-12-01
Adresse	1547, RUE NOTRE-DAME ANCIENNE-LORETTE (QUEBEC) , G2E3B4

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
9731	Salons funéraires

Nom	FALARDEAU BEDARD ROY ENR.
-----	---------------------------

Date d'entrée en vigueur du nom	1992-10-02
---------------------------------	------------

Date de fin d'utilisation du nom	
----------------------------------	--

Établissement principal	
-------------------------	--

Date de début d'utilisation de l'établissement	1992-10-02
--	------------

Date de fin d'utilisation de l'établissement	1992-12-01
--	------------

Adresse	30, RUE ST-JOSEPH LORETTEVILLE (QUEBEC) , G2A2S1
---------	---

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
7731	Bureaux de comptables

Nom	SALON FUNERAIRE FALARDEAU & ROY ENR.
-----	--------------------------------------

Date d'entrée en vigueur du nom	1992-10-02
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1992-10-02
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1992-12-01
Adresse	30, RUE ST-JOSEPH LORETTEVILLE (QUEBEC), G2A2S1

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
9731	Salons funéraires

Nom	FALARDEAU ENR.
Date d'entrée en vigueur du nom	1992-10-02
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1992-10-02
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1992-12-01
Adresse	1547, RUE NOTRE-DAME ANCIENNE-LORETTE (QUEBEC), G2E3B4

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
9731	Salons funéraires

Nom	FALARDEAU BEDARD ROY ENR.
Date d'entrée en vigueur du nom	1992-10-02
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1992-10-02
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1992-12-01
Adresse	1547, RUE NOTRE-DAME ANCIENNE-LORETTE (QUEBEC) , G2E3B4
Activités économiques de l'établissement	
Code	Description
9731	Salons funéraires

Nom	SALON FUNERAIRE FALARDEAU, BEDARD ET ROY ENR.
Date d'entrée en vigueur du nom	1992-10-02
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	

Date de début d'utilisation de l'établissement 1992-10-02
Date de fin d'utilisation de l'établissement 1992-11-01
Adresse 1547, RUE NOTRE-DAME ANCIENNE-LORETTE
(QUEBEC) , G2E3B4

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
9731	Salons funéraires

Nom SALON FUNERAIRE J.LEO BEDARD ENR.

Date d'entrée en vigueur du nom 1992-10-02

Date de fin d'utilisation du nom

Établissement principal

Date de début d'utilisation de l'établissement 1992-10-02

Date de fin d'utilisation de l'établissement 1992-11-01

Adresse 30, RUE ST-JOSEPH LORETTEVILLE (QUEBEC) ,
G2A2S1

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
9731	Salons funéraires

Nom	LE GROUPE LEPINE CLOUTIER BOURGIE ENR.
Date d'entrée en vigueur du nom	1989-12-11
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1989-12-11
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1990-04-01
Adresse	2630, RUE NOTRE-DAME OUEST MONTREAL , H3J1N8

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
9731	Salons funéraires

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date
RAPPORT ANNUEL 1993	1993-10-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1992	1992-08-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1991	1991-08-01 00:00:00
AVIS RELATIF COMPOSITION CONSEIL ADMINISTRATION	1991-05-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1990	1990-09-01 00:00:00

Type de document	Date
CERTIFICAT DE MODIFICATION (PARTIE 1A)	1990-04-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1989	1990-02-01 00:00:00
CERTIFICAT DE MODIFICATION (PARTIE 1A)	1989-12-01 00:00:00
AVIS RELATIF COMPOSITION CONSEIL ADMINISTRATION	1989-03-01 00:00:00
RAPPORT INITIAL (L.R.Q 22)	1989-02-01 00:00:00
AVIS RELATIF COMPOSITION CONSEIL ADMINISTRATION	1989-02-01 00:00:00
DIVERS	1988-11-01 00:00:00
CONSTITUTION	1988-11-01 00:00:00

Index des noms

Noms

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut
LEPINE-CLOUTIER LTEE		1989-12-01 00:00:00		En vigueur
LE GROUPE LEPINE CLOUTIER BOURGIE LTEE			1989-12-01 00:00:00	Antérieur

Raisons sociales

Raisons sociales	Versions du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut
-------------------------	--	---------------------------------	----------------------------------	---------------

Raisons sociales	Versions du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut
LE GROUPE LEPINE CLOUTIER BOURGIE ENR.		1989-12-11 00:00:00		En vigueur
SALON FUNERAIRE J.LEO BEDARD ENR.		1992-10-02 00:00:00		En vigueur
SALON FUNERAIRE FALARDEAU, BEDARD ET ROY ENR.		1992-10-02 00:00:00		En vigueur
FALARDEAU ENR.		1992-10-02 00:00:00		En vigueur
FALARDEAU BEDARD ROY ENR.		1992-10-02 00:00:00		En vigueur
SALON FUNERAIRE FALARDEAU & ROY ENR.		1992-10-02 00:00:00		En vigueur
LES JARDINS QUEBEC		1990-01-01 00:00:00		En vigueur



© Gouvernement du Québec

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-8

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-9

Registraire
des entreprises

Québec 

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au fichier central des entreprises (FCE)

État des informations

Important : Les informations contenues au fichier central des entreprises, ci-après appelé *FCE*, sont archivées depuis le 1^{er} janvier 1994 et ne font plus l'objet de mises à jour. Par conséquent, ce fichier n'a pas de valeur légale.

Identification de l'entreprise

Nom	LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE
Numéro au FCE	13596325

Adresse

Adresse	1100, BOUL. RENE-LEVESQUE O. BUREAU 2200 MONTREAL
Code postal	H3B4N4
Localité	66025
Statut	Utilisable

Adresse du domicile élu

Adresse	A/S DANIEL J. SCANLAN 2, JANE STREET 4TH FLOOR TORONTO (ONTARIO)
Code postal	M6S4W8
Statut	Utilisable

Forme juridique

Date de la constitution	1976-11-01
État juridique	DOSSIER ACTIF
Date de mise à jour de l'état juridique	1976-11-01
Groupe juridique	LOI COMPAGNIES-PARTIE 1A
Ancien groupe juridique	LOI COMPAGNIES-PARTIE 1, L.R.Q., C-38

Dates des mises à jour

Date de révision	1992-06-01
Date de mise à jour au FCE	1993-12-06

Rapports annuels

Rapports annuels non produits	
Date de traitement du rapport	1993-08-01
Étape contrevenant	

Continuation

Continué par	
Date de continuation	1985-12-27

Fusion et scission

Résultante

Relation entre les entreprises

Numéro de dossier	Statut	Nom de l'entreprise	Date de déclaration du nom
--------------------------	---------------	----------------------------	-----------------------------------

Autres informations

Principale place d'affaires	
N° de regroupement	0
Membre de	
Sous contrat avec	
Remarque	

Activités économiques et nombre de salariés

Activités économiques	
Code	Description
9732	Cimetières et crématoriums
9799	Autres services personnels et domestiques
Employés au Québec	Aucun
Employés au Canada	Aucun

Actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Nom et adresse	Code postal	Fonction
SCANLAN, DANIEL J. 34 EDENBROOK HILL, ISLINGTON (ONTARIO)	M9A3Z6	PRÉSIDENT
SABINE, JOHN W. 2430, DEER RUN AVENUE, OAKVILLE (ONTARIO)	L6J1K9	VICE-PRÉSIDENT
MOSSINGTON, GILLIAN 85, HUMBERCREST BLVD, TORONTO (ONTARIO)		SECRÉTAIRE
SUMSION, ROBERT J.		TRÉSORIER
SIROIS, JEAN 6100, RUE DEACON APP. 12 L, MONTREAL	H3S2V6	ADMINISTRATEUR
LES JARDINS COMMEMORATIFS DU CANADA LIMITEE 2, JANE STREET, TORONTO (ONTARIO)	M6S4W8	ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

Établissements

Nom	LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE
Date d'entrée en vigueur du nom	1976-11-01
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1989-11-14
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1990-01-01
Adresse	4239, MONTEE DES SOURCES DOLLARD-DES-ORMEAUX (MONTREAL) , H9B2A7
Activités économiques de l'établissement	

Code	Description
9732	Cimetières et crématoriums
9799	Autres services personnels et domestiques

Nom	LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE
Date d'entrée en vigueur du nom	1976-11-01
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1976-11-01
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1988-12-01
Adresse	3633, BOUL. DES SOURCES BUREAU 212 DOLLARD DES ORMEAUX (MONTREAL), H9B2K4
Activités économiques de l'établissement	
Code	Description
9732	Cimetières et crématoriums

Nom	LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE
Date d'entrée en vigueur du nom	1976-11-01
Date de fin d'utilisation du nom	

Établissement principal

Date de début d'utilisation de l'établissement 1976-11-01

Date de fin d'utilisation de l'établissement 1986-09-01

Adresse 493, ROUTE 138 R.R. 1 ST-AUGUSTIN DE
DESMAURES (PORTNEUF), G3A1W7**Activités économiques de l'établissement**

Code	Description
9732	Cimetières et crématoriums

Nom LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC)
LIMITEE

Date d'entrée en vigueur du nom 1976-11-01

Date de fin d'utilisation du nom

Établissement principal

Date de début d'utilisation de l'établissement 1985-06-30

Date de fin d'utilisation de l'établissement 1986-08-01

Adresse 1640, CH. COTE VERTU ST-LAURENT (MONTREAL)
, H4L2A2**Activités économiques de l'établissement**

Code	Description
9732	Cimetières et crématoriums

Nom	LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE
Date d'entrée en vigueur du nom	1976-11-01
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1976-11-01
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1985-07-01
Adresse	1155, RUE NOTRE-DAME BUREAU 101 LACHINE (MONTREAL), H8S2C5

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
7299	Autres intermédiaires d'investissement

Nom	LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE
Date d'entrée en vigueur du nom	1976-11-01
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1976-11-01
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1985-06-01
Adresse	8145, CH. CHAMBLY ST-HUBERT (CHAMBLY), J3Y5K3

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
9732	Cimetières et crématoriums

Nom LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC)
LIMITEE

Date d'entrée en vigueur du nom 1976-11-01

Date de fin d'utilisation du nom

Établissement principal

Date de début d'utilisation de l'établissement 1976-11-01

Date de fin d'utilisation de l'établissement 1985-06-01

Adresse 2500, AV. DES PERRON AUTEUIL (LAVAL) , H7L1K5

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
9732	Cimetières et crématoriums

Nom LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC)
LIMITEE

Date d'entrée en vigueur du nom 1976-11-01

Date de fin d'utilisation du nom

Établissement principal

Date de début d'utilisation de l'établissement	1981-01-01
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1983-04-01
Adresse	493, ROUTE NATIONAL ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (PORTNEUF), G0A3E0

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
9732	Cimetières et crématoriums

Nom	LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE
-----	---

Date d'entrée en vigueur du nom	1976-11-01
---------------------------------	------------

Date de fin d'utilisation du nom	
----------------------------------	--

Établissement principal

Date de début d'utilisation de l'établissement	1976-11-01
--	------------

Date de fin d'utilisation de l'établissement	1983-04-01
--	------------

Adresse	2318, CH. HERRON DORVAL (MONTREAL) , H9S1C5
---------	--

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
7299	Autres intermédiaires d'investissement

Nom	LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE
Date d'entrée en vigueur du nom	1976-11-01
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1976-11-01
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1983-04-01
Adresse	917, AV. MGR GRANDIN STE-FOY (QUEBEC), G1V3X8

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
7299	Autres intermédiaires d'investissement

Nom	LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE
Date d'entrée en vigueur du nom	1976-11-01
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1976-11-01
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1983-04-01
Adresse	2600, RUE ONTARIO EST BUR.210 MONTREAL , H2K1W9

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
7299	Autres intermédiaires d'investissement
7511	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements

Nom LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC)
LIMITEE

Date d'entrée en vigueur du nom 1976-11-01

Date de fin d'utilisation du nom

Établissement principal

Date de début d'utilisation de l'établissement 1976-11-01

Date de fin d'utilisation de l'établissement 1983-04-01

Adresse 50, PLACE CREMAZIE BUR. 328 MONTREAL ,
H2P2S9

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
7299	Autres intermédiaires d'investissement
7511	Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements

Nom LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC)
LIMITEE

Date d'entrée en vigueur du nom 1976-11-01
 Date de fin d'utilisation du nom
 Établissement principal
 Date de début d'utilisation de l'établissement 1976-11-01
 Date de fin d'utilisation de l'établissement 1983-04-01
 Adresse 5900, BOUL. COUSINEAU BUR. 228 ST-HUBERT
 (CHAMBLY) , J3Y7R9

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
9732	Cimetières et crématoriums
9799	Autres services personnels et domestiques

Nom LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC)
 LIMITEE
 Date d'entrée en vigueur du nom 1976-11-01
 Date de fin d'utilisation du nom
 Établissement principal
 Date de début d'utilisation de l'établissement 1976-11-01
 Date de fin d'utilisation de l'établissement 1983-02-01
 Adresse 8770, BOUL. LANGELIER BUREAU 208 ST-
 LEONARD (MONTREAL), H1P3C6

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
9732	Cimetières et crématoriums

Index des documents**Documents conservés**

Type de document	Date
RAPPORT ANNUEL 1993	1993-08-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1992	1992-09-01 00:00:00
AVIS RELATIF À L'ADRESSE DU SIÈGE	1992-05-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1991	1991-09-01 00:00:00
AVIS RELATIF À L'ADRESSE DU SIÈGE	1991-08-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1990	1990-08-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1989	1990-01-01 00:00:00
AVIS RELATIF À L'ADRESSE DU SIÈGE	1989-11-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1988	1989-03-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1987	1988-04-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1986	1986-10-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1982	1986-04-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1985	1986-02-01 00:00:00
CERTIFICAT DE CONTINUATION (PARTIE 1A)	1985-12-01 00:00:00

Type de document	Date
RAPPORT ANNUEL 1983	1985-04-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1984	1985-03-01 00:00:00
CHANGEMENT DE SIÈGE	1979-02-01 00:00:00
LETTRES PATENTES DE FUSION (PARTIES 1, 2 et 3)	1976-11-01 00:00:00

Index des noms

Noms

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut
LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE	MEMORIAL GARDENS (QUEBEC) LIMITED	1976-11-01 00:00:00		En vigueur

Raisons sociales

Raisons sociales	Versions du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut
------------------	---------------------------------------	--------------------------	---------------------------	--------



© Gouvernement du Québec

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-10

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-11

Registraire
des entreprises

Québec 

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au fichier central des entreprises (FCE)

État des informations

Important : Les informations contenues au fichier central des entreprises, ci-après appelé *FCE*, sont archivées depuis le 1^{er} janvier 1994 et ne font plus l'objet de mises à jour. Par conséquent, ce fichier n'a pas de valeur légale.

Identification de l'entreprise

Nom	LA SOCIETE DE GESTION DES JARDINS QUEBEC INC.
Numéro au FCE	13355987

Adresse

Adresse	2, PL. QUEBEC BUR. 636 QUEBEC
Code postal	
Localité	23025
Statut	Incomplète

Adresse du domicile élu

Adresse	
Code postal	
Statut	

Forme juridique

Date de la constitution	1973-07-31
État juridique	ENTREPRISE DISSOUTE
Date de mise à jour de l'état juridique	1976-11-01
Groupe juridique	LOI COMPAGNIES-PARTIE 1, L.R.Q., C-38
Ancien groupe juridique	

Dates des mises à jour

Date de révision	1977-10-01
Date de mise à jour au FCE	1993-12-06

Rapports annuels

Rapports annuels non produits
Date de traitement du rapport
Étape contrevenant

Continuation

Continué par	13596325
Date de continuation	

Fusion et scission

Résultante

Relation entre les entreprises

Numéro de dossier	Statut	Nom de l'entreprise	Date de déclaration du nom
13596325	13596325 Fusion ordinaire	LES JARDINS COMMEMORATIFS (QUEBEC) LIMITEE	1976-11-01 00:00:00

Autres informations

Principale place d'affaires	
N° de regroupement	0
Membre de	
Sous contrat avec	
Remarque	

Activités économiques et nombre de salariés

Activités économiques	
Code	Description
7299	Autres intermédiaires d'investissement
9730	Pompes funèbres
Employés au Québec	Non déclaré
Employés au Canada	Non déclaré

Actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Nom et adresse	Code postal	Fonction
SIROIS, JEAN		PRÉSIDENT
DURAND, MICHELINE		VICE-PRÉSIDENT
BOUCHARD, LOUISE		SECRÉTAIRE

Établissements**Index des documents****Documents conservés**

Type de document	Date
CHANGEMENT DE NOM	1973-12-01 00:00:00
LETTRES PATENTES (PARTIES 1, 2 et 3)	1973-07-01 00:00:00

Index des noms**Noms**

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut
------------	--	---------------------------------	----------------------------------	---------------

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut
LA SOCIETE DE GESTION DES JARDINS QUEBEC INC.		1973-12-01 00:00:00	1976-11-01 00:00:00	En vigueur
LA COMPAGNIE DE GESTION DES JARDINS COMMUNAUTAIRES DE QUEBEC INC.			1973-12-01 00:00:00	Antérieur

Raisons sociales

Raisons sociales	Versions du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut
-------------------------	--	---------------------------------	----------------------------------	---------------



© Gouvernement du Québec

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-12

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE MONSIEUR YVAN RODRIGUE,
DIRIGEANT DE LÉPINE-CLOUTIER LTÉE**

Demande d'autorisation d'une aliénation

**(Lots 3 055 696, 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec,
circonscription foncière de Portneuf)**

Je, soussigné, Yvan Rodrigue, dirigeant de Lépine-Cloutier Ltée (« *Lépine-Cloutier* »), domicilié et résidant au [REDACTED] district judiciaire de [REDACTED] déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis le représentant dûment autorisé de Lépine-Cloutier dans la demande relatée ci-dessous et, à ce titre, j'ai une connaissance personnelle des faits allégués au présent affidavit.
2. J'ai pris connaissance, en date du 30 septembre 2020, du document intitulé « *Demande d'autorisation d'une aliénation – Cahier de demande de Lépine-Cloutier Ltée* » (l'« *Argumentaire* ») portant sur la demande relatée ci-dessous.
3. Lépine-Cloutier Ltée souhaite obtenir une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole (la « *Commission* ») afin d'autoriser *a posteriori* l'aliénation de deux lots, et ce, même si elle a conservé un droit d'aliénation sur un lot contigu au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (la « *LPTAA* ») (la « *Demande* »).
4. Lépine-Cloutier était propriétaire des lots suivants :
 - le lot numéro 3 055 696 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (le « *Lot 3 055 696* »);
 - le lot numéro 3 055 698 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (le « *Lot 3 055 698* »); et
 - le lot numéro 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (le « *Lot 3 055 699* »);(le Lot 3 055 696, le Lot 3 055 698 et le Lot 3 055 699 sont ci-après collectivement désignés les « *Lots* »; et le Lot 3 055 698 et le Lot 3 055 699 sont ci-après collectivement désignés les « *Lots cédés* »).
5. Les Lots sont contenus dans la zone agricole de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures (la « *Municipalité* »).
6. Lépine-Cloutier a vendu le Lot 3 055 698 et le Lot 3 055 699 respectivement à Gestion Emmanuel Gauvin inc. et à La Ferme du chemin du Roy inc. (la « *Première vente* »).

7. Par la suite, Gestion Emmanuel Gauvin inc., a vendu le Lot 3 055 698 à La Ferme du chemin du Roy inc. (ci-après « *Ferme CDR* ») (la « *Deuxième vente* »).

La Première vente et la Deuxième vente sont ci-après collectivement désignées comme les « *Opérations réalisées* ».

8. Depuis l'acquisition en 1974 par les auteurs de Lépine-Cloutier, les Lots ont toujours été détenus par une société exploitant un cimetière et un salon funéraire.
9. Le Lot 3 055 696 abrite, depuis au moins 1974, un cimetière et un salon funéraire.
10. Le Lot 3 055 696 était utilisé à une fin autre que l'agriculture lorsque les dispositions de la LPTAA visant à exiger une autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur ce lot, soit le 9 novembre 1978.
11. Une partie du Lot 3 055 696 était déjà en exploitation par les auteurs de Lépine-Cloutier comme cimetière et salon funéraire bien avant l'entrée en vigueur de la LPTAA.
12. Le Lot 3 055 696 est toujours utilisé comme cimetière et salon funéraire exploité par Lépine-Cloutier.
13. Les Opérations réalisées ne présentent aucune menace pour le potentiel agricole des Lots et des lots avoisinants, ainsi que pour l'utilisation des Lots à des fins agricoles puisque les Opérations réalisées ne se traduisent que par l'aliénation des Lots cédés en faveur d'une entité agricole.
14. Les Opérations réalisées ne présentent aucune menace pour les ressources eau et sol des Lots puisqu'il s'agit d'une aliénation.
15. Une autorisation à la présente demande n'aurait aucune conséquence et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire sur l'agriculture.
16. En effet, l'octroi de l'autorisation permettrait de confirmer la propriété de Ferme CDR sur les Lots cédés, ce qui renforcerait la vocation agricole des lots précités puisque ladite société a comme occupation principale l'exploitation agricole.
17. En ce qui a trait au Lot 3 055 696, il demeurerait la propriété de Lépine-Cloutier qui poursuivra sur la partie du lot bénéficiant d'un droit acquis l'exploitation de son cimetière, alors que le reste du lot sera offert en location à un agriculteur, conformément à ce qui est présentement réalisé.
18. La Demande n'entraînera pas l'imposition de nouvelles contraintes ou de nouveaux effets résultant de l'application des lois et règlements puisque les Opérations réalisées n'entraîneront pas l'apparition d'un nouvel usage et que le cimetière exploité sur une partie du Lot 3 055 696 est déjà l'objet d'une utilisation autre qu'agricole en vertu d'un droit acquis, et ce, depuis au moins 1974.
19. Les Opérations réalisées n'imposeront pas un achalandage accru au secteur agricole puisqu'elles ne créent pas de nouvel usage.
20. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles n'a pas été affectée par les Opérations réalisées.

21. L'homogénéité de l'exploitation agricole des Lots ne sera pas affectée puisqu'elle sera maintenue, voire même accrue puisque les Lots cédés ont été acquis par une entité agricole.
22. En effet, l'acquisition par une société agricole des Lots cédés assurera leur exploitation agricole pérenne, ce qui n'était pas le cas avant la Première vente en raison des activités de Lépine-Cloutier.
23. Le Lot 3 055 696 continuera d'être utilisé en partie aux fins d'exploitation d'un cimetière par Lépine-Cloutier, usage existant depuis au moins 1974.
24. L'octroi de l'autorisation n'aura pas d'impact sur les superficies suffisantes nécessaires à la pratique de l'agriculture puisque les Lots cédés et le Lot 3 055 696 étaient déjà exploités de façon indépendante.
25. En effet, une partie du Lot 3 055 696 était offerte en location à divers agriculteurs de la région pour exploitation, et ce, depuis la fin des années 1970.
26. Les Lots cédés étaient quant à eux offerts à d'autres agriculteurs pour exploitation, et ce, depuis la fin des années 1970.
27. Les Lots cédés et le Lot 3 055 696 n'ont pas partagé d'exploitation agricole commune depuis au moins la fin des années 1970.
28. De plus, la limite séparant l'exploitation se trouvant sur le Lot 3 055 696 de celles se trouvant sur les Lots cédés se trouve dans une zone où le terrain comporte un fort relief, ce qui semble favoriser la séparation des exploitations précitées.
29. Les Opérations réalisées n'ont pas entraîné la réduction de la superficie de la zone agricole de la Municipalité.
30. Tous les faits allégués dans l'Argumentaire sont vrais.
31. Tous les faits allégués dans la présente déclaration sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Québec, le 30 septembre 2020.

LÉPINE-CLOUTIER LTÉE



Yvan Rodrigue, dirigeant

Déclaré solennellement devant moi, Lyes Arfa, notaire
à Québec, ce 30 septembre 2020



Lyes Arfa
Commissaire à l'assermentation (notaire)
Numéro : A0390

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-13

Photographie aérienne des lots 3 055 696, 3 055 698 et 3 055 699 prise en 1975

Région du cimetière



212-14

1-40000

Q 75910-225



Argrandissement de la photographie de 1975 dans la zone cimeti re (actuellement le lot 3 055 696 du Cadastre du Qu bec.



Photographie aérienne récente du cimetière (lot 3 055 696 du Cadastre du Québec) disponible sur le site de la CPTAQ

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-14

MUNICIPALITÉ DE SAINT- AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÈGLEMENT N° 480-85

RÈGLEMENT DE ZONAGE

Codification administrative du règlement.

À jour le 5 juillet 2018

MISE EN GARDE : La présente codification n'a pas la valeur d'un texte officiel. Il faut donc se référer aux règlements originaux et à leurs règlements de modification.

4.30.3 Implantation des constructions

4.30.3.1 Marge de recul

Sous réserve des dispositions de l'article 3.1, la marge de recul est fixée à huit mètres (8 000 mm).

4.30.3.2 Marges latérales

La largeur minimale de toute marge latérale doit égaler la hauteur du mur latéral, sans jamais être moindre que huit mètres (8 000 mm).

4.30.3.3 Occupation au sol

La superficie occupée à l'implantation par un bâtiment principal, y compris toute construction accessoire ou complémentaire, ne doit pas excéder trente pour cent (30 %) de la superficie du terrain.

4.30.4 Aménagement extérieur

4.30.4.1 Aménagement paysager

À l'exception des espaces occupés par les stationnements et les allées d'accès et de circulation, toute la surface de terrain libre doit être gazonnée et plantée d'arbres et d'arbustes.

4.31 DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE DE CLASSE PB

4.31.1 Usages autorisés

Seuls sont autorisés dans cette zone les usages du groupe « public I ».

Par exception, dans la zone PB-2, seuls sont autorisés les usages de cimetière, crématorium, columbarium, mausolée et installations connexes.

De plus, dans le secteur de zone PB-6, les usages des groupes « habitation V » et « public II » sont autorisés.

De plus, dans le secteur de zone PB-3, l'installation d'équipements de télécommunication n'est autorisée que sur un bâtiment; celle-ci fait l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

De plus, dans la zone PB-7, le groupe « public II » et l'entreposage extérieur (aux conditions indiquées à l'article 4.20.6) sont autorisés.

(R - 99-1220, 99-1227, 2000-1293, CUQ-2001-596)

4.31.2 Dimensions des constructions

4.31.2.1 Hauteur des bâtiments

La hauteur maximale permise est de quatre (4) étages et vingt-quatre mètres (24 000 mm).

4.31.2.2 Superficie de plancher

La superficie maximale de plancher, sans compter toute partie d'une cave ou d'un sous-sol affectée à l'équipement mécanique du bâtiment, est fixée par un rapport plancher/terrain ne devant pas excéder cent pour cent (100 %), sans toutefois dépasser cinq cents mètres carrés (500 m²) pour les usages d'administration et services.

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Pièce P-15



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

N° du certificat : 2465

Date d'expiration : 2018-08-31

N° de la norme : **BNQ 9700-699/2009-07-10**

Prestation de services professionnels à la clientèle – Entreprises de services funéraires

N° du protocole de certification : **BNQ 9700-999/2010-12-07 M1 (2012-05-25)**

Le Bureau de normalisation du Québec, ayant reconnu la conformité de la prestation de services professionnels à la clientèle des entreprises de services funéraires :

(voir l'annexe au certificat)

délivre le présent certificat à :

LÉPINE-CLOUTIER LTÉE

9255, boulevard de l'Ornière, Québec (Québec) G2B 3K8

Le présent certificat est délivré selon les règles précisées dans le document BNQ 9902-001. En foi de quoi, ont signé à Québec, le 26 août 2015.

Julie Conseiller, directrice des opérations
Bureau de normalisation du Québec

Responsable de programme
Certification

Le présent certificat demeure la propriété du BNQ et doit lui être retourné s'il le demande.
La validité du présent certificat de conformité est vérifiable à l'adresse www.bnq.qc.ca/fr/clients-certifies.html.

ANNEXE AU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU BNQ

<p>LÉPINE-CLOUTIER LTÉE 9255, boulevard de l'Ornière Québec (Québec) G2B 3K8</p> <p>BNQ 9700-699/2009-07-10 <i>Prestation de services professionnels à la clientèle – Entreprises de services funéraires</i></p> <p>Numéro de certificat : 2465 Date de délivrance : 2018-08-31 Date d'expiration : 2021-08-31</p>	Page 1 de 1
---	-------------

Lieux d'affaires	
Lépine-Cloutier Itée	9255, boulevard de l'Ornière, Québec (Québec) G2B 3K2
Lépine-Cloutier Itée	6450, boulevard Henri-Bourassa, Québec (Québec) G1H 3C1
Lépine-Cloutier Itée	1500, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, Québec (Québec) G1N 3Y6
Lépine-Cloutier Itée	1025, route de l'Église, Québec (Québec) G1V 3W1
Lépine-Cloutier Itée / Maison Gomin	2026, boulevard René-Lévesque Ouest, Québec (Québec) G1V 2K8
Lépine-Cloutier Itée / Les Jardins Québec	493, route 138, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1W7
Lépine-Cloutier Itée / Falardeau Bédard Roy	30, rue Albert-Trudel, Québec (Québec) G2A 2S1
Lépine-Cloutier Itée / Falardeau Bédard Roy	1547, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3B4

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> – Accueil et rencontre avec la clientèle – Transport du défunt, du cercueil, des membres de la famille et du personnel lors des funérailles – Offre de produits et services (salle d'échantillons de produits) – Exposition et présentation du défunt ou de l'urne contenant ses cendres – Crémation – Location de cercueil | <ul style="list-style-type: none"> – Organisation des funérailles et de la destination finale du défunt (inhumation, mise en crypte, mise en niche dans un columbarium, remise de l'urne contenant les cendres) – Soins du corps (soins minimaux, cosmétiques, de thanatopraxie et de restauration) – Locaux et équipements – Soutien et suivi à la famille – Services d'arrangements préalables |
|--|---|

HISTORIQUE	
Date	Description de la modification
2015-08-26	Délivrance du certificat.
2018-08-31	Renouvellement du certificat.

LA PRÉSENTE ANNEXE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Pièces

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**













Pièce P-16

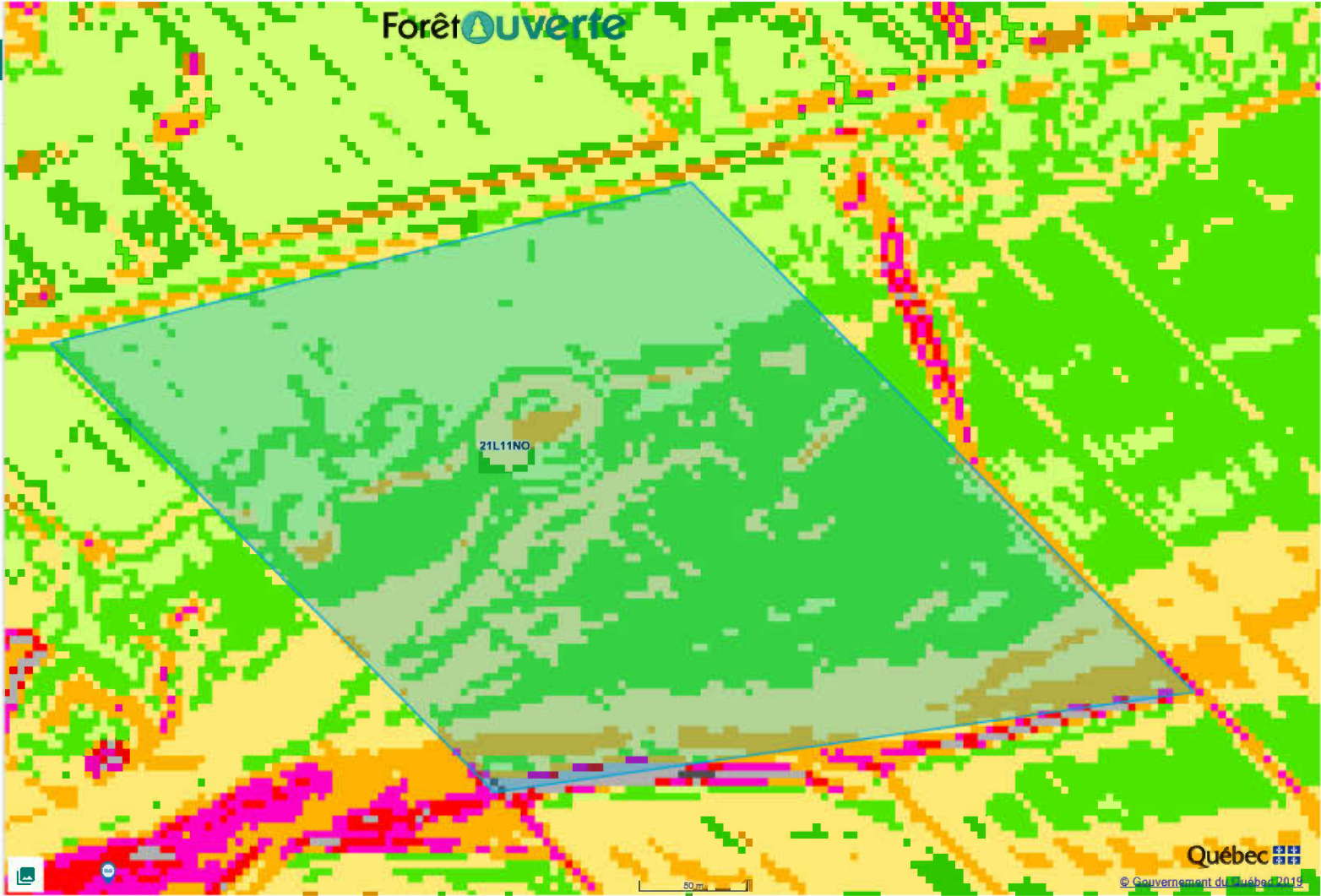
← Ma carte

Couches Légendes

Filter la liste de couches



- Chemins  ...
- Courbes de niveau  ...
- Téléchargement - LIDAR (pleine résolution)  ...
- Hauteur de canopée LIDAR (dégradé)  ...
- Modèle numérique de terrain LIDAR (dégradé)  ...
- Relief ombré LIDAR (dégradé)  ...
- Pentes LIDAR (dégradé)  ...
- A 0 à 3 %
- B 4 à 8 %
- C 9 à 15 %
- D 16 à 30 %
- E 31 à 40 %
- F 41 à 50 %
- X1 51 à 70 %
- X2 71 % et plus
- Années d'acquisition du LIDAR  ...
- Disponibilité des produits dérivés du LIDAR  ...
- Service d'imagerie du gouvernement du Québec  ...
- Aucune symbologie disponible pour cette couche
- Relief du Québec  ...
- Fond Québec  ...



Réservé à la Commission

NOTE : Avant de remplir ce document, veuillez consulter le [guide](#).
Le pictogramme ● renvoie à la partie « lexique » du [guide](#).

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

1 IDENTIFICATION

<input checked="" type="checkbox"/> Demandeur		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l' annexe	
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég. Téléphone (résidence)	
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég. Téléphone (travail)	
Lépine-Cloutier Ltée (Yvan Rodrigue)		4 1 8 5 7 0 6 4 0 6	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
9255, boulevard De L'Ormiere		Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)	
Ville, village ou municipalité		Ind. rég. Télécopieur	
Province	Code postal		
Québec	G 2 B 3 K 2		
Courriel			
yrodrigue@athos.ca			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot	3 055 696	Cadastre	du Québec
Lot	3 055 698 et 3 055 699 (Lots déjà cédés)	Cadastre	du Québec

<input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire ●		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l' annexe	
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég. Téléphone (résidence)	
Lyes Arfa			
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég. Téléphone (travail)	
Stein Monast s.e.n.c.r.l.		4 1 8 6 4 0 4 4 0 9	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
70, Dalhousie, suite 300		Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)	
Ville, village ou municipalité		Ind. rég. Télécopieur	
Province	Code postal		
Québec	G 1 K 4 B 2	4 1 8 5 2 3 5 3 9 1	
Courriel			
Lyes.Arfa@SteinMonast.ca			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot	_____	Cadastre	_____
Lot	_____	Cadastre	_____

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Décrivez la nature du projet faisant l'objet de votre demande

Le Demandeur souhaite obtenir une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'autoriser a posteriori l'aliénation des lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, et ce, même s'il a conservé un droit d'aliénation sur un lot contigu (3 055 696) au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le tout tel que plus amplement décrit dans les onglets B et C du présent dossier de demande.

2.2 Précisez toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation de votre projet

- Aliénation/Lotissement •
 Coupe d'érables dans une érablière •
 Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture •
 Enlèvement de sol arable •
 Inclusion •

2.3 Complétez la ou les section(s) correspondant à votre situation sinon passez au point 3

- Aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lots • (morcellement d'un lot ou d'un ensemble de lots, vente, achat, échange ou don d'un terrain), sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture → [Section A](#)
 Utilisation à une fin autre que l'agriculture •
 Exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable • → [Section B, partie 1](#)
 Entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) → [Section B, partie 2](#)
 Puits commerciaux et municipaux → [Section B, partie 3](#)
 Coupe d'érables dans une érablière • → [Section C](#)

3 DESCRIPTION DES LOTS

3.1 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Superficie (ha)	Municipalité
3 055 698		Québec (c.f. Portneuf)	19,7892	Saint-Augustin-de-Desmaures
3 055 699		Québec (c.f. Portneuf)	19,4375	Saint-Augustin-de-Desmaures

Superficie • visée par la demande 39,2267 hectare(s)

Superficie • totale de la propriété 47,2353 hectare(s)

3.2 Utilisation actuelle du (des) lot(s) visé(s) par la demande (agricole ou autre qu'agricole)

<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation agricole	Superficie •	<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation autre qu'agricole •	Superficie •
Culture/Friche	<u>10,7000</u> hectare(s)	N/A	_____ hectare(s)
Boisé sans érables	_____ hectare(s)		_____ hectare(s)
Boisé avec érables	_____ hectare(s)		_____ hectare(s)
Superficie totale	10,7000 hectare(s)	Superficie totale	_____ hectare(s)

Si les lots visés comportent des bâtiments ou ouvrages, veuillez remplir le tableau 3.3.

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Onglet B

**(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de
Portneuf)**

Argumentaire de Lépine-Cloutier Ltée

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ALIÉNATION

Argumentaire de Lépine-Cloutier Ltée

(Lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf)

INTRODUCTION

1. Lépine-Cloutier Ltée (la « **Demanderesse** ») souhaite obtenir une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole (la « **Commission** ») afin d'autoriser l'aliénation *a posteriori* de deux lots, et ce, même si elle conserve un droit d'aliénation sur un lot contigu au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (la « **LPTAA** ») (la « **Demande** »).
2. Afin d'étayer sa position, la Demanderesse a préparé le présent « Cahier de demande » renfermant notamment l'argumentaire défendu par ladite société relativement à la demande devant être déposée auprès de la Commission (le « **Cahier** »).

LOTS

3. La Demanderesse était propriétaire des lots suivants :
 - 3.1. le lot numéro 3 055 696 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (le « **Lot 3 055 696** »);
 - 3.2. le lot numéro 3 055 698 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (le « **Lot 3 055 698** »); et
 - 3.3. le lot numéro 3 055 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (le « **Lot 3 055 699** »);

(le Lot 3 055 696, le Lot 3 055 698 et le Lot 3 055 699 sont ci-après collectivement désignés les « **Lots** »; et le Lot 3 055 698 et le Lot 3 055 699 sont ci-après collectivement désignés les « **Lots cédés** »).
4. Les Lots sont contenus dans la zone agricole de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures (la « **Municipalité** »), le tout tel qu'il appert d'un extrait de la Cartographie du territoire agricole émanant de la Commission, joint comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-1**.

OPÉRATIONS RÉALISÉES

5. La Demanderesse a vendu le Lot 3 055 698 et le Lot 3 055 699 respectivement à Gestion Emmanuel Gauvin inc. et à La Ferme du chemin du Roy inc., le tout aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Nathalie Hamel, notaire, le 22 septembre 2016, dont une copie a été publiée le même jour au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 22 628 686 (la « *Première vente* »), dont une copie est jointe comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-2**.
6. Suite à l'intervention d'un inspecteur de la Commission et après discussions avec ce dernier, Gestion Emmanuel Gauvin inc., a vendu le Lot 3 055 698 à La Ferme du chemin du Roy inc. (l'« *Acquéreur ultime* »), le tout aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Nathalie Hamel, notaire, le 2 juillet 2019, dont une copie a été publiée le 3 juillet 2019 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 24 731 063 (la « *Deuxième vente* »), dont une copie est jointe comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-3**.

La Première vente et la Deuxième vente sont ci-après collectivement désignées comme les « *Opérations réalisées* ».

MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

7. Les Lots se trouvant dans la zone agricole de la Municipalité et les Opérations réalisées cherchant à procéder à l'aliénation des Lots cédés tout en conservant en faveur de la Demanderesse un droit d'aliénation sur un lot contigu, soit le Lot 3 055 696, qui se trouve dans une région agricole désignée conformément à la LPTAA, la mise en œuvre des Opérations réalisées nécessitait l'obtention de la Commission d'une autorisation à cette fin (l'« *Exigence* »).
8. Toutefois, l'Exigence n'a pas été respectée au moment de la Première vente, ce qui a mené la Commission à intervenir par l'entremise d'un inspecteur.
9. Il a été convenu avec cet inspecteur de la Commission que les parties impliquées procéderaient à la Deuxième vente pour regrouper le Lot 3 055 698 et le Lot 3 055 699 sous la propriété de la même entité afin d'éviter un morcellement trop important des Lots.
10. Il a également été convenu avec cet inspecteur que la Demanderesse demande *a posteriori* à la Commission une autorisation conformément à la LPTAA afin d'obtenir une autorisation de cette dernière validant les Opérations réalisées et ainsi se conformant à l'Exigence.
11. Puisque les Opérations réalisées se sont déjà matérialisées, l'autorisation recherchée se fera sur la base de l'article 30 de la LPTAA permettant l'obtention d'une autorisation *a posteriori*.
12. Pour ce faire, la Demanderesse a déposé la présente Demande.

DEMANDERESSE

13. La Demanderesse est une société québécoise qui se spécialise dans l'exploitation de salons funéraires et l'entretien et la gestion de cimetières, tel qu'il appert d'une copie de l'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises pour « Lépine-Cloutier ltée » produite comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-4**.

ACQUÉREUR ULTIME

14. L'Acquéreur ultime est une société québécoise qui se spécialise dans l'exploitation agricole, tel qu'il appert d'une copie de l'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises pour « La ferme du chemin du Roy inc. » produite comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-5**.

ORIGINE DU DROIT DE LA DEMANDERESSE SUR LES LOTS

15. La Demanderesse a acquis les Lots de Le Groupe Lépine Cloutier Bourgie ltée aux termes d'un acte de vente sous seing privé conclu le 9 décembre 1989 et publié par sommaire au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 23 juillet 2002, sous le numéro 515 895, dont une copie est jointe comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-6**.

16. Le Groupe Lépine Cloutier Bourgie ltée était une société québécoise qui se spécialisait dans l'exploitation de salons funéraires et l'entretien et la gestion de cimetières, tel qu'il appert d'une copie de l'état de renseignements d'une personne morale au fichier central des entreprises (FCE) pour « Le Groupe Lépine Cloutier Bourgie ltée » produite comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-7**.

17. Lépine-Cloutier ltée (Le Groupe Lépine Cloutier Bourgie ltée) a acquis les Lots de Les Jardins Commémoratifs (Québec) limitée aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Cyrille Delâge, notaire, le 4 mai 1989, dont une copie a été publiée le même jour au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 321 342, dont une copie est jointe comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-8**.

18. Les Jardins Commémoratifs (Québec) limitée était une société québécoise qui se spécialisait dans l'exploitation de cimetières et crématoriums et d'activités connexes, tel qu'il appert d'une copie de l'état de renseignements d'une personne morale au fichier central des entreprises (FCE) pour « Les Jardins Commémoratifs (Québec) limitée » produite comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-9**.

19. La Société de Gestion des Jardins Québec inc. (devenue suite à une fusion « Les Jardins Commémoratifs (Québec) limitée ») a acquis les Lots de Jean Sirois « *In Trust* » aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Cyrille Delâge, notaire, le 25 janvier 1974, dont une copie a été publiée le même jour au bureau de la publicité des droits de la

circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 206 408 (l'« **Acquisition 1974** »), dont une copie est jointe comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-10**.

20. La Société de Gestion des Jardins Québec inc. était une société québécoise qui se spécialisait dans l'exploitation de pompes funèbres et d'activités connexes, tel qu'il appert d'une copie de l'état de renseignements d'une personne morale au fichier central des entreprises (FCE) pour « La Société de Gestion des Jardins Québec inc. » produite comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-11**.
21. Ainsi, depuis l'Acquisition 1974, les Lots ont toujours été détenus par une société exploitant un cimetière et un salon funéraire.
22. De plus, le Lot 3 055 696 abrite, depuis au moins 1974, un cimetière et un salon funéraire, tel qu'il appert d'une copie de la déclaration sous serment faite par un représentant de la Demanderesse (la « **Déclaration** »), dont une copie est jointe comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-12**.

DEMANDE D'AUTORISATION

23. La Demande vise l'obtention d'une autorisation permettant l'aliénation des Lots cédés à l'Acquéreur ultime le tout conformément aux Opérations réalisées.
24. L'octroi de la Demande n'aura pas d'effet contraire sur l'agriculture et les autres éléments que la LPTAA cherche à préserver en raison :
 - de la situation géographique et topographique propre aux Lots ;
 - de la présence d'un cimetière et d'un salon funéraire sur une partie du Lot 3 055 696 ;
 - de la nature des Opérations réalisées;
 - de la nature et des activités de l'Acquéreur ultime ;
 - de l'absence de menace pour les ressources eau et sol des Lots ;
 - de l'absence d'impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;
 - des retombées bénéfiques potentielles des Opérations réalisées pour l'agriculture sur les Lots cédés; et
 - de l'absence de conséquences et de contraintes néfastes d'une autorisation de la Demande sur les activités agricoles existantes et leur développement, ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

le tout tel qu'il sera démontré subséquentment.

UTILISATION ANTÉRIEURE DU LOT 3 055 696

25. Le Lot 3 055 696 était utilisé à une fin autre que l'agriculture lorsque les dispositions de la LPTAA visant à exiger une autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur ce lot, soit le 9 novembre 1978.
26. Une partie du Lot 3 055 696 était déjà en exploitation par les auteurs de la Demanderesse comme cimetière et salon funéraire bien avant l'entrée en vigueur de la LPTAA, tel que relaté précédemment et tel qu'il appert des copies de photos aériennes produites comme pièces au Cahier, à son onglet C, sous la côte **P-13**.
27. Le Lot 3 055 696 est toujours utilisé comme cimetière et salon funéraire exploité par la Demanderesse, tel qu'il appert de l'extrait du règlement de zonage de la Municipalité et du plan de zonage lui étant associé (qui spécifient que, sur le Lot 3 055 696, seuls sont autorisés les usages de cimetière, crématorium, columbarium, mausolée et installations connexes) et du certificat de conformité en vigueur délivré le Bureau de normalisation du Québec qui identifie le Lot 3 055 696 (493, Route 138, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)) comme un lieux d'affaires de la Demanderesse, dont des copies sont jointes comme pièces au Cahier, à son onglet C, respectivement sous les cotes **P-14** et **P-15**.

MOTIVATION DE LA DEMANDE

28. La Demande doit être motivée en fonction de l'article 62 de la LPTAA.

Potentiel agricole et possibilités d'utilisation à des fins agricoles

29. Les Opérations réalisées ne présentent aucune menace pour le potentiel agricole des Lots et des lots avoisinants, ainsi que pour l'utilisation des Lots à des fins agricoles puisque les Opérations réalisées ne se traduisent que par l'aliénation des Lots cédés en faveur d'une entité agricole.

Préservation des ressources eau et sol

30. Les Opérations réalisées ne présentent aucune menace pour les ressources eau et sol des Lots puisqu'il s'agit d'une aliénation.

Conséquences et contraintes sur l'agriculture

31. Une autorisation à la présente demande n'aurait aucune conséquence et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire sur l'agriculture.
32. En effet, l'octroi de l'autorisation permettrait de confirmer la propriété de l'Acquéreur ultime sur les Lots cédés, ce qui renforcerait la vocation agricole des lots précités puisque ladite société a comme occupation principale l'exploitation agricole, le tout tel que relaté précédemment.

33. En ce qui a trait au Lot 3 055 696, il demeurerait la propriété de la Demanderesse qui poursuivra sur la partie du lot bénéficiant d'un droit acquis l'exploitation de son cimetière, alors que le reste du lot sera offert en location à un agriculteur, conformément à ce qui est présentement réalisé, le tout tel qu'il appert de la Déclaration.
34. Ainsi, l'octroi par la Commission des conclusions recherchées par la Demande n'aurait aucune conséquence et contrainte néfaste sur les activités agricoles existantes et leur développement, ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.
35. L'octroi d'une autorisation par la Commission, dans le cadre de la présente Demande, n'occasionnera pas un effet d'entraînement.
36. En effet, les particularités de la Demande sont telles que des demandes similaires ne pourront pas s'appliquer.
37. La Demande a un caractère unique en raison de:
- la situation géographique propre au Lot 3 055 696 et aux Lots cédés;
 - la présence d'un cimetière sur une partie du Lot 3 055 696; et
 - la nature des Opérations réalisées.
38. Dans un tel contexte, une demande d'autorisation similaire à la Demande est difficilement envisageable.
39. Une décision favorable de la Commission aura des retombées positives pour l'agriculture dans le cadre de la Demande puisqu'elle confirmerait le titre de propriété des Lots cédés d'une société agricole, ce qui n'était pas le cas avant la Première vente.
40. La Demande n'entraînera pas l'imposition de nouvelles contraintes ou de nouveaux effets résultant de l'application des lois et règlements puisque les Opérations réalisées n'entraîneront pas l'apparition d'un nouvel usage et que le cimetière exploité sur une partie du Lot 3 055 696 est déjà l'objet d'une utilisation autre qu'agricole en vertu d'un droit acquis, et ce depuis au moins 1974, tel qu'il appert de la Déclaration.
41. Les Opérations réalisées n'imposeront pas un achalandage accru au secteur agricole puisqu'elles ne créent pas de nouvel usage.
42. De plus, l'érablière se trouvant sur Lots cédés n'a pas été divisée sur le territoire de propriétés distinctes suite aux Opérations réalisées.

Disponibilité d'autres emplacements

43. Le critère relatif à la disponibilité d'autres emplacements ne s'applique pas dans le cadre de la présente Demande en raison de la nature des Opérations réalisées.

Homogénéité

44. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles n'a pas été affectée par les Opérations réalisées.
45. L'homogénéité de l'exploitation agricole des Lots ne sera pas affectée puisqu'elle sera maintenue, voire même accrue puisque les Lots cédés ont été acquis par une entité agricole, tel qu'il appert de la Déclaration.
46. En effet, l'acquisition par une société agricole des Lots cédés assurera leur exploitation agricole pérenne, ce qui n'était pas le cas avant la Première vente en raison des activités de la Demanderesse.
47. En ce qui a trait au Lot 3 055 696, il continuera d'être utilisé en partie aux fins d'exploitation d'un cimetière par la Demanderesse, usage existant depuis au moins 1974, tel qu'il appert de la Déclaration.
48. Ainsi, l'homogénéité de la communauté agricole ne sera pas affectée puisque les Opérations réalisées ne se sont pas traduites par l'implantation d'un nouvel usage et que le cimetière exploité sur une partie du Lot 3 055 696 existe déjà depuis au moins 1974.

Superficie suffisante

49. L'octroi de l'autorisation n'aura pas d'impact sur les superficies suffisantes nécessaires à la pratique de l'agriculture puisque les Lots cédés et le Lot 3 055 696 étaient déjà exploités de façon indépendante.
50. En effet, une partie du Lot 3 055 696 était offerte en location à divers agriculteurs de la région pour exploitation, et ce, depuis la fin des années 70, tel qu'il appert de la Déclaration.
51. Les Lots cédés étaient quant à eux offerts à d'autres agriculteurs pour exploitation, et ce, depuis la fin des années 70, tel qu'il appert de la Déclaration.
52. Ainsi, les Lots cédés et le Lot 3 055 696 n'ont pas partagé d'exploitation agricole commune depuis au moins la fin des années 70, tel qu'il appert de la Déclaration.
53. De plus, la limite séparant l'exploitation se trouvant sur le Lot 3 055 696 de celles se trouvant sur les Lots cédés se trouve dans une zone où le terrain comporte un fort relief, ce qui semble favoriser la séparation des exploitations précitées.
54. En effet, selon la Carte interactive pour visualiser les données écoforestières du Québec du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (la « *Carte* »), la séparation entre le Lot 3 055 696 et les Lots cédés est caractérisée par des dénivellations s'inscrivant dans des catégories allant de 0 % à 71 %, tel qu'il appert de l'extrait de la Carte, joint comme pièce au Cahier, à son onglet C, sous la cote **P-16**.

55. Un tel relief au niveau de la séparation entre le Lot 3 055 696 et les Lots cédés peut expliquer pourquoi ils n'ont pas été exploités ensemble.
56. Ainsi, les Opérations réalisées n'ont pas entraîné la réduction de la superficie de la zone agricole de la Municipalité.

CONCLUSION

57. La Demanderesse est bien fondée de requérir l'autorisation recherchée dans sa Demande étant donné les constatations établies par l'examen de l'ensemble des critères pertinents prévus à l'article 62 de la LPTAA, y compris en raison de la nature des Opérations réalisées, de l'identité et des activités de l'Acquéreur ultime, de l'absence de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles, de l'absence d'ajouts de nouvelles contraintes pour les établissements de production animale, de l'absence d'impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles puisqu'inexistante et de l'absence d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Municipalité.

3.3 Description des bâtiments et ouvrages existants sur le (les) lot(s) visé(s) par la demande

Lot/Rang	Bâtiments/Ouvrages existants	Date de construction	Utilisation actuelle	Date de début de l'utilisation actuelle
3 055 698	Maison unifamiliale	1944	N/A	N/A
--	Hangar/grange	--	--	--

3.4 Identification d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole dans le cas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture

Note en lien avec la section 3.2 : La superficie de la partie Boisé sans érables et de la partie boisé avec érable n'était pas disponible; pour ce qui des superficies de culture/friche, elle ont été obtenue via le site de la CPTAQ.

MISE EN GARDE : L'ouverture du dossier sera effectuée sur réception de la documentation complète. Un dossier incomplet, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retourné à l'expéditeur.

4 ATTESTATION

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées: Lyes Arfa

Demandeur

Propriétaire

Mandataire

Fait à Québec

Date:

2	0	2	0	0	9	3	0
A		M			J		

Signature Lyes Arfa

Signature numérique de Lyes Arfa
Date : 2020.10.01 10:57:51 -04'00'

PARTIE À REMPLIR PAR LA MUNICIPALITÉ

Nom du demandeur: _____

5 CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

- a) Le règlement de zonage de la municipalité est-il en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC? Oui Non
- b) Le projet est-il conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
Si non, existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? Oui Non
- c) Ce projet de règlement adopté fait-il l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté métropolitaine indiquant que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
Si oui, annexez une copie du projet de règlement adopté et l'avis de conformité de la MRC ou de la communauté métropolitaine. À défaut de fournir ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.
- d) Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, l'objet de la demande constitue-t-il un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevages? Oui Non
- e) Dans le cas d'une nouvelle utilisation résidentielle ou d'un agrandissement d'une utilisation résidentielle en vertu de votre règlement de lotissement en vigueur:
Indiquez la superficie minimale requise pour cette utilisation _____ mètre(s) carré(s)
Indiquez le frontage minimal requis pour cette utilisation _____ mètre(s)
- f) L'emplacement visé est-il présentement desservi par:

Un service d'aqueduc? Oui Non Date d'adoption du règlement:

	A		M		J				

Un service d'égout sanitaire? Oui Non Date d'adoption du règlement:

	A		M		J				

6 DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

6.1 Inventaire

Dans le cas d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture, veuillez compléter l'inventaire de tous les bâtiments agricoles vacants ou non se situant dans un rayon de 500 mètres de l'emplacement visé par la présente demande d'autorisation. Si aucun bâtiment agricole n'est présent dans un tel rayon, veuillez indiquer la distance du bâtiment agricole le plus rapproché.

Type de bâtiment ou d'élevage	Unités animales	Distance de l'usage projeté (mètres)

SECTION A – ALIÉNATION D'UN LOT OU D'UN ENSEMBLE DE LOTS ●

(sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture)

S'il y a plus d'un vendeur ou d'un acquéreur à la transaction ou dans le cas d'échanges, veuillez remplir la section A en **deux** exemplaires. Veuillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété du vendeur.

VENDEUR

Vente/Cession/Donation

Échange (Remplissez la section vendeur pour chacune des parties impliquées.)

Vend	1 ^{er} terrain	2 ^e terrain (si applicable)
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	3 055 698	
	3 055 699	
Superficie ● totale (hectares)	39,22671	
Superficie ● cultivée (hectares)	10,7 (Selon site CPTAQ)	
Type de culture	N/A	
Superficie ● en friche (hectares)	N/A	
Superficie ● boisée (hectares)	N/A	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière ●	N/A	
Nombre d'entailles exploitées	N/A	
Principaux bâtiments agricoles	Hangar/grange	
Bâtiment(s) d'habitation	Maison	Année de construction 1944
		Année de construction
Inventaire des animaux	N/A	
Quota/Contingent de production	N/A	Indiquez la quantité
Conserve	Partie contiguë au terrain à vendre ●	
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	3 055 696	
Superficie ● totale (hectares)	8,00858	
Superficie ● cultivée (hectares)	2,7 (en 2019, selon site CPTAQ)	
Type de culture		
Superficie ● en friche (hectares)	N/A	
Superficie ● boisée (hectares)	N/A	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière ●	--	
Nombre d'entailles exploitées	--	
Principaux bâtiments agricoles	--	
Bâtiment(s) d'habitation	N/A	Année de construction
		Année de construction
Inventaire des animaux	N/A	
Quota/Contingent de production	N/A	Indiquez la quantité

Veillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété de l'acquéreur.

ACQUÉREUR Si différent du demandeur, indiquez les coordonnées demandées ci-dessous.

Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég.	Téléphone (travail)
La Ferme du chemin du Roy inc. (Emmanuel Gauvin)	4 1 8	7 9 4 2 8 3 2
	Poste	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
121, chemin des Herbaçaies		
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal
Saint-Augustin-de-Desmaures	Québec	G 3 A 0 H 8
Courriel	Ind. rég.	Télécopieur

- L'acquéreur n'est pas encore connu.
- Si l'acquéreur possède une ou des propriétés en zone agricole, remplissez le tableau suivant

Possède	Partie contiguë au terrain à vendre
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	
Superficie totale (hectares)	
Superficie cultivée (hectares)	
Type de culture	
Superficie en friche (hectares)	
Superficie boisée (hectares)	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière	
Nombre d'entailles exploitées	
Principaux bâtiments agricoles	
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction
	Année de construction
Inventaire des animaux	
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité

Vous pouvez également soumettre un document complémentaire expliquant et justifiant le projet soumis, de même que tout autre document que vous jugez pertinent.

SECTION B – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE ●

PARTIE 1 EXPLOITATION DE RESSOURCES, REMBLAIS ET ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE ●

- 1- Quelle utilisation voulez-vous faire: Carrière Gravière
 Sablière Remblai
 Extraction d'argile Enlèvement de sol arable
- 2- Est-ce qu'il y aura des utilisations connexes à l'exploitation demandée (exemple : concassage, bassin de lavage, recyclage de matériaux, usine de béton, etc.)?
 Non
 Oui, lesquelles :

- 3- Pour tous les sites, veuillez produire un plan ou programme de réhabilitation préparé par un agronome.
- 4- Pour tous les nouveaux sites et les agrandissements, expliquez quelles sont les recherches réalisées pour trouver un site qui minimise les impacts sur l'agriculture :

- 5- Période pour laquelle l'utilisation est demandée: sablières/gravières/carrières/extraction d'argile/remblais _____ ans.
 enlèvement de sol arable 1 an 2 ans

- 6- Indiquez le numéro de la décision antérieure s'il y a lieu:

Pour toutes les demandes visant la poursuite de travaux ou l'agrandissement d'un site ayant déjà bénéficié d'une autorisation de la Commission, les documents contenant les renseignements additionnels suivants sont requis :

- Les volumes de sol arable entassés (en mètres cube) avec la méthode de calcul.
- Les épaisseurs de sol arable remises en place sur les aires restaurées (en centimètres) avec le plan de sondage.
- Un rapport d'expertise produit par un agronome faisant état du respect des conditions de l'autorisation antérieure est requis s'il avait été prévu à la décision antérieure.

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon la nature de la demande.

		Sablère-gravière de plus de 4 hectares*	Sablère-gravière de 4 hectares et moins*	Remblai de plus de 2 hectares*	Remblai de 2 hectares et moins*	Carrière	Enlèvement de sol arable
1	Plan de localisation	√	√	√	√	√	√
2	Plan topographique	√		√		√	√
3	Stratigraphie	√				√ (matériaux meubles seulement)	√
4	Description du projet		√		√		
5	Description de la couche de sol arable	√		√		√	√

* Afin d'éviter le fractionnement des demandes d'autorisation, la Commission calcule la surface du site selon la somme cumulative des surfaces autorisées ou exploitées sans égard au lot, à la propriété et au réaménagement des parcelles dont l'exploitation est terminée.

1- Plan de localisation

En plus des éléments exigés, ce plan doit indiquer la localisation et la superficie (en hectares) des éléments suivants :

- chemin d'accès;
- aires ouvertes (aires de travail et d'extraction ou de remblai);
- aires réaménagées (recouvertes de sol arable), dans le cas de la poursuite de travaux en cours;
- aires encore intactes, dans le cas de la poursuite de travaux en cours.

Pour plus de détails, veuillez consulter la partie «[Exemples de plan](#)» du [guide](#).

2- Plan topographique

Le document doit être produit par un agronome, un arpenteur-géomètre, un ingénieur ou tout autre professionnel ayant les compétences pertinentes. Il doit comprendre les éléments suivants :

- Le niveau du terrain naturel et le profil final (coupes longitudinales et transversales);
- Le niveau des terrains voisins sur une bande de 20 mètres autour des limites du site demandé;
- La position de la nappe d'eau souterraine et la date d'observation.

3- Stratigraphie

Le document devra présenter le résultat des sondages du sol. Ces résultats permettront de caractériser le sol arable et de déterminer l'épaisseur et la nature du matériau à exploiter. Les résultats fourniront également de l'information quant aux matériaux formant le plancher de l'exploitation.

4- Description du projet

Le document fait la description du projet, en indiquant les problèmes agronomiques à corriger ou l'objectif poursuivi. Les éléments suivants devront être abordés : la finalité et la nature du réaménagement (qu'il soit agricole, forestier ou autre), la topographie, la nécessité d'aménager des pentes et des talus ainsi que la conservation du sol arable.

La présence d'un avis professionnel au dossier, pour expliquer la pertinence et la caractérisation du projet et éventuellement assurer le suivi de la décision, est recommandée.

5- Description de la couche de sol arable

Il faut décrire la couche de sol arable en place : épaisseur et pourcentage de matière organique et fournir une analyse de sol par un laboratoire accrédité.

PARTIE 2 ENTREPOSAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)

1- Votre projet implique-t-il un traitement (exemple : dégrillage, chaulage) ?

Non

Oui, décrivez le traitement : _____

2- Indiquez le cheptel de l'exploitant de la structure d'entreposage :

3- Indiquez les superficies cultivées par l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ hectare(s)

4- Informations sur la structure d'entreposage des MRF :

Nouvelle structure dédiée à l'entreposage des MRF.

Structure existante, indiquez à quelle fin elle est utilisée et, le cas échéant, la date et la raison de son abandon :

Dimension et capacité de la structure : _____

Estimez le volume stocké annuellement (mètres cubes) : _____ mètres cubes/an

5- Destination des MRF :

Estimez le volume de MRF épandu sur les cultures de l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ %

Volume de MRF épandu sur d'autres cultures : _____ %

6- Période durant laquelle l'utilisation est demandée : _____ ans

PARTIE 3 PUIS COMMERCIAUX ET MUNICIPAUX

Veuillez fournir les documents suivants :

1- Recherche de site de moindre impact sur les activités agricoles

Une carte localisant les différents travaux de recherche (par exemple : tirs sismiques, forages exploratoires) réalisés au cours de cette campagne de recherche en eau.

2- Rapport hydrogéologique

Une étude hydrogéologique indiquant les besoins en eau, la vulnérabilité de la nappe phréatique visée pour votre projet (indice DRASTIC), le type d'aquifère exploité, le rayon d'influence de l'ouvrage de captage, les aires de protection exigées en vertu de la réglementation environnementale, les superficies cultivées et bâtiments agricoles (structures d'entreposage de fumier ou de lisier) à l'intérieur des aires de protection précitées.

Le rapport hydrogéologique doit aussi faire état de l'effet du puisage sur l'utilisation des terres agricoles et des élevages compris dans l'aire d'influence.

L'étude doit aussi comprendre des analyses d'eau permettant d'évaluer la contamination pouvant être d'origine agricole de l'aquifère comme les nitrates, les nitrites et les bactéries.

SECTION C – COUPE D'ÉRABLES DANS UNE ÉRABLIÈRE ●

Type de coupe: Coupe partielle Coupe totale

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon le type de coupe.

		Coupe partielle (par exemple : éclaircie précommerciale, jardinage, coupe avec protection des petites tiges, etc.)	Coupe totale
1	Prescription forestière	√	
2	Diagnostic forestier		√
3	Évaluation des conséquences		√

1- Prescription forestière

La prescription forestière est signée par un ingénieur forestier et elle comprend :

- l'objectif du traitement;
- la prescription;
- les surfaces terrières initiales et résiduelles par essence et selon la classification MSCR;
- le nombre d'entailles initiales par hectare et le nombre d'entailles résiduelles.

2- Diagnostic forestier

Signé par un ingénieur forestier, il s'agit du diagnostic forestier de l'ensemble du peuplement acéricole affecté par le projet et l'objectif du traitement. Ce diagnostic doit inclure un inventaire forestier établissant la surface terrière par essence selon la classification MSCR et le nombre d'entailles par hectare.

3- Évaluation des conséquences

Signée par un ingénieur forestier, elle constitue une évaluation des conséquences de la coupe sur les peuplements acéricoles adjacents, s'il s'agit d'une coupe totale.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Extrait certifié conforme de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures, tenue le 16 mars 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

2021-117

URBANISME — CPTAQ — LOTS 3 055 698 ET 3 055 699

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition par une société agricole des lots cédés assurera leur exploitation agricole pérenne, ce qui n'était pas le cas avant l'aliénation de 2016 en raison des activités de Lépine-Cloutier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire


APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

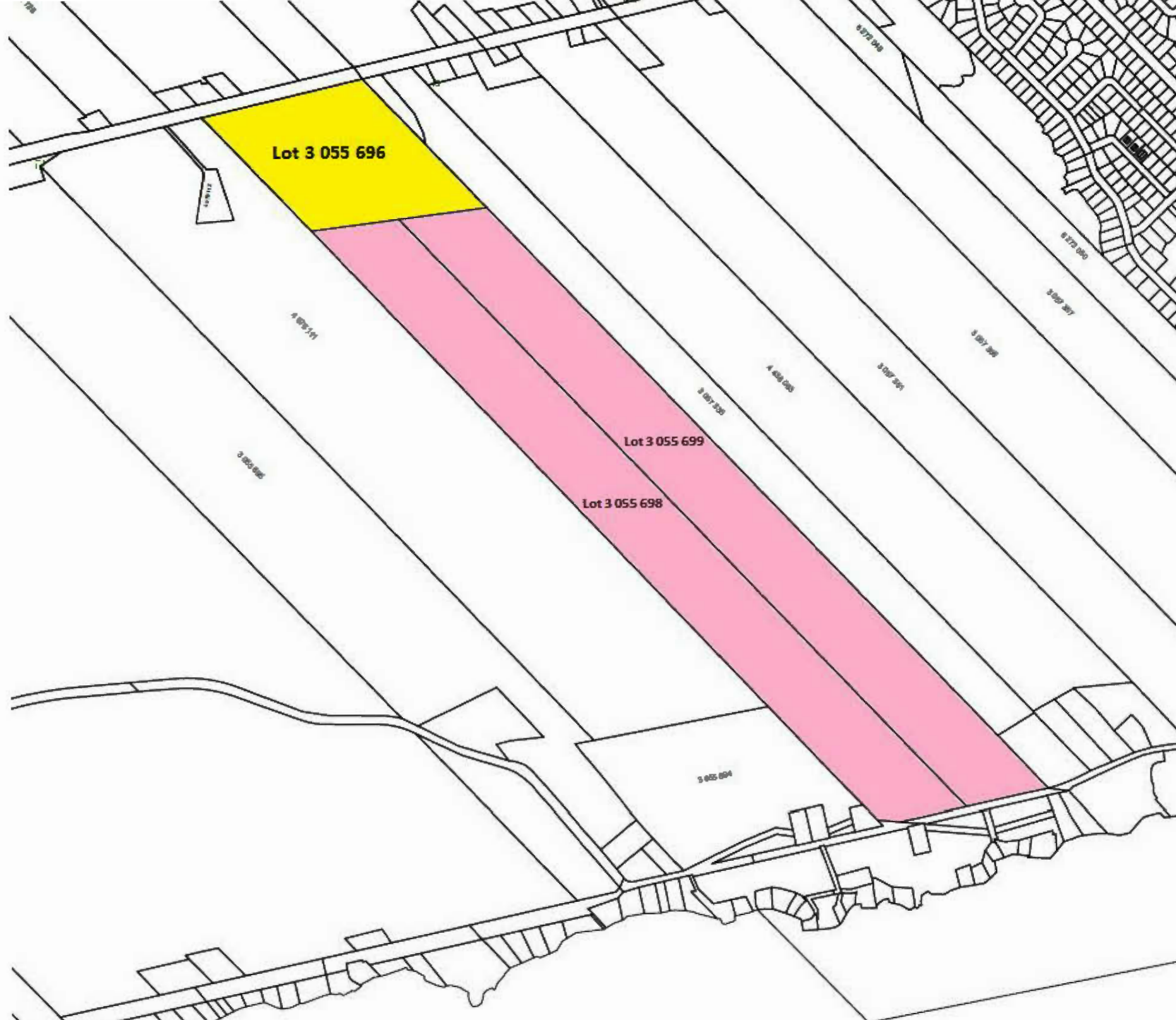
ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation déposée par Lépine-Cloutier Ltée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant l'aliénation en faveur de La Ferme du chemin du Roy inc. (Emmanuel Gauvin) des lots 3 055 698, d'une superficie de 19,78917 hectares, et 3 055 699 d'une superficie de 19,43754 hectares du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter


Sylvain Juneau, maire


Marie-Josée Couture, greffière



LÉGENDE

- Terrain cédé**
 Lot 3 055 698 : 19,78917 ha
 Lot 3 055 699 : 19,43754 ha
- Terrain contigüe conservé**
 Lot 3 055 696 : 8,00858 ha

UTILISATION DES LOTS

- Lot 3 055 696 :**
 Cimetière
 Culture
- Lot 3 055 698 :**
 Culture
 Boisé
 Résidentiel
- Lot 3 055 698 :**
 Culture
 Boisé

Banque cadastrale officielle en date du : 29 septembre 2020

Échelle : 1/10000

FLEUVE SAINT-LAURENT
TERRITOIRE NON CADASTRÉ

Plan préparé par Lyes Arfa, notaire, en date du 29 septembre 2020 pour le compte de Lépine-Cloutier Itée.

Le présent document n'a aucune valeur légale ou officielle et ne reflète pas le travail d'un arpenteur-géomètre ou tout autre professionnel compétent pour délivrer un plan ayant une telle valeur. Il ne s'agit que d'une compilation administrative ayant pour objectif d'aider la Commission de protection du territoire agricole à localiser les lots concernés par la demande mise de l'avant par Lépine-Cloutier Itée.

Photographie aérienne des lots 3 055 696, 3 055 698 et 3 055 699 prise en 1975

Région du cimetière



212-14

1-40000

Q 75910-225



Argrandissement de la photographie de 1975 dans la zone cimetièrre (actuellement le lot 3 055 696 du Cadastre du Québec.















Photographie aérienne récente du cimetière (lot 3 055 696 du Cadastre du Québec) disponible sur le site de la CPTAQ

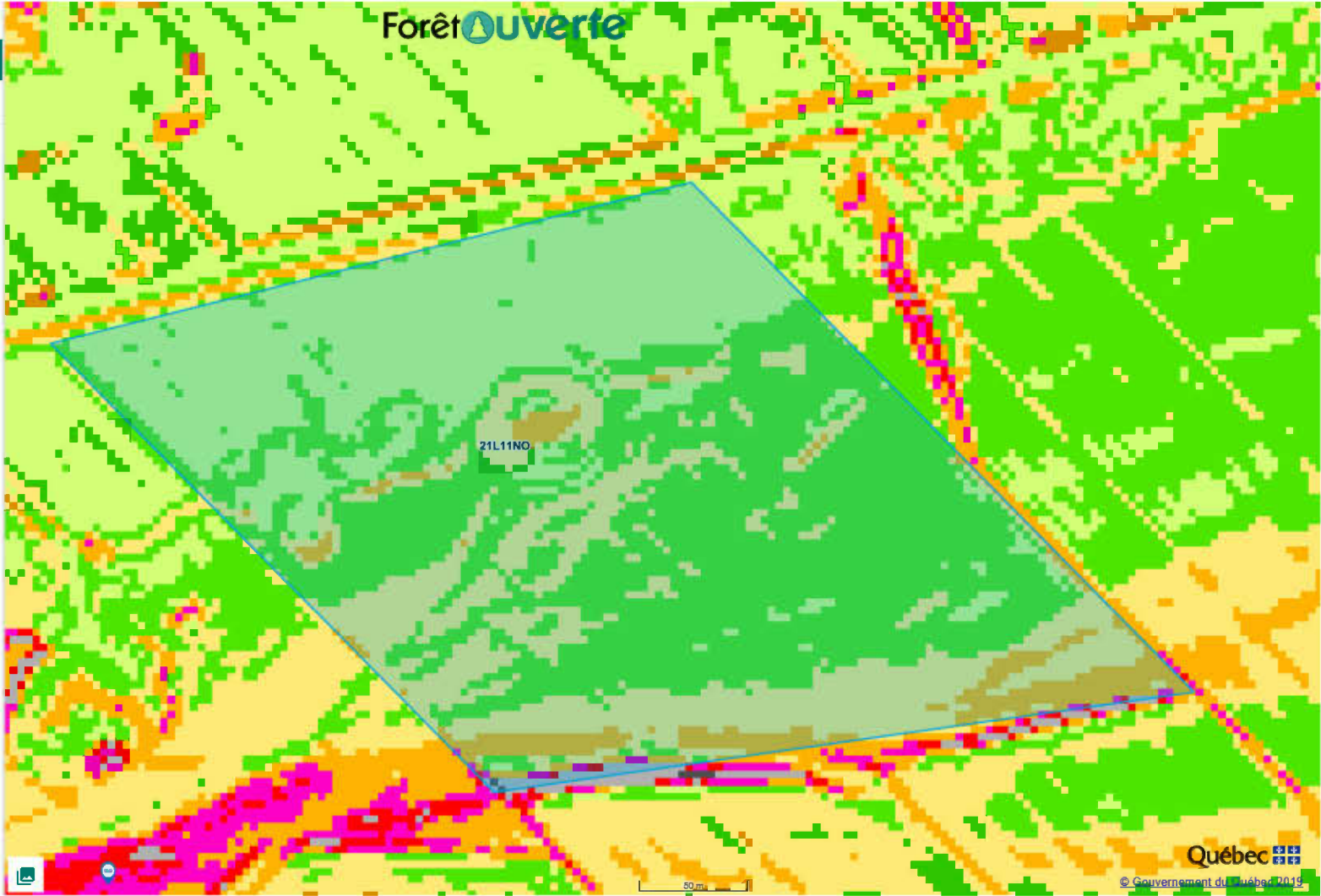
← Ma carte

Couches Légendes

Filter la liste de couches



- Chemins  ...
- Courbes de niveau  ...
- Téléchargement - LIDAR (pleine résolution)  ...
- Hauteur de canopée LIDAR (dégradé)  ...
- Modèle numérique de terrain LIDAR (dégradé)  ...
- Relief ombré LIDAR (dégradé)  ...
- Pentes LIDAR (dégradé)  ...
- A 0 à 3 %
- B 4 à 8 %
- C 9 à 15 %
- D 16 à 30 %
- E 31 à 40 %
- F 41 à 50 %
- X1 51 à 70 %
- X2 71 % et plus
- Années d'acquisition du LIDAR  ...
- Disponibilité des produits dérivés du LIDAR  ...
- Service d'imagerie du gouvernement du Québec  ...
- Aucune symbologie disponible pour cette couche
- Relief du Québec  ...
- Fond Québec  ...



Numéro inscription :	22 628 686	Circ. foncière :	Portneuf
DHM de présentation :	2016-09-22 15:03		

Registre des mentions

VENTE L'AN DEUX MILLE SEIZE, levingt-deux septembre
(22-09-2016)

Devant M^e NATHALIE HAMEL, notaire à L'Ancienne-Lorette, province de
Québec

COMPARAISSENT:

LÉPINE-CLOUTIER LTÉE, société par actions légalement constituée suivant la partie IA de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), maintenant régie par la Loi sur les sociétés par actions (L.R.Q., c. S-31.1) sous l'autorité de son article 716, autrefois connue sous la dénomination sociale Le Groupe Lépine-Cloutier Bourgie Ltée, laquelle a été changée par certificat de modification en date du 11 décembre 1989, ayant son siège au 160, boulevard Graham, Montréal (Québec) H3P 3H9, représentée par Yvan Rodrigue, président dûment autorisé aux présentes aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée le [] et dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par le représentant en présence du notaire soussigné pour identification.

Ci-après appelée le VENDEUR

ET

GESTION EMMANUEL GAUVIN INC., société légalement constituée suivant la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) et immatriculée le 1er mai 2014 sous le numéro 1170041074, ayant son siège au 121, chemin des Herbaçaies, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 0H8, représentée par Emmanuel Gauvin, président dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 22 septembre 2016 et dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée par le représentant en présence du notaire.

Ci-après appelée l'ACQUÉREUR 1

ET

LA FERME DU CHEMIN DU ROY INC., société légalement constituée suivant la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) et immatriculée le 28 juin 2016 sous le numéro 1171965222, ayant son siège au 121, chemin des Herbaçaies, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 0H8, représentée par Emmanuel Gauvin, président dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 22 septembre 2016 et dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée par le représentant en présence du notaire.

Ci-après appelée l'ACQUÉREUR 2

LESQUELS font les déclarations et conventions suivantes, savoir:

1.0 **OBJET DU CONTRAT**

1.1 Le vendeur vend respectivement à l'acquéreur 1 et à l'acquéreur 2 les immeubles suivants :

ACQUÉREUR 1 :

1.1.1 DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS CINQUANTE-CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (3 055 698) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Portneuf.

Avec tous les bâtiments y érigés, circonstances et dépendances et notamment la propriété portant le numéro civique 400, chemin du Roy, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 0H2, circonstances et dépendances.

ACQUÉREUR 2 :

1.1.2 DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS CINQUANTE-CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (3 055 699) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Portneuf.

Le tout sans bâtiment mais avec circonstances et dépendances.

2.0 **ORIGINE DE PROPRIÉTÉ ET TITRE**

2.1 Le vendeur est propriétaire des immeubles présentement vendus pour les avoir acquis aux termes d'un acte de cession sous seing privé, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf le 23 juillet 2002, sous le numéro 515 895.

2.2 Le vendeur ne s'oblige à fournir aux acquéreurs aucune copie de ses titres.

3.0 **SERVITUDES**

3.1 L'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.1 est grevé d'une servitude d'aqueduc, de passage de tuyaux et de droits de passage, créée aux termes d'un acte dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf sous le numéro 139 967. Cependant, il est mentionné à cet acte que « cette servitude quoique permanente ne court qu'envers Joseph Cyrille Gauvin et les membres de sa famille résidant sur le susdit lot QUATRE CENT DIX SPET (417) et Monsieur Georges Albert Emond ou leurs ayant-droit, en ce sens qu'il leur est défendu de donner, vendre, transporter l'eau provenant de la source à des tierces personnes ».

3.2 L'immeuble ci-dessus mentionné au paragraphe 1.1.1 bénéficie d'une servitude de passage pour un drain, créée aux termes d'un acte dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf sous le numéro 164 449.

4.0 **GARANTIE**

4.1 Cette vente est faite sans garantie légale de qualité et à cet égard aux risques et périls de l'acquéreur 1 et de l'acquéreur 2.

5.0 **POSSESSION**

5.1 L'acquéreur 1 et l'acquéreur 2 deviennent propriétaires de leur immeuble respectif à compter de ce jour avec possession et occupation immédiates.

6.0 **DÉCLARATIONS DU VENDEUR**

6.1 Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:

6.1.1 Les immeubles sont libres de toute priorité, hypothèque, redevance ou charge quelconque, compte tenu du fait qu'à même le prix de vente sont acquittées aux frais du vendeur les seules dettes hypothécaires grevant les immeubles, savoir:

Hypothèque en faveur de Roynat Inc. créée aux termes d'un acte dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf le 20 décembre 2012, sous le numéro 19 655 838;

Hypothèque en faveur de National Bank of Canada créée aux termes d'un acte dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf le 20 décembre 2012, sous le numéro 19 655 839;

Mainlevées de ces hypothèques seront obtenues sous peu sur les immeubles présentement vendus.

6.1.2 Il n'y a aucune autre servitude que celles déjà mentionnées.

6.1.3 Tous les impôts fonciers échus ont été payés sans subrogation jusqu'au 31 décembre 2016 quant aux taxes municipales et scolaires.

6.1.4 Tous les droits de mutation ont été acquittés.

6.1.5 Les immeubles ne sont pas assujettis à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document.

6.1.6 Les appareils de chauffage se trouvant dans l'immeuble 1 lui appartiennent et sont libres de tout droit et dette.

6.1.7 Le certificat de localisation préparé par Marc Gravel, arpenteur-géomètre, le 7 juillet 2016, portant le numéro 5 791 de ses minutes, décrit l'état actuel des immeubles et aucune modification n'a été apportée aux immeubles depuis cette date.

6.1.8 Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que les immeubles ne sont pas conformes aux règlements et lois en vigueur.

6.1.9 Les immeubles ne font pas partie d'un ensemble immobilier.

6.1.10 Les immeubles ne font pas fait partie d'un ensemble immobilier dont ils se trouveraient détachés par suite d'une aliénation depuis la mise en vigueur des dispositions de la loi prohibant telle aliénation.

6.1.11 Les immeubles ne sont pas des immeubles patrimoniaux classés, ils ne sont pas situés dans un site patrimonial déclaré, classé ou cité, dans un paysage culturel patrimonial, ni dans une aire de protection selon la Loi sur le patrimoine culturel.

6.1.12 Il est une corporation résidente canadienne au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et au sens de la Loi sur les impôts et il n'a pas l'intention de modifier cette résidence. La corporation est principalement administrée et contrôlée au Canada. Il est en mesure de fournir un certificat de régularité de l'autorité qui le gouverne et il a valablement acquis et a le pouvoir de posséder et de vendre l'immeuble sans autre formalité que celles qui ont été déjà été observées.

6.1.13 Les immeubles ne servent pas, en tout ou en partie, de résidence familiale.

6.1.14 Les immeubles présentement vendus n'ont été l'objet, dans les trois (3) mois précédant la date du présent contrat, d'aucune réparation ou modification dont le coût n'ait été entièrement payé et n'a subi aucun acte de vandalisme ou autre qui aurait pu dégrader leur valeur depuis la date de la dernière visite par l'acquéreur desdits immeubles.

Tous les travaux qui ont été exécutés sur les immeubles depuis qu'il en est propriétaire ont fait l'objet d'un permis émis par les autorités compétentes chaque fois que tel permis était requis, et ont été exécutés en conformité des lois et règlements en vigueur.

6.1.15 Tel qu'en fait foi ledit certificat de localisation, il existe certaines discordances entre le cadastre et les titres de propriété. Les acquéreurs 1 et 2 déclarent avoir pris connaissance dudit certificat de localisation, notamment des paragraphes 2.1.1 et 2.1.2 de ce certificat de localisation et reconnaissent et acceptent les irrégularités qui y sont mentionnées.

De plus, la haie et la clôture situées au sud-ouest de l'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.1 sont situées à l'extérieur de la limite de cette propriété, la clôture située au nord-est de l'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.2 est située à l'extérieur de la limite de cette propriété et le muret de pierre situé au nord-est de l'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.2 est situé sur la limite de cette propriété; ces ouvrages, dont l'appartenance est à déterminer, pourraient causer des empiètements, ce que les acquéreurs 1 et 2 acceptent relativement à l'Immeuble qui leur est vendu au présent acte.

7.0 **OBLIGATIONS DES ACQUÉREURS**

7.1 Cette vente est faite sujette aux charges et conditions suivantes que l'acquéreur 1 et l'acquéreur 2 s'engagent à exécuter ou à respecter, savoir:

7.1.1 Prendre leur immeuble respectif dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à leur satisfaction et avoir vérifié eux-mêmes auprès des autorités compétentes que la destination qu'ils entendent donner à leur immeuble respectif est conforme aux lois et règlements en vigueur.

7.1.2 Payer tous les impôts fonciers échus et à échoir, y compris la proportion de ceux-ci pour l'année courante à compter des présentes et aussi payer à compter de la même date tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années.

7.1.3 Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies pour toutes les parties.

8.0 **RÉPARTITIONS**

8.1 Quant à l'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.1 :

8.1.1 Les parties déclarent avoir fait entre elles les répartitions d'usage en date des présentes suivant les états de compte fournis. Si d'autres répartitions s'avèrent nécessaires, elles seront effectuées à la même date.

8.2 Quant à l'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.2 :

8.1.1 Les parties s'engagent à faire entre elles les répartitions d'usage en date des présentes et ce, dès l'émission des comptes par les autorités concernées. Si d'autres répartitions s'avèrent nécessaires, elles seront effectuées à la même date.

9.0 **DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT**

9.1 Cette vente est faite en exécution de l'avant-contrat signé le 10 août 2016 par les acquéreurs 1 et 2 et accepté par le vendeur le 11 août 2016, et de la modification à cet avant-contrat en date du 11 août 2016. Sauf incompatibilité, Sauf incompatibilité, les parties confirment les ententes qui y sont contenues mais non reproduites aux présentes.

10.0 **PRIX**

10.1 Cette vente est faite pour le prix de :

10.1.1 **QUATRE CENT SIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (406 450,00 \$)** pour l'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.1 que le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreur 1, **DONT QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE.**

10.1.2 **DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (268 550,00 \$)** pour l'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.2 que le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreur 2, DONT QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE.

11.0 **DÉCLARATIONS RELATIVES À LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

11.1 Le vendeur et l'acquéreur reconnaissent:

11.1 que les immeubles vendus aux termes du présent acte sont situés dans une zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

11.2 le vendeur ne conserve aucun droit d'aliénation sur un lot contigu au sens de la Loi; en conséquence, la présente vente ne constitue pas une dérogation à l'article 29 de la Loi;

11.3 le vendeur déclare de plus n'avoir reçu depuis son acquisition d'avis de non-conformité tel que prévu au cinquième alinéa de l'article 100.1 de la Loi et n'a jamais été propriétaire d'un lot contigu au sens de la Loi; qu'il aurait aliéné en contravention à l'article 29 et n'a jamais loti en contravention de l'article 28;

11.4 lorsque les dispositions de la Loi lui ont été rendues applicables l'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.1 était déjà utilisé à une fin autre que l'agriculture; en conséquence cet immeuble bénéficie de droits acquis au sens des articles 101 et 103 de la Loi.

11.5 l'acquéreur ne pourra utiliser l'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.2 à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole.

12.0 **DÉCLARATIONS DES PARTIES RELATIVEMENT AUX TAXES SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)**

12.1 Immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.1

Le vendeur déclare que l'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.1 n'est constitué d'aucune partie occupée à titre résidentiel.

En conséquence, la présente vente est taxable selon les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

Les parties déclarent que la contrepartie de l'immeuble est de quatre cent six mille quatre cent cinquante dollars (406 450,00 \$).

La TPS représente la somme de vingt mille trois cent vingt-deux dollars et cinquante cents (20 322,50 \$) et la TVQ représente la somme de quarante mille cinq cent quarante-trois dollars et trente-neuf cents (40 543,39 \$).

Le vendeur déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants:

TPS: R103059242RT0001

TVQ: 1003443821T0001

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

L'acquéreur 1 déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants :

TPS : 80339 3248 RT0001

TVQ : 1221470504

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

En conséquence, l'obligation de percevoir les montants de TPS et de TVQ incombe à l'acquéreur 1.

12.2 Immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.2

Le vendeur déclare que la vente de l'immeuble ci-dessus désigné au paragraphe 1.1.2 est effectuée dans le cadre de son entreprise.

En conséquence, la présente vente est taxable selon les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

Les parties déclarent que la contrepartie de l'immeuble est de deux cent soixante-huit mille cinq cent cinquante dollars (268 550,00 \$).

La TPS représente la somme de treize mille quatre cent vingt-sept dollars et cinquante cents (13 427,50 \$) et la TVQ représente la somme de vingt-six mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-six cents (26 787,86 \$).

Le vendeur déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants:

TPS: R103059242RT0001

TVQ: 1003443821T0001

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

L'acquéreur 2 déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants :

TPS : 76204 4527 RT0001

TVQ : 1223950384

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

En conséquence, l'obligation de percevoir les montants de TPS et de TVQ incombe à l'acquéreur 2.

13.0 **INTERPRÉTATION**

13.1 Selon que le texte le requerra, le masculin comprend le féminin et le singulier le pluriel et vice-versa.

14.0 **MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

TRANSFERT DE L'IMMEUBLE CI-DESSUS DÉSIGNÉ AU PARAGRAPHE 1.1.1 :

Les parties, soit le vendeur et l'acquéreur 1, font les déclarations suivantes:

14.1 Les noms, prénoms, dénominations sociales et adresses du cédant et du cessionnaire dans la comparution sont exacts.

14.2 Le nom de la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble est : Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

14.3 Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de QUATRE CENT SIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (406 450,00 \$).

14.4 Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de QUATRE CENT SIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (406 450,000 \$).

14.5 Le montant du droit de mutation est de QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (4 596,75 \$).

14.6 *Que l'immeuble visé par le transfert est un immeuble corporel seulement et qu'il ne comprend pas de meubles visés à l'article 1.01 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.*

TRANSFERT DE L'IMMEUBLE CI-DESSUS DÉSIGNÉ AU PARAGRAPHE 1.1.2 :

Les parties, soit le vendeur et l'acquéreur 2, font les déclarations suivantes:

14.7 Les noms, prénoms, dénominations sociales et adresses du cédant et du cessionnaire dans la comparution sont exacts.

14.8 Le nom de la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble est : Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

14.9 Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (268 550,00 \$).

14.10 Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (268 550,000 \$).

14.11 Le montant du droit de mutation est de DEUX MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (2 528,25 \$).

14.12 *Que l'immeuble visé par le transfert est un immeuble corporel seulement et qu'il ne comprend pas de meubles visés à l'article 1.01 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.*

DONT ACTE à L'Ancienne-Lorette, sous le numéro VINGT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE(20 564) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire soussigné.

LÉPINE-CLOUTIER LTÉE

par Yvan Rodrigue

GESTION EMMANUEL GAUVIN INC.

par Emmanuel Gauvin

LA FERME DU CHEMIN DU ROY INC.

par Emmanuel Gauvin

NATHALIE HAMEL, notaire

COPIE CONFORME à la minute demeurée en mon étude

Nathalie Hamel notaire

Signatures numériques

Reproduction du nom du signataire du document numéro 22 628 686

Nom du signataire du document 22 628 686

Nathalie Hamel

Énergie et Ressources
naturelles

Québec 

**ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC**

Je certifie que la réquisition présentée le 2016-09-22 à 15:03 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Portneuf sous le numéro 22 628 686.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Acte
Forme :	Notariée en minute
Notaire instrumentant :	Me NATHALIE HAMEL
Numéro de minute :	20 564

Numéro inscription :	24 731 063	Circ. foncière :	Portneuf
DHM de présentation :	2019-07-03 09:09		

Registre des mentions

VENTE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le deux juillet
(02-07-2019)

Devant Me NATHALIE HAMEL, notaire à Québec, province de Québec.

COMPARAISSENT

GESTION EMMANUEL GAUVIN INC., société légalement constituée suivant la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) et immatriculée le 1er mai 2014 sous le numéro 1170041074, ayant son siège au 121, chemin des Herbaçaias, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 0H8, représentée par Emmanuel Gauvin, président dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration en date du 2 juillet 2019 et dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée par le représentant en présence du notaire.

Ci-après appelée le VENDEUR

ET

LA FERME DU CHEMIN DU ROY INC., société légalement constituée suivant la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1) et immatriculée le 28 juin 2016 sous le numéro 1171965222, ayant son siège au 121, chemin des Herbaçaias, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 0H8, représentée par Emmanuel Gauvin, président dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration en date du 2 juillet 2019 et dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée par le représentant en présence du notaire.

Ci-après appelée l'ACQUÉREUR

LESQUELS font les déclarations et conventions suivantes, savoir:

1.0 **OBJET DU CONTRAT**

1.1 Le vendeur vend à l'acquéreur à ce présent et acceptant, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS CINQUANTE-CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (3 055 698) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Portneuf.

Avec tous les bâtiments y érigés, circonstances et dépendances et notamment la propriété portant le numéro civique 400, chemin du Roy, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 0H2.

2.0 **ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ ET TITRES**

2.1 L'immeuble appartient au vendeur pour l'avoir acquis de Lépine-Cloutier Ltée, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Nathalie Hamel, notaire, le 22 septembre 2016 et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 22 septembre 2016 sous le numéro 22 628 686.

3.0 **SERVITUDES**

3.1 L'immeuble est grevé d'une servitude d'aqueduc, de passage de tuyaux et de droits de passage, créée aux termes d'un acte dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf sous le numéro 139 967. Cependant, il est mentionné à cet acte que « cette servitude quoique permanente ne court qu'envers Joseph Cyrille Gauvin et les membres de sa famille résidant sur le susdit lot QUATRE CENT DIX SPET (417) et Monsieur Georges Albert Emond ou leurs ayant-droit, en ce sens qu'il leur est défendu de donner, vendre, transporter l'eau provenant de la source à des tierces personnes ».

3.2 L'immeuble bénéficie d'une servitude de passage pour un drain, créée aux termes d'un acte dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf sous le numéro 164 449.

4.0 **GARANTIE**

4.1 Cette vente est faite sans garantie légale de qualité et à cet égard aux risques et périls de l'acquéreur.

5.0 **POSSESSION**

5.1 L'acquéreur sera propriétaire dudit immeuble à compter de ce jour avec possession et occupation à compter des présentes.

6.0 **DÉCLARATIONS DU VENDEUR**

6.1 Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:

6.1.1 L'immeuble est libre de toute priorité, hypothèque, redevance ou charge quelconque.

6.1.2 Il n'y a aucune autre servitude que celles déjà mentionnées.

6.1.3 Tous les impôts fonciers échus ont été payés sans subrogation jusqu'au 30 juin 2019 quant aux taxes municipales et scolaires.

6.1.4 Tous les droits de mutation ont été acquittés.

6.1.5 L'immeuble n'est pas assujéti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document.

6.1.6 Les appareils de chauffage se trouvant dans l'immeuble lui appartiennent et sont libres de tout droit et dette.

6.1.7 Le certificat de localisation préparé par Marc Gravel, arpenteur-géomètre, le 7 juillet 2016, portant le numéro 5 791 de ses minutes, est accepté tel quel par l'acquéreur.

6.1.8 Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que les immeubles ne sont pas conformes aux règlements et lois en vigueur.

6.1.9 L'immeuble ne fait pas partie d'un ensemble immobilier.

6.1.10 L'immeuble ne fait pas fait partie d'un ensemble immobilier dont il se trouverait détaché par suite d'une aliénation depuis la mise en vigueur des dispositions de la loi prohibant telle aliénation.

6.1.11 L'immeuble n'est pas un immeuble patrimonial classé, il n'est pas situé dans un site patrimonial déclaré, classé ou cité, dans un paysage culturel patrimonial, ni dans une aire de protection selon la Loi sur le patrimoine culturel.

6.1.12 Il est une société par actions résidente canadienne au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et au sens de la Loi sur les impôts et il n'a pas l'intention de modifier cette résidence. La société par actions est principalement administrée et contrôlée au Canada. Il est en mesure de fournir un certificat de régularité de l'autorité qui le gouverne et il a valablement acquis et a le pouvoir de posséder et de vendre l'immeuble sans autre formalité que celles qui ont été déjà été observées.

6.1.13 L'immeuble ne sert pas, en tout ou en partie, de résidence familiale.

6.1.14 L'immeuble présentement vendu n'a été l'objet, dans les trois (3) mois précédant la date du présent contrat, d'aucune réparation ou modification dont le coût n'ait été entièrement payé et n'a subi aucun acte de vandalisme ou autre qui aurait pu dégrader leur valeur depuis la date de la dernière visite par l'acquéreur dudit immeuble.

Tous les travaux qui ont été exécutés sur l'immeuble depuis qu'il en est propriétaire ont fait l'objet d'un permis émis par les autorités compétentes chaque fois que tel permis était requis, et ont été exécutés en conformité des lois et règlements en vigueur.

6.1.15 Tel qu'en fait foi ledit certificat de localisation, il existe certaines discordances entre le cadastre et les titres de propriété. L'acquéreur déclare avoir pris connaissance dudit certificat de localisation, notamment des paragraphes 2.1.1 et 2.1.2 de ce certificat de localisation et reconnaît et accepte les irrégularités qui y sont mentionnées.

De plus, la haie et la clôture situées au sud-ouest de l'immeuble sont situées à l'extérieur de la limite de cette propriété, la clôture située au nord-est de l'immeuble est située à l'extérieur de la limite de cette propriété et le muret de pierre situé au nord-est de l'immeuble est situé sur la limite de cette propriété; ces ouvrages, dont l'appartenance est à déterminer, pourraient causer des empiètements, ce que l'acquéreur accepte relativement à l'Immeuble qui lui est vendu au présent acte.

7.0 **OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR**

7.1 Cette vente est faite sujette aux charges et conditions suivantes que l'acquéreur s'engage à exécuter ou à respecter, savoir:

7.1.1 Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à son immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

7.1.2 Payer tous les impôts fonciers échus et à échoir, y compris la proportion de ceux-ci pour l'année courante à compter des présentes et aussi payer à compter de la même date tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années.

7.1.3 Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies pour toutes les parties.

8.0 **RÉPARTITIONS**

8.1 Les parties déclarent avoir fait entre elles et à l'amiable les répartitions d'usage et ce, à l'entière exonération du notaire soussigné.

9.0 **PRIX**

9.1 Cette vente est faite pour le prix de **QUATRE CENT DIX-NEUF MILLE SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (419 079,00 \$)** que l'acquéreur s'oblige à payer au vendeur, au taux d'intérêt de deux pour cent (2,00 %) l'an, au moyen d'un billet à demande, lequel demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné.

10.0 **DÉCLARATIONS RELATIVES À LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

Le vendeur et l'acquéreur reconnaissent:

10.1 que l'immeuble vendu aux termes du présent acte est situé dans une zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

10.2 que le vendeur ne conserve aucun droit d'aliénation sur un lot contigu au sens de la Loi; en conséquence, la présente vente ne constitue pas une dérogation à l'article 29 de la Loi;

10.3 que la présente vente est faite afin de remédier à l'irrégularité soumise par la Commission de Protection du Territoire et des Activités Agricoles aux termes de documents datés du 7 janvier 2019 et du 31 janvier 2019, dont photocopies demeurent annexées à l'original des présentes après avoir été reconnues véritables et signées par les parties en présence du notaire soussigné.

10.4 lorsque les dispositions de la Loi lui ont été rendues applicables, une partie de l'immeuble ci-dessus désigné était déjà utilisée à une fin autre que l'agriculture, donc cette partie bénéficie de droits acquis au sens des articles 101 et 103 de la Loi.

11.0 **DÉCLARATIONS DES PARTIES RELATIVEMENT AUX TAXES SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)**

11.1 Le vendeur déclare que présente vente est effectuée dans le cadre de son entreprise.

En conséquence, la présente vente est taxable selon les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

Les parties déclarent que la contrepartie de l'immeuble est établie à quatre cent dix-neuf mille soixante-dix-neuf dollars (419 079,00 \$).

La TPS représente donc la somme de vingt mille neuf cent cinquante-trois dollars et quatre-vingt-quinze cents (20 953,95 \$) et la TVQ représente donc la somme de quarante et un mille huit cent trois dollars et treize cents (41 803,13 \$).

Le vendeur déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants:

TPS : 80339 3248 RT0001

TVQ : 1221470504

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

L'acquéreur déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants :

TPS : 76204 4527 RT0001

TVQ : 1223950384

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

En conséquence, l'obligation de percevoir les montants de TPS et de TVQ incombe à l'acquéreur.

12.0 **INTERPRÉTATION**

12.1 Selon que le texte le requerra, le masculin comprend le féminin et le singulier le pluriel et vice-versa.

13.0 **MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE NEUF (9) DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

13.1 Les parties, soit le vendeur et l'acquéreur, font les déclarations suivantes:

13.1.1 Les noms, prénoms, dénominations sociales et adresses du cédant et du cessionnaire dans la comparution sont exacts.

13.1.2 Le nom de la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble est : Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

13.1.3 Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de QUATRE CENT DIX-NEUF MILLE SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (419 079,00 \$).

13.1.4 Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de QUATRE CENT VINGT ET UN MILLE DOLLARS (421 000,00 \$).

13.1.5 Le montant du droit de mutation est de QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (4 788,50 \$) *Ce montant est sujet à modification par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

13.1.6 *Que l'immeuble visé par le transfert est un immeuble corporel seulement et qu'il ne comprend pas de meubles visés à l'article 1.01 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.*

DONT ACTE à Québec, sous le numéro VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT SIX(22 406) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire soussigné.

GESTION EMMANUEL GAUVIN INC.

par Emmanuel Gauvin

LA FERME DU CHEMIN DU ROY INC.

par Emmanuel Gauvin

NATHALIE HAMEL, notaire

COPIE CONFORME à la minute demeurée en mon étude
Nathalie Hamel notaire

Signatures numériques

Reproduction du nom du signataire du document numéro 24 731 063

Nom du signataire du document 24 731 063

Nathalie Hamel

Énergie et Ressources
naturelles

Québec 

**ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC**

Je certifie que la réquisition présentée le 2019-07-03 à 09:09 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Portneuf sous le numéro 24 731 063.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Acte
Forme :	Notariée en minute
Notaire instrumentant :	Me NATHALIE HAMEL
Numéro de minute :	22 406

Numéro inscription : 515 895 **Circ. foncière :** Portneuf

DHM de présentation :

Registre des mentions

SOMMAIRE

1. **Date et lieu du sommaire**

Le vingt-troisième (23^{ième}) jour de juillet deux mille deux (2002), à Québec, province de Québec.

2. **Date, lieu et identification du document résumé**

Acte de cession signé sous seing privé en date du neuvième (9^e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) à Québec, province de Québec.

3. **Nature du document**

Cession par le Cédant ci-après nommé de tous ses intérêts, titres et droits sur tous ses biens en faveur du Cessionnaire ci-après nommé comprenant, entre autres, les immeubles décrits ci-après.

4. **Désignation des parties**

Cédant : **LEPINE-CLOUTIER LTEE**, corporation légalement constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec), représentée par Monsieur Yvon Rodrigue, administrateur, lequel se déclare dûment autorisé pour les fins du document résumé.

Cessionnaire : **LE GROUPE LEPINE CLOUTIER BOURGIE LTEE**, corporation légalement constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec), représentée par Monsieur Yvon Rodrigue, administrateur, lequel se déclare dûment autorisé pour les fins du document résumé.

5. **Désignation des biens visés**

L'acte de cession affecte les immeubles suivants:

DESCRIPTIONS

5.1 Un emplacement situé dans la ville de Québec, montré sur le plan joint au certificat de localisation préparé par Monsieur Réal Gosselin, arpenteur-géomètre, le dix-septième (17^e) jour de juin deux mille deux (2002), sous le



1011702153

Certificat d'inscription
Circonscription foncière de: **Portneuf**

Réquisition présentée le **2002-07-23** 14:56
date heure minute

No d'inscription **515895**

Certifié par *Guillaume Messier*
Officier de la publicité des droits - a

- 2 -

numéro 6554 de ses minutes, et connu et désigné comme suit :

- (a) une partie du lot originaire numéro QUINZE (Ptie 15) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-Québec (La Banlieue), circonscription foncière de Québec, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 14, vers le sud-est par une autre partie du lot 15 (chemin Sainte-Foy), vers le sud-ouest par l'avenue de L'Averne (montrée à l'originaire) et vers le nord-ouest par une partie du lot 174 (ci-après décrite), mesurant cinquante-huit mètres et vingt-deux centièmes (58,22 m) vers le nord-est, quarante-deux mètres et trente-cinq centièmes (42,35 m) vers le sud-est, cinquante-six mètres et quatre-vingt-deux centièmes (56,82 m) vers le sud-ouest et quarante-trois mètres et vingt centièmes (43,20 m) vers le nord-ouest, et contenant en superficie deux mille quatre cent cinquante-six mètres carrés et trois dixièmes (2 456,3 m²); et
- (b) une partie du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUATORZE (Ptie 174) du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-Québec (La Banlieue), circonscription foncière de Québec, de figure quadrangulaire, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 174, vers le sud-est par une partie du lot 15 (ci-avant décrite), vers le sud-ouest par l'avenue de L'Averne (montrée à l'originaire) et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 174 (ruelle), mesurant un mètre et soixante-dix-sept centièmes (1,77 m) vers le nord-est, quarante-trois mètres et vingt centièmes (43,20 m) vers le sud-est, un mètre et trente-quatre centièmes (1,34 m) vers le sud-ouest et quarante-trois mètres et vingt-et-un centièmes (43,21 m) vers le nord-ouest, et contenant en superficie soixante-sept mètres carrés et un dixième (67,1 m²).

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 300, chemin Sainte-Foy, Québec, Québec, G1R 1T3.

5.2 Un emplacement situé dans la ville de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION CINQ

- 3 -

CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE (1 571 391) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 1740, Avenue Bardy, Québec, Québec, G2J 4R8.

- 5.3 Trois emplacements situés dans la ville de Québec, connus et désignés comme suit :

Les lots numéros UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE CENT VINGT-SIX (1 570 126), UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE CENT VINGT-HUIT (1 570 128), UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE CENT CINQUANTE-DEUX (1 570 152) et UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE CENT CINQUANTE-TROIS (1 570 153) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Avec toutes les bâtisses y érigées, incluant celles portant les numéros civiques 110, 18^e rue, Québec, Québec, G1L 2M4 et 990, 1^{re} Avenue, Québec, Québec, G1L 3K4.

- 5.4 Un emplacement situé dans la ville de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION SEPT CENT TRENTE-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT-SIX (1 738 526) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 975, avenue Marguerite-Bourgeois, Québec, Québec, G1S 3X8.

- 5.5 La partie d'un emplacement situé dans la ville de Baie-Saint-Paul, montré sur un plan joint au certificat de localisation préparé par Monsieur Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre, le dix-huitième (18^e) jour de juin deux mille deux (2002), sous le numéro 4419 de ses minutes, et connu et désigné comme suit :

- (a) une partie du lot numéro DOUZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS CENT CINQUANTE-NEUF (Ptie 359-12) du cadastre officiel de la paroisse de Baie-Saint-Paul, circonscription foncière de Charlevoix #2, de forme irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du

- 4 -

lot 359-11 et par une autre partie du lot 359-12, vers le sud-est par une partie du lot 359 (boul. Leclerc), vers le sud-ouest par une partie du lot 359-13 et une autre partie du lot 359-12, et vers le nord-ouest par une partie du lot 359 et le lot 360-2, mesurant vingt-six mètres et trente et un centièmes (26,31 m) (86.32 pi) et vingt-deux mètres et vingt et un centièmes centièmes (22,21 m) (72.88 pi) vers le nord-est, quinze mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (15,85 m) (52.00 pi) vers le sud-est, dix-sept mètres et trente-neuf centièmes (17,39 m) (57.07 pi) et vingt-six mètres et soixante-cinq centièmes (26,65 m) (87.45 pi) vers le sud-ouest, et neuf mètres et trente-neuf centièmes (9,39 m) (30.80 pi) et cinq mètres et quarante-deux centièmes (5,42 m) (17.78 pi) vers le nord-ouest, et contenant en superficie sept cent trente-quatre mètres carrés (734,0 m²) (7,901. pi²); et

- (b) le lot numéro DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS CENT SOIXANTE (360-2) du cadastre officiel de la paroisse de Baie-Saint-Paul, circonscription foncière de Charlevoix #2.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 53, boulevard Leclerc, Baie-Saint-Paul, Québec, G3Z 2K3.

- 5.6 Un emplacement situé dans la ville de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS DOUZE MILLE QUATRE-VINGT-HUIT (2 012 088) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 1025, route de l'Église, Québec, Québec, G1V 3W1.

- 5.7 Un emplacement situé dans la ville de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION DEUX CENT DIX-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-ONZE (1 218 191) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 2150, Avenue Deblois, Québec, Québec, G1E 3V7.

- 5 -

- 5.8 Un emplacement situé dans la ville de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT (1 258 500) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 9255, boulevard de l'Ormière, Québec, Québec, G2B 3K2.

- 5.9 Un emplacement situé dans la ville de Québec, autrefois connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE (3092) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, circonscription foncière de Québec, cedit lot ainsi qu'un autre lot ont été rénovés et sont aujourd'hui connus comme étant le lot numéro UN MILLION NEUF CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-HUIT (1 944 538) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 260, rue Beaucage, Québec, Québec, G1M 1H3.

- 5.10 Un emplacement situé dans la ville de La Malbaie, connu et désigné comme étant le lot numéro CENT TRENTE-SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT (580-136) du cadastre officiel de la paroisse de La Malbaie, circonscription foncière de Charlevoix #1.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 138, rue Doucet, La Malbaie, Québec, G5A 1R7.

- 5.11 Un emplacement situé dans la ville de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION CENT QUARANTE-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-SEPT (1 149 087) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 6450, boulevard Henri-Bourassa, Québec, Québec, G1H 3B9.

- 5.12 Deux emplacements situés dans la ville de Québec, connus et désignés comme étant les lots numéros UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT et UN MILLION CINQ CENT

- 6 -

SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENT VINGT-NEUF (1 570 228 et 1 570 229) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Avec toutes les bâtisses y érigées, incluant celle portant le numéro civique 1290, 1^{re} Avenue, Québec, Québec, G1L 3K9.

5.13 Un emplacement situé en la ville de Québec (arrondissement 1), connu et désigné comme étant formé des lots numéros :

- (a) UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-CINQ (1 476 965) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- (b) UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE ONZE (1 477 011) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec; et
- (c) UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE (1 476 964) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Avec bâtisses y érigées portant les numéros 715, 723, 733 et 735; rue Saint-Vallier Est, Québec, province de Québec, G1K 3P9.

5.14 Un emplacement situé dans la ville de Québec (arrondissement 8, secteur Saint-Augustin-de-Desmaures), montré sur le plan joint au certificat de localisation préparé par Monsieur Réal Gosselin, arpenteur-géomètre, le dix-huitième (18^e) jour de juin deux mille deux (2002), sous le numéro 6550 de ses minutes, et composé de:

- (a) le lot numéro TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-HUIT (418-3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Augustin, circonscription foncière de Portneuf;
- (b) le lot numéro CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-5) dudit cadastre officiel;

J FN

✓ FN

- 7 -

- ✓
Pⁿ
- (c) une partie du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-HUIT (418 ptie) dudit cadastre officiel, de figure irrégulière, bornée vers le nord par le lot numéro TROIS de la subdivision officielle du lot originaire QUATRE-CENT DIX-HUIT (418-3), vers le nord-est par une partie du lot QUATRE CENT DIX-NEUF (419 ptie) (décrite ci-après), vers le sud par le chemin du Roy (montré à l'originaire) et vers le sud-ouest par le lot DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-SEPT (417-2) et par une partie du lot QUATRE CENT DIX-SEPT (417 ptie); mesurant successivement cent soixante-et-un mètres et neuf centièmes de mètre (161,09 m) vers le nord, mille quatre cent quatre-vingt-treize mètres et soixante-cinq centièmes de mètre (1493,65 m) vers le nord-est, cent cinquante-six mètres et trente-six centièmes de mètre (156,36 m) vers le sud et mille cinq cent sept mètres et quatre-vingt-treize centièmes de mètre (1507,93 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-quatre mètres carrés (196 684 m²); et
- ✓
S/69
- (d) une partie du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419 ptie) dudit cadastre officiel, de figure irrégulière, bornée vers le nord par le lot CINQ de la subdivision officielle du lot originaire QUATRE CENT DIX-NEUF (419-5), vers le nord-est par les lots DEUX et SIX de la subdivision officielle du lot originaire QUATRE CENT VINGT ET UN (421-2 et 421-6), vers le sud par le chemin du Roy (montré à l'originaire) et vers le sud-ouest par une partie du lot QUATRE CENT DIX-HUIT (418 ptie) (décrite ci-dessus); mesurant successivement cent cinquante neuf mètres et vingt-trois centièmes de mètre (159,23 m) vers le nord, mille quatre cent soixante-seize mètres et quatre-vingt centièmes de mètre (1476,80 m) vers le nord-est, cent cinquante-trois mètres et soixante-cinq centièmes de mètre (153,65 m) vers le sud et mille quatre cent quatre-vingt-treize mètres et soixante-cinq centièmes de mètre (1493,65 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-

- 8 -

douze mille quatre cent soixante-trois mètres carrés
(192 463 m²).

Adresse civique : 493 route 138, et 400, Chemin du Roy,
ville de Québec (arrondissement 8, secteur Saint-Augustin-
de-Desmaures), Province de Québec, G3A 1W7.

- 5.15 La partie d'un emplacement situé dans la ville de Baie-Saint-Paul, montré sur un plan joint au certificat de localisation préparé par Monsieur Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre, le dix-huitième (18^e) jour de juin deux mille deux (2002), sur le numéro 4420 de ses minutes, et connu et désigné comme étant une partie du lot numéro DOUZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS CENT CINQUANTE-NEUF (Ptie 359-12) du cadastre de la paroisse de Baie-Saint-Paul, circonscription foncière de Charlevoix #2, de forme triangulaire, bornée vers le nord-est par une partie des lot 359-11, vers le sud-est par une partie du lot 359 (Boul. Leclerc) et vers le sud-ouest par une partie du lot 359-12, mesurant vingt-deux mètres et vingt-huit centièmes (22,28 m) (73.08 pi) vers le nord-est, quatre-vingt-onze centièmes de mètre (0,91 mètre) (3.00 pi) vers le sud-est et vingt-deux mètres et vingt et un centièmes (22,21 m) (72.88 pi) vers le sud-ouest, et contenant en superficie dix mètres carrés et un dixième (10,1 m²) (109 pi²).

Avec bâtisse y érigée portant les numéros civiques 55 et 57,
boulevard Leclerc, Baie-Saint-Paul, Québec, G3Z 2K3.

(ci-après désignés collectivement l'« Immeuble »)

6. **Origine du droit de propriété**

- 6.1 Le Cédant (alors qu'il était connu sous le nom de Germain Lépine Ltée) était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.1 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes des actes inscrits au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous les numéros 441764 et 678320.
- 6.2 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.2 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes de l'acte inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous le numéro 1323839.

- 9 -

- 6.3 Le Cédant était propriétaire des immeubles décrits au paragraphe 5.3 des présentes, pour les avoir acquis aux termes des actes inscrits au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous les numéros 425713 (alors qu'il était connu sous le nom de Immeubles Limoilou Inc.), 768858 (alors qu'il était connu sous le nom de Arthur Cloutier & Fils Ltée), 781615 (alors qu'il était connu sous le nom de Arthur Cloutier & Fils Ltée) et 1269305.
- 6.4 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.4 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes des actes inscrits au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous les numéros 600272, 633657, 637060 et 654882 (alors qu'il était connu sous le nom de Arthur Cloutier & Fils Ltée).
- 6.5 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.5 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes des actes inscrits au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Charlevoix #II sous le numéro 57469.
- 6.6 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.6 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes des actes inscrits au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous les numéros 478303 et 717210 (alors qu'il était connu sous le nom de Arthur Cloutier & Fils Ltée).
- 6.7 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.7 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes de l'acte inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous le numéro 1344408.
- 6.8 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.8 des présentes, pour l'avoir acquis, avec plus grande étendue, aux termes de l'acte inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous le numéro 928037.
- 6.9 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.9 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes de l'acte inscrit au bureau de la publicité des droits

- 10 -

de la circonscription foncière de Québec sous le numéro 638469.

- 6.10 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.10 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes de l'acte inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Charlevoix #I sous le numéro 72501.
- 6.11 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.11 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes de l'acte inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous le numéro 538587 (alors qu'il était connu sous le nom de Arthur-Cloutier & Fils Ltée).
- 6.12 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.12 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes de l'acte inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous le numéro 1323839.
- 6.13 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.13 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes des actes inscrits au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous les numéros 901297, 334605 (alors qu'il était connu sous le nom de Germain Lépine Ltée), 550152 (alors qu'il était connu sous le nom de Germain Lépine Ltée) et 1183644.
- 6.14 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.14 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes de l'acte inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf sous le numéro 321342.
- 6.15 Le Cédant était propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe 5.15 des présentes, pour l'avoir acquis aux termes de l'acte inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Charlevoix #II sous le numéro 57469.

7. **Considération**

La présente cession a lieu dans le cadre de la dissolution volontaire du Cédant; le Cessionnaire a assumé toutes les dettes, les obligations et les responsabilités et tout le passif du Cédant.

8. **Déclarations requises en vertu de l'article 9 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières**

- 8.1 Le nom du Cédant est Lépine-Cloutier Ltée;
- 8.2 le nom du Cessionnaire est Le Groupe Lépine Cloutier Bourgie Ltée;
- 8.3 l'adresse du siège du Cédant est 715, rue St-Vallier est, Québec, province de Québec, G1 3P9;
- 8.4 l'adresse du siège du Cessionnaire est 715, rue St-Vallier est, Québec, province de Québec, G1K 3P9;
- 8.5 les nom des municipalités concernées sont :
- (a) le nom de la municipalité sur le territoire de laquelle sont situés les immeubles décrits aux paragraphes 5.1 à 5.4, 5.6 à 5.9, 5.11 à 5.14 des présentes est Québec;
 - (b) le nom de la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble décrit au paragraphe 5.10 des présentes est La Malbaie; et
 - (c) le nom de la municipalité sur le territoire de laquelle sont situés les immeubles décrits aux paragraphes 5.5 et 5.15 des présentes est Baie-Saint-Paul.
- 8.6 le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le Cédant et le Cessionnaire, est de ZÉRO dollar (\$0,00);
- 8.7 base d'imposition :
- (a) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.1 des présentes est de SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE dollars (672 000,00 \$);

- 12 -

- (b) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.2 des présentes est de DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE dollars (277 000,00 \$);
- (c) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.3 des présentes est de TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE dollars (370 000,00 \$);
- (d) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.4 des présentes est de CINQ CENT MILLE dollars (500 000,00 \$);
- (e) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.5 des présentes est de CENT TRENTE SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ dollars (137 865,00 \$);
- (f) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.6 des présentes est de TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE dollars (375 000,00 \$);
- (g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.7 des présentes est de CENT TRENTE MILLE dollars (130 000,00 \$);
- (h) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.8 des présentes est de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE dollars (450 000,00 \$);
- (i) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.9 des présentes est de CENT DIX-HUIT MILLE dollars (118 000,00 \$);
- (j) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au

- 13 -

paragraphe 5.10 des présentes est de DEUX CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENT TRENTE-NEUF dollars (236 239,00 \$);

- (k) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.11 des présentes est de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE dollars (280 000,00 \$);
- (l) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.12 des présentes est de TROIS CENT SOIXANTE-HUIT MILLE dollars (368 000,00 \$);
- (m) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.13 des présentes est de CENT VINGT-HUIT MILLE dollars (128 000,00 \$);
- (n) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.14 des présentes est de CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE dollars (585 000,00 \$) et de TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE dollars (384 000,00 \$);
- (o) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation relativement à l'immeuble décrit au paragraphe 5.15 des présentes est de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT dollars (79 588,00 \$);

8.8 droits de mutation :

- (a) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.1 des présentes est de HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS dollars (8 580,00 \$);
- (b) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.2 des présentes est de DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ dollars (2 655,00 \$);
- (c) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.3 des présentes est de

- 14 -

QUATRE MILLE CINQUANTE dollars
(4 050,00 \$);

- (d) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.4 des présentes est de SIX MILLE dollars (6 000,00 \$);
- (e) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.5 des présentes est de MILLE CENT VINGT-HUIT dollars et SOIXANTE-CINQ cents (1 128,65 \$);
- (f) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.6 des présentes est de QUATRE MILLE CENT VINGT-CINQ dollars (4 125,00 \$);
- (g) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.7 des présentes est de MILLE CINQUANTE dollars (1 050,00 \$);
- (h) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.8 des présentes est de CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE dollars (5 250,00 \$);
- (i) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.9 des présentes est de NEUF CENT TRENTE dollars (930,00 \$);
- (j) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.10 des présentes est de DEUX MILLE CENT DOUZE dollars et TRENTE-NEUF cents (2 112,39 \$);
- (k) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.11 des présentes est de DEUX MILLE SEPT CENTS dollars (2 700,00 \$);
- (l) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.12 des présentes est de QUATRE MILLE VINGTS dollars (4 020,00 \$);
- (m) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.13 des présentes est de MILLE TRENTE dollars (1 030,00 \$);

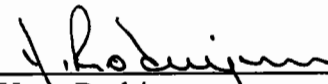
- 15 -

- (n) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.14 des présentes est de SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE dollars (7 275,00 \$) et QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE dollars (4 260,00 \$);
- (o) le montant du droit de mutation relatif à l'immeuble décrit au paragraphe 5.15 des présentes est de CINQ CENT QUARANTE-CINQ dollars et QUATRE-VINGT-HUIT cents (545,88 \$).

8.9 les parties déclarent qu'il y a exonération du paiement du droit de mutation conformément à l'article 19(d) de la Loi, le Cédant étant une filiale du Cessionnaire; et

8.10 il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi.

Requérant:


Yvan Rodrigue

DÉCLARATION D'ATTESTATION

Je soussigné, Cyrille Delâge, notaire, atteste de ce qui suit:

1. Le contenu du présent sommaire est exact;
2. j'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité des parties au document résumé;
3. le document résumé traduit la volonté exprimée par les parties; et
4. le document résumé est valide quant à sa forme.

Attesté à Québec, province de Québec, le 23 juillet
Deux mille deux (2002).

Nom: Cyrille Delâge

Qualité: Notaire

Adresse: 455, rue du Pont
Québec (Québec) G1K 6N2


Cyrille Delâge, notaire

**DÉCLARATION DES PARTIES EN VERTU
DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR
LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES
(ci-après la « Loi »)**

OBJET : Acte de cession en date du 9 décembre 1989 entre Lépine-Cloutier Ltée et Le Groupe Lépine Cloutier Bourgie Ltée (l'« Acte de cession »)

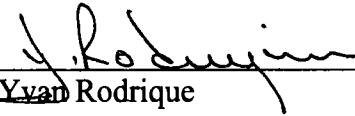
Les parties soussignées, étant ci-après appelées le « Cédant » et le « Cessionnaire » étant les parties à l'Acte de cession, déclarons ce qui suit :

1. Le nom du Cédant est Lépine-Cloutier Ltée;
2. le nom du Cessionnaire est Le Groupe Lépine Cloutier Bourgie Ltée;
3. l'adresse du siège du Cédant est 715, rue St-Vallier est, Québec, province de Québec, G1 3P9;
4. L'adresse du siège du Cessionnaire est 715, rue St-Vallier est, Québec, province de Québec, G1K 3P9.
5.
 - (a) Le nom de la municipalité sur le territoire de laquelle sont situés les immeubles décrits aux paragraphes 5.1 à 5.4, 5.6 à 5.9, 5.11 à 5.14 de l'article 5 du sommaire visant la publication de l'Acte de cession est Québec;
 - (b) le nom de la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble décrit au paragraphe 5.5 de l'article 5 du sommaire visant la publication de l'Acte de cession est La Malbaie; et
 - (c) le nom de la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble décrit au paragraphe 5.10 de l'article 5 du sommaire visant la publication de l'Acte de cession est Baie-Saint-Paul.

- 2 -

6. Il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi.

SIGNÉE à Québec, province de Québec, le 23 juillet
2002.



Yvan Rodrigue

CONVENTION DE DISTRIBUTION INTERVENUE EN DATE DU 9 DECEMBRE 1989

ENTRE:

LEPINE-CLOUTIER LTEE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les Compagnies (Québec), ici représentée par Monsieur Yvon Rodrigue, administrateur, lequel se déclare dûment autorisé pour les fins des présentes;

(Ci-après désignée la "Compagnie")

ET:

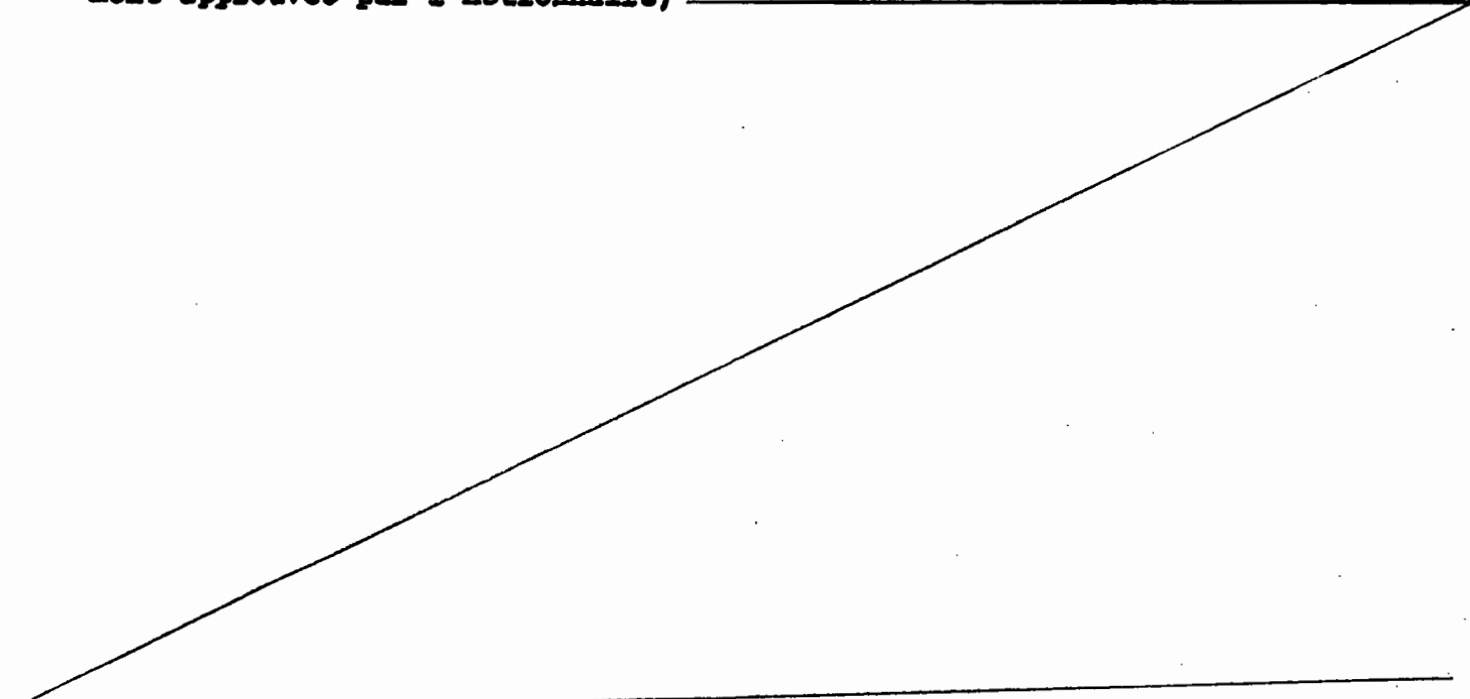
LE GROUPE LEPINE CLOUTIER BOURGIE LTEE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les Compagnies (Québec), ici représentée par Monsieur Yvon Rodrigue, administrateur, lequel se déclare dûment autorisé pour les fins des présentes;

(Ci-après désignée "l'Actionnaire").

ATTENDU QUE toutes les actions émises et en circulation du capital-actions de la Compagnie sont détenues à titre de véritable propriétaire par l'Actionnaire;

ATTENDU QUE les administrateurs de la Compagnie ont décidé qu'il était dans le meilleur intérêt de cette dernière de procéder à la liquidation et dissolution volontaire de la Compagnie en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies de la province de Québec;

ATTENDU QUE la dissolution de la Compagnie a été dûment approuvée par l'Actionnaire;



- 2 -

ATTENDU QUE dans le cadre de la dissolution volontaire de la Compagnie, il est requis et nécessaire que la Compagnie procède à la répartition de tous ses biens et actifs et qu'elle distribue ces derniers à son Actionnaire;

ATTENDU QUE dans le cadre de la dissolution volontaire de la Compagnie, il est nécessaire afin de respecter les dispositions de la loi que la Compagnie pourvoie au paiement de ses dettes et obligations;

ATTENDU QUE l'Actionnaire est en date des présentes, le seul actionnaire de la Compagnie, qu'il détient toutes les actions émises et en circulation du capital-actions de la Compagnie et qu'à ce titre, l'Actionnaire est seul en droit de recevoir tous les biens et actifs de la Compagnie dans le cadre de ladite distribution et répartition.

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. OBJET

1.01 La Compagnie par les présentes, distribue, transporte et transfère à l'Actionnaire tous les intérêts, titres et droits de la Compagnie sur tous ses biens et éléments d'actifs, corporels et incorporels et ce, à la fermeture des affaires de la Compagnie, le 9 décembre 1989;

2. POSSESSION

2.01 En vertu des présentes, l'Actionnaire devient le propriétaire et a la propriété absolue de tous les droits, titres et intérêts de la Compagnie dans et sur les éléments d'actifs distribués et ce, à compter de la présente distribution et répartition.

3. CONSIDERATION

3.01 La présente distribution et répartition de tous les droits, titres et intérêts de la Compagnie dans et sur tous ses biens et éléments d'actifs ont lieu dans le cadre de la dissolution volontaire de la Compagnie, pour permettre une telle dissolution et afin de respecter toutes les dispositions législatives applicables.

3.02 L'Actionnaire déclare avoir pris connaissance et être parfaitement au courant de la situation financière de la Compagnie et assume par les présentes toutes les dettes, les obligations et les responsabilités et tout le passif de la Compagnie à l'exonération complète de cette dernière.

4. ANNULATION DES ACTIONS

4.01 L'Actionnaire consent et s'engage à remettre à la Compagnie pour annulation les certificats représentant toutes les actions émises du capital-actions de la Compagnie, lesquelles actions sont immatriculées au nom de l'Actionnaire.

5. FRAIS

5.01 Il incombera à l'Actionnaire et ce dernier s'engage, à payer toutes dépenses, frais, impôts ou taxes encourus ou payables à l'occasion de la distribution des actifs de la Compagnie et de la dissolution de cette dernière.

6. AUTRES DISPOSITIONS

6.01 La Compagnie s'engage à signer à la demande de l'Actionnaire tout document établissant le transfert d'actifs ou de droits spécifiques.

6.02 L'Actionnaire consent à la dissolution de la Compagnie et à l'émission par l'Inspecteur général des Institutions financières d'un certificat de dissolution conformément à l'article 28 de la Loi sur les compagnies.

6.03 Les parties s'engagent l'une envers l'autre à poser tous les gestes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente convention.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNE A QUEBEC.

LEPINE-CLOUTIER LTEE

Par: 

YVON RODRIGUE

la "Compagnie"

LE GROUPE LEPINE CLOUTIER BOURGIE
LTEE

Par: 

YVON RODRIGUE

"l'Actionnaire"

Signatures numériques

Reproduction du nom du signataire du document numéro 515 895

Nom du signataire du document 515 895

Aucune signature

Numéro inscription : 321 342

Circ. foncière : Portneuf

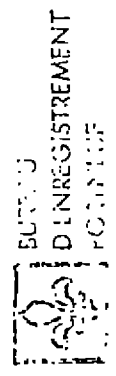
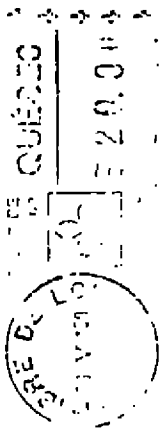
DHM de présentation :

Registre des mentions

No.: 21,727
Le 4 mai 1989

VENTE

par
LES JARDINS COMMÉMORATIFS
(QUÉBEC) LIMITEE
à
LÉPINE-CLOUTIER LTÉE.



L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF, le
quatrième jour du mois de mai.

DEVANT Me CYRILLE DELÂGE, notaire pour la
province de Québec, Canada, résidant et pratiquant en la ville
de Québec, soussigné.

COMPARAISSENT:

LES JARDINS COMMÉMORATIFS (QUÉBEC) LIMITÉE
(résultant de la fusion de Les Jardins Commémoratifs (Québec)
Limitée et La Société de Gestion des Jardins Québec Inc., sui-
vant certificat de fusion émis par l'Inspecteur général des
institutions financières, en date du premier (1er) novembre mil
neuf cent soixante-seize (1976), corporation légalement consti-
tuée, ayant son siège social au 4239, boulevard des Sources,
Dollard des Ormeaux (Québec) H9B 2A6, ici représentée par mon-
sieur JEAN SIROIS, administrateur, dûment autorisé aux termes
d'une résolution adoptée par le Conseil d'administration de
ladite corporation à une assemblée tenue le quatre (4) mai mil
neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), et dont copie certifiée
demeure annexée à la minute des présentes, après avoir été
reconnue véritable et signée pour identification par le dit
représentant et le notaire soussigné,

Ci-après appelée: LA VENDERESSE

ET

LÉPINE-CLOUTIER LTÉE, corporation légalement
constituée, ayant son siège social au 715, rue Saint-Vallier
est, en la ville de Québec, G1K 3P9, ici représentée par mon-
sieur PIERRE CLOUTIER, président, dûment autorisé aux termes
d'une résolution adoptée par le Conseil d'administration de
ladite corporation à une assemblée tenue le quatre (4) mai mil
neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), et dont copie certifiée
demeure annexée à la minute des présentes, après avoir été
reconnue véritable et signée pour identification par le dit
représentant et le notaire soussigné,

Ci-après appelée: L'ACQUÉREUR.

LESQUELLES parties font les déclarations et
conventions suivantes, savoir:

Division d'enregistrement - PORTNEUF
Je certifie 7 être enregistré
89--5-26 9:00
à 9:00 minute
sous le numéro 321342
Romand Desjardins
Registreur

OBJET DU CONTRAT

La venderesse vend à l'acquéreur, présente et acceptant, avec la garantie légale, libre de toutes charges, hypothèques et liens quelconques, l'immeuble ci-après décrit, savoir:

DESCRIPTION

Un immeuble connu et désigné comme étant:

a) La subdivision numéro TROIS du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-HUIT (418-3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Augustin, division d'enregistrement de Portneuf;

b) La subdivision numéro CINQ du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-5) du susdit cadastre;

c) Une PARTIE NON SUBDIVISÉE du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-HUIT (418 ptie n.s.) du susdit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par le lot 418-3, vers le nord-est par une partie du lot 419 (décrite au paragraphe d) ci-après), vers le sud-est par un chemin public (montré à l'originaire) et vers le sud-ouest par le lot 417-2 et par une partie du lot 417; mesurant successivement cent soixante et un mètres et neuf centièmes (161,09 m) vers le nord-ouest, mille cent quarante-cinq mètres et seize centièmes (1 145,16 m) et trois cent quarante-deux mètres et deux centièmes (342,02 m) vers le nord-est, cent cinquante-six mètres et vingt-quatre centièmes (156,24 m) vers le sud-est et mille cinq cent quatre mètres et sept centièmes (1 504,07 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie deux cent quatre mille quarante-trois mètres carrés (204 043 m.c.);

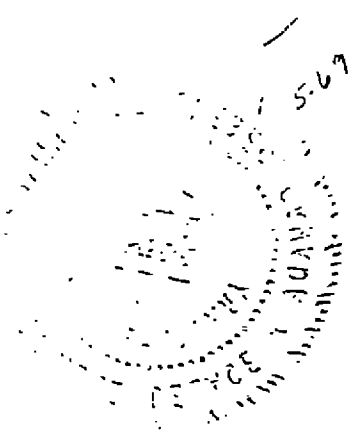
d) Une PARTIE NON SUBDIVISÉE du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419 ptie n.s.) du susdit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par le lot 419-5, vers le nord-est par le lot 421-2 et par une partie du lot 421, vers le sud-est par un chemin public (montré à l'originaire) et vers le sud-ouest par une partie du lot 418 (décrite au paragraphe c) ci-dessus); mesurant successivement cent cinquante-neuf mètres et vingt-trois centièmes (159,23 m) vers le nord-ouest, mille trois cent quarante mètres (1 340,00 m) et cent trente-trois mètres et soixante-douze centièmes (133,72 m) vers le nord-est, cent cinquante-trois mètres et soixante-

FM.

FM.

FM.

569



dix-sept centièmes (153,77 m) vers le sud-est et trois cent quarante-deux mètres et deux centièmes (342,02 m) et mille cent quarante-cinq mètres et seize centièmes (1 145,16 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-trois mètres carrés (190 763 m.c.).

Avec les bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances, et portant le numéro civique 493, route 138, Saint-Augustin de Desmaures (Québec) G3A 1W7.

Sujet ledit immeuble à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter.

TEL que le tout se trouve actuellement, l'acquéreur l'ayant vu, visité et s'en déclarant satisfaite dans son état actuel.

AVEC TOUS LES DROITS acquis rattachés audit immeuble et à son exploitation.

TITRE

L'immeuble ci-dessus vendu appartient à la venderesse pour l'avoir acquis de monsieur Jean Sirois "In Trust", aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Cyrille Delâge, notaire soussigné, le vingt-cinq (25) janvier mil neuf cent soixante-quatorze (1974), et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf, le vingt-huit (28) janvier mil neuf cent soixante-quatorze (1974), sous le numéro 206,408.

La venderesse ne fournit pas d'autres titres et documents que ceux remis à l'acquéreur, à l'exécution des présentes, et dont cette dernière s'en déclare satisfaite.

POSSESSION

L'acquéreur prend possession de l'immeuble ci-dessus vendu à compter du premier (1er) mai mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) à la charge pour elle d'assumer le paiement des taxes municipales, scolaires et de toutes autres cotisations publiques pouvant affecter ledit immeuble à compter de la susdite date.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (225 000,00\$), soit CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000,00\$) pour le terrain et CENT MILLE DOLLARS (100 000,00\$) pour les bâtisses, que la venderesse

reconnait avoir reçu de l'acquéreur, à l'exécution des présentes, dont quittance générale et finale entre les parties.

CONDITION SPÉCIALE

Il est une condition expresse du présent acte, sans quoi il n'aurait pas été consenti par l'acquéreur, que la venderesse garantit que les bâtisses faisant l'objet du présent acte ne sont pas isolées avec de la mousse d'urée formaldéhyde.

DÉCLARATIONS DE LA VENDERESSE

La venderesse fait les déclarations suivantes et s'en porte garante:

1. Toutes les taxes, cotisations et répartitions foncières, générales et spéciales échues, ont été payées sans subrogation.
2. L'immeuble est libre de tout privilège, hypothèque, redevance, servitude ou charge quelconque.

DÉCLARATIONS DES COMPARANTES

1. La venderesse et l'acquéreur reconnaissent qu'une partie de l'immeuble ci-dessus vendu est actuellement zonée agricole, tel qu'il apparaît sur le certificat de localisation ci-après mentionné.
2. La venderesse et l'acquéreur déclarent être des corporations canadiennes au sens des lois fiscales du Québec et du Canada et qu'elles ne sont pas sujettes à la Loi sur les contrôles des investissements étrangers.
3. L'ajustement des impositions foncières se fera entre les parties en date du premier (1er) mai mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989). Il est toutefois entendu entre les parties que ces ajustements ne seront pas définitifs et qu'ils pourront être révisés à la demande d'une partie dans le cas où les données sur la base desquelles ils seront effectués s'avéreraient incomplètes ou inexacts.
4. La venderesse atteste qu'à sa connaissance aucun avis de non-conformité n'a été émis par les autorités municipales, provinciales ou autres concernant cet immeuble.
5. La venderesse et l'acquéreur déclarent qu'elles ont effectivement pris connaissance du certificat de localisation préparé par monsieur Yvon Chabot, arpenteur-géomètre, en date du vingt-sept (27) avril mil neuf cent quatre-

vingt-neuf (1989), sous le numéro 8,855 de ses minutes; et qu'elles en acceptent les termes à toutes fins que de droit.

MENTIONS EXIGÉES en vertu des dispositions de l'article 9 de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières:

1.- Les parties aux présentes déclarent que leur résidence principale respective (siège social) est celle apparaissant dans la comparution ci-dessus.

2.- L'immeuble faisant l'objet de la présente vente est situé dans les limites de la municipalité de Saint-Augustin de Desmaures.

3.- Les parties aux présentes déclarent conjointement que le montant de la contrepartie du présent acte est de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (225 000,00\$) et que le montant du droit de mutation est de MILLE DEUX CENT DOLLARS (1 200,00\$).

DONT ACTE à Québec, sous le numéro VINGT ET UN MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT (21,727) des minutes du notaire soussigné.

EN FOI DE QUOI les parties, représentées tel que susdit, signent avec moi, notaire, lecture faite.-

(SIGNÉ) JEAN SIROIS
P CLOUTIER
CYRILLE DELÂGE, NOTAIRE

VRAIE COPIE de la minute demeurée de record en mon étude.-

J. Sirois

EXTRAIT des minutes d'une assemblée du Conseil d'administration de la compagnie «LES JARDINS COMMÉMORATIFS (QUÉBEC) LIMITÉE», tenue au siège social de la compagnie, le 4 mai 1989.

Il est proposé, secondé et unanimement résolu:

QUE la compagnie vende à LÉPINE-CLOUTIER LTÉE, pour le prix de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (225 000,00\$), soit CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000,00\$) pour le terrain et CENT MILLE DOLLARS (100 000,00\$) pour les bâtisses, payable comptant à la signature de l'acte de vente, l'immeuble suivant, savoir:

DESCRIPTION

Un immeuble connu et désigné comme étant:

a) La subdivision numéro TROIS du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-HUIT (418-3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Augustin, division d'enregistrement de Portneuf;

b) La subdivision numéro CINQ du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-5) du susdit cadastre;

c) Une PARTIE NON SUBDIVISÉE du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-HUIT (418 ptie n.s.) du susdit cadastre, tel que plus amplement décrite audit acte de vente;

d) Une PARTIE NON SUBDIVISÉE du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419 ptie n.s.) du susdit cadastre, tel que plus amplement décrite audit acte de vente.

Avec les bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances, et portant le numéro civique 493, route 138, Saint-Augustin de Desmaures (Québec) G3A 1W7.

Sujet ledit immeuble à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter.

La possession de l'immeuble de même que les ajustements concernant les taxes et autres se feront en date du premier (1er) mai mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989).

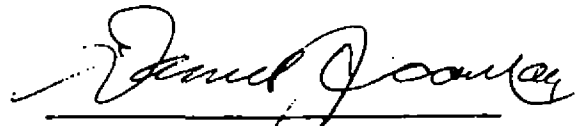
Un projet d'acte de vente, tel que préparé par le notaire Cyrille Delâge, est lu à l'assemblée paragraphe par paragraphe et approuvé comme tel.

Il est de plus proposé, secondé et unanimement résolu que Jean Sirois, administrateur, soit et il est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la compagnie, ledit acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

Je soussigné, président de la compagnie, certifie que la résolution ci-dessus a été dûment adoptée à une assemblée du Conseil d'administration de la compagnie le ----- quatre (4) mai mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et qu'elle a par la suite été ratifiée par tous les actionnaires de la compagnie à une assemblée générale spéciale dûment convoquée à cette fin et tenue le même jour, et à laquelle il y avait quorum.

Signé à Québec, ce 4 mai 1989.

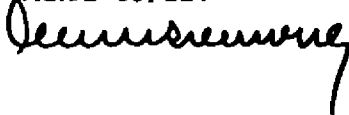


président

Reconnu véritable, signé pour identification et annexé à la minute No. 21,727 du notaire soussigné.

(SIGNÉ) JEAN SIROIS
CYRILLE DELAGE, NOTAIRE

VRAIE COPIE.-



EXTRAIT des minutes d'une assemblée du Conseil d'administration de la compagnie «LÉPINE-CLOUTIER LTÉE», tenue au siège social de la compagnie, le 4 mai 1989.

Il est proposé, secondé et unanimement résolu:

QUE la compagnie achète de LES JARDINS COMMÉMORATIFS (QUÉBEC) LIMITÉE, pour le prix de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (225 000,00\$), soit CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000,00\$) pour le terrain et CENT MILLE DOLLARS (100 000,00\$) pour les bâtisses, payable comptant à la signature de l'acte de vente, l'immeuble suivant, savoir:

DESCRIPTION

Un immeuble connu et désigné comme étant:

a) La subdivision numéro TROIS du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-HUIT (418-3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Augustin, division d'enregistrement de Portneuf;

b) La subdivision numéro CINQ du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-5) du susdit cadastre;

c) Une PARTIE NON SUBDIVISÉE du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-HUIT (418 ptie n.s.) du susdit cadastre, tel que plus amplement décrite audit acte de vente;

d) Une PARTIE NON SUBDIVISÉE du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419 ptie n.s.) du susdit cadastre, tel que plus amplement décrite audit acte de vente.

Avec les bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances, et portant le numéro civique 493, route 138, Saint-Augustin de Desmaures (Québec) G3A 1W7.

Sujet ledit immeuble à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter.

La possession de l'immeuble de même que les ajustements concernant les taxes et autres se feront en date du premier (ier) mai mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989).


Un projet d'acte de vente, tel que préparé par le notaire Cyrille Delâge, est lu à l'assemblée paragraphe par paragraphe et approuvé comme tel.

Il est de plus proposé, secondé et unanimement résolu que monsieur PIERRE CLOUTIER, président, soit et il est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la compagnie, ledit acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

Je soussigné, secrétaire de la compagnie, certifie que la résolution ci-dessus a été dûment adoptée à une assemblée du Conseil d'administration de la compagnie le quatre (4) mai ----- mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), et à laquelle il y avait quorum.

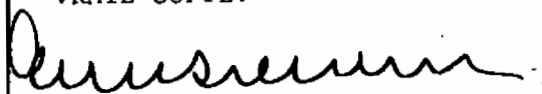
Signé à Québec, ce quatrième jour du mois de mai mil neuf cent quatre-vingt-neuf.


Secrétaire.-

Reconnu véritable, signé pour identification et annexé à la minute No. 21,727 du notaire soussigné.

(SIGNÉ) P CLOUTIER
CYRILLE DELAGE, NOTAIRE

VRAIE COPIE.-



Signatures numériques

Reproduction du nom du signataire du document numéro 321 342

Nom du signataire du document 321 342

Aucune signature

Numéro inscription : 206 408

Circ. foncière : Portneuf

DHM de présentation :

Registre des mentions

NO. 11 120

LE: 25 janvier 1974

VENTE

JEAN SIROIS " IN TRUST "

A
LA SOCIETE DE GESTION DES
JARDINS QUEBEC INC.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE, le
vingt-cinquième jour du mois de janvier.

COMPARAISSENT:

DEVANT Me CYRILLE DELAGE, notaire pour la
province de Québec, Canada, résidant et pratiquant en la cité
de Québec, soussigné:

JEAN SIROIS "IN TRUST", ici représenté par
Me Jean Sirois, avocat, ayant sa place d'affaires à 2 Place
Québec, P.Q.

Ci-après appelé: " LE VENDEUR "

ET

LA SOCIETE DE GESTION DES JARDINS QUEBEC INC.
corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires
à 2 Place Québec, suite 636, a/s Me Jean Sirois, avocat, Qué.,
ici représentée et agissant par Monsieur Daniel J. Scanlan,
dûment autorisés suivant les termes d'une résolution du conseil
d'administration de ladite corporation, en date du 25 janvier
1974, dont copie certifiée demeure annexée à la minute des
présentes, après avoir été reconnue véritable et signée pour
identification par lesdits représentants et le notaire soussi-
gné,

Ci-après appelée: " L'ACQUEREUR "

LESQUELS font les déclarations et conventions
suivantes, savoir:-

Le vendeur vend à l'acquéreur, présent et
acceptant, avec garantie contre tous troubles et hypothèques,
sauf celle ci-après citée, les immeubles suivants, savoir:

No 206408 par dépôt
DIVISION D'ENREGISTREMENT DE PORTNEUF
LE 28 janvier 1974 N 91
[Signature]



NOTAIRE
CYRILLE DELAGE



1013845173

206408

DESCRIPTION

1a)- Une certaine parcelle de terrain étant une partie du lot QUATRE CENT DIX-HUIT (Ptie 418), Première Concession de Demaures; du cadastre officiel de la paroisse de St-Augustin, division d'enregistrement de Portneuf.

PARCELLE: A, B, C, D, E, A.

Cette parcelle de terrain est bornée vers le nord-ouest par la route Nationale #-138, ou Route # 2, au nord-est par des parties du lot 419 appartenant à Roch Petitclerc et L.P. McCarthy, vers le sud-est par un chemin public, et vers le sud-ouest par le lot 417 appartenant aux Frères Hospitaliers St-Jean-de-Dieu.

Ce lot peut être décrit plus particulièrement comme suit:-
 Partant au point "A", situé sur le côté nord-ouest du chemin public et sur la ligne séparative des lots 417 et 418; de là vers le nord-ouest suivant la ligne séparative des lots 417 et 418 sur une distance de cinq mille huit cent soixante-dix-sept pieds et neuf dixièmes (5,877.9') jusqu'au point "B"; du point "B" dans une direction nord-est suivant le côté sud-ouest de la Route Nationale #-138, ou Route # 2, sur une distance de quatre cent quatre-vingt-dix-sept pieds et huit dixièmes (497.8') jusqu'au point "X"; du point "C" vers le sud-est, suivant la ligne séparative des lots 419 et 418, sur une distance de quatre mille sept cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes (4,770.4') jusqu'au point "D"; du point "D" vers le sud-est, suivant la ligne séparative des lots 419 et 418, sur une distance de mille cent vingt-deux pieds et un dixième (1,122.1') jusqu'au point "E"; du point "E" vers le sud-ouest, suivant le côté nord-ouest d'un chemin public, sur une distance de cinq

cent douze pieds et six dixièmes (512.6') jusqu'au point de départ "A". Cette parcelle de terrain contenant une superficie de deux millions six cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix pieds carrés (2,610,890 p.c.), mesures anglaises.

1b)- Une certaine parcelle de terrain étant une partie du lot numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (Ptie 419), Première Concession de Demaures, du cadastre officiel de la paroisse de St-Augustin, comté Portneuf.

PARCELLE E.D.F.G.E:

Cette parcelle de terrain est bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 419 appartenant à Roch Petitclerc, au nord-est par une partie du lot 421 appartenant à M. Soulard, vers le sud-est par un chemin public, et vers le sud-ouest par une partie du lot 418, appartenant à L.P. McCarthy.

Ce lot peut être décrit plus particulièrement comme suit:

Partant au point "E", situé sur le côté nord-ouest d'un chemin public et à l'intersection de la ligne séparative des lots 418 et 419; de là dans une direction nord-ouest et suivant la ligne séparative des lots 418 et 419, sur une distance de mille cent vingt-deux pieds et un dixième (1,122.1') jusqu'au point "D"; du point "D", dans une direction nord-est, suivant la ligne séparative des propriétés de Roch Petitclerc sur une partie du lot 419; et celle de L.P. McCarthy, sur une partie du lot 419, sur une distance de quatre cent soixante-dix-neuf pieds et neuf dixièmes (479.9') jusqu'au point "F"; du point "F" dans une direction sud-est suivant la ligne séparative des lots 421 et 419, sur une distance de mille cent vingt-sept pieds et un dixième (1,127.1') jusqu'au point "G"; du point "G", dans une direction sud-ouest, suivant le côté nord-ouest d'un chemin



public, sur une distance de cinq cent quatre pieds et cinq dixièmes (504.5') jusqu'au point de départ "E".

Cette parcelle contenant une superficie de quatre cent soixante-et-onze mille cinq cent vingt-trois pieds carrés (471,523 p.c.); mesures anglaises.

Tel que le tout est actuellement, l'acquéreur l'ayant vu et visité et s'en déclarant satisfait dans son état actuel.

2.- Une certaine parcelle de terrain étant une partie du lot numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (Ptie 419), Première Concession de Demaures, du cadastre officiel de la paroisse de St-Augustin, division d'enregistrement de Portneuf.
PARCELLE C, H, F, D, G:

Cette parcelle de terrain est bornée vers le nord-ouest par la route Nationale # 138 ou Route # 2, au nord-est par une partie du lot 421, appartenant à M. Soulard, vers le sud-est par une partie du lot 419, appartenant à L.P. McCarthy, et vers le sud-ouest par une partie du lot 418, appartenant à L.P. McCarthy.

Ce lot peut être plus particulièrement décrit comme suit:

Partant au point "C", situé sur le côté sud-est de la Route Nationale # 138 ou Route #2 et sur la ligne séparative des lots 419 et 418; de là dans une direction nord-est et suivant le cours sud-est de la Route Nationale # 138 ou Route # 2 sur une distance de cinq cent douze pieds et quatre dixièmes (512.4') jusqu'au point "H"; du point "H" dans une direction sud-est, suivant la ligne séparative des lots 421 et 419, sur une distance de quatre mille sept cent soixante-seize pieds et deux dixièmes (4,776.2') jusqu'au point "F"; du point "F" dans

une direction sud-ouest, suivant la ligne séparative des propriétés de L.P. McCarthy sur une partie du lot 419 et celle de Roch Petitclerc sur une partie du lot 419, sur une distance de quatre cent soixante-dix-neuf pieds et neuf dixièmes (479.9') jusqu'au point "D"; du point "D", dans une direction nord-ouest sur la ligne séparative des lots 418 et 419, sur une distance de quatre mille sept cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes (4,770.4') jusqu'au point de départ "C". Contenant une superficie de deux millions vingt-six mille sept cent quinze pieds carrés (2,026,715 p.c.), mesure anglaise.

Tel que le tout est actuellement, l'acquéreur l'ayant vu et visité et s'en déclarant satisfait dans son état actuel.

L'immeuble ci-dessus en premier lieu décrit est affecté d'une hypothèque au montant originaire de QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (\$98,296.40) en faveur de M. Louis-Philippe McCarthy, à titre de solde de prix de vente lui revenant aux termes d'un acte reçu par Me Cyrille Delâge, notaire soussigné, le 8 août 1973, et dont copie a été enregistrée à Cap-Santé, comté Portneuf, le 9 août 1973, sous le No. 203 859.

L'immeuble ci-dessus en premier lieu décrit est affecté d'une hypothèque au montant originaire de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000.00) en faveur de M. Roch Petitclerc, à titre de solde de prix de vente lui revenant aux termes d'un acte reçu par Me Cyrille Delâge, notaire soussigné, le 9 août 1973, et dont copie a été enregistrée à Cap-Santé, comté Portneuf, le 13 août 1973, sous le No. 203 909.

Par dépôt No. 64090
le 78-09-13

les privilèges et hypothèques
résultant de l'acte no. 203909
sont radiés. *Delivré par*



TITRE

L'immeuble ci-dessus en premier lieu décrit appartient au vendeur pour l'avoir acquis suivant acte reçu par Me Cyrille Delâge, notaire soussigné, le 8 août 1973, et dont copie a été enregistrée, tel que susdit, à Cap-Santé, comté Portneuf, le 9 août 1973, sous le No. 203 859.

L'immeuble ci-dessus en deuxième lieu décrit appartient au vendeur pour l'avoir acquis suivant acte reçu par Me Cyrille Delâge, notaire soussigné, le 9 août 1973, et dont copie a été enregistrée, tel que susdit, à Cap-Santé, comté Portneuf, le 13 août 1973, sous le No. 203 909.

POSSESSION

L'acquéreur est en possession des immeubles ci-dessus vendus rétroactivement au 1er août 1973, à la charge des taxes municipales, scolaires et toutes autres cotisations publiques pouvant affecter lesdits immeubles à compter de cette même date.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (\$225,796.40), comprenant une somme de CENT QUARANTE-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (\$143,296.40) pour l'immeuble en premier lieu décrit (Ptie 418 et Ptie 419) (1.a) et 1.b) et une somme de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (\$82,500.00) pour l'immeuble en deuxième lieu décrit (Ptie 419) (2.-), acompte duquel le vendeur reconnaît avoir reçu la somme de SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (\$77,500.00), comprenant un montant de QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (\$45,000.00) pour l'im-

meuble en premier lieu décrit, et un montant de TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (\$32,500.00) pour l'immeuble en deuxième lieu décrit.

Quant au solde qui est de CENT QUARANTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (\$148,296.40), il sera payable de la façon suivante:

a) Une somme de QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (\$98,296.40), payable à Louis-Philippe Mc Carthy, aux termes de l'acte enregistré sous le No. 203 859 à Cap-Santé, comté Portneuf; l'acquéreur déclarant en avoir pris connaissance et s'engageant et s'obligeant à en respecter toutes les clauses et conditions y mentionnées.

b) Une somme de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000.00) payable à Roch Petitclerc, aux termes de l'acte enregistré sous le No. 203 909 à Cap-Santé, comté Portneuf; l'acquéreur déclarant en avoir pris connaissance et s'engageant et s'obligeant à en respecter toutes les clauses et conditions y mentionnées.

Il est une condition expresse du présent acte, que les hypothèques créées aux termes des actes ci-dessus mentionnés ne continueront d'affecter que les immeubles sur lesquels elles ont été originairesment créées.

L'acquéreur déclare de plus avoir pris connaissance des conditions spéciales mentionnées à l'acte de vente par M. Louis-Philippe McCarthy, en date du 8 août 1973, enregistré tel que susdit sous le No. 203 859 à Cap-Santé, et s'engage et s'oblige à les respecter.

DONT ACTE à Québec, sous le numéro ONZE

Par dépôt No 64117
le 78-09-18
les privilèges et hypothèques
résultant de l'acte no 203859
sont radiés. *Boivin (req)*



MILLE CENT VINGT des minutes du notaire soussigné.

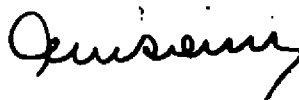
EN FOI DE QUOI, les parties signent avec
moi, notaire, lecture faite.

"SIGNE" JEAN SIROIS

DANIEL J. SCANLAN

CYRILLE DELAGE, NOTAIRE

VRAIE COPIE de la minute demeurée de record en mon étude.




Signatures numériques

Reproduction du nom du signataire du document numéro 206 408

Nom du signataire du document 206 408

Aucune signature


Réservé à la Commission

NOTE: Avant de remplir ce document, veuillez consulter le [guide](#).
Le pictogramme  renvoie à la partie « lexique » du [guide](#).

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

1 IDENTIFICATION

<input checked="" type="checkbox"/> Demandeur		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l' annexe	
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
Lépine-Cloutier Ltée (Yvan Rodrigue)		4 1 8	5 7 0 6 4 0 6
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
9255, boulevard De L'Ormiere		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég.
Québec	Québec	G 2 B 3 K 2	Télécopieur
Courriel			
yrodrigue@athos.ca			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot	3 055 696	Cadastre	du Québec
Lot	3 055 698 et 3 055 699 (Lots déjà cédés)	Cadastre	du Québec

<input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire 		<input checked="" type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l' annexe	
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Lyes Arfa			
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
Stein Monast s.e.n.c.r.l.		4 1 8	6 4 0 4 4 0 9
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
70, Dalhousie, suite 300		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég.
Québec	Québec	G 1 K 4 B 2	Télécopieur
Courriel			
Lyes.Arfa@SteinMonast.ca			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot		Cadastre	
Lot		Cadastre	

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Décrivez la nature du projet faisant l'objet de votre demande

Le Demandeur souhaite obtenir une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'autoriser a posteriori l'aliénation des lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, et ce, même s'il a conservé un droit d'aliénation sur un lot contigu (3 055 696) au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

2.2 Précisez toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation de votre projet

- Aliénation/Lotissement •
 Coupe d'érables dans une érablière •
 Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture •
 Enlèvement de sol arable •
 Inclusion •

2.3 Complétez la ou les section(s) correspondant à votre situation sinon passez au point 3

- Aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lots • (morcellement d'un lot ou d'un ensemble de lots, vente, achat, échange ou don d'un terrain), sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture → [Section A](#)
 Utilisation à une fin autre que l'agriculture •
 Exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable • → [Section B, partie 1](#)
 Entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) → [Section B, partie 2](#)
 Puits commerciaux et municipaux → [Section B, partie 3](#)
 Coupe d'érables dans une érablière • → [Section C](#)

3 DESCRIPTION DES LOTS

3.1 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Superficie (ha)	Municipalité
3 055 698		Québec (c.f. Portneuf)	19,7892	Saint-Augustin-de-Desmaures
3 055 699		Québec (c.f. Portneuf)	19,4375	Saint-Augustin-de-Desmaures

Superficie • visée par la demande 39,2267 hectare(s)

Superficie • totale de la propriété 47,2353 hectare(s)

3.2 Utilisation actuelle du (des) lot(s) visé(s) par la demande (agricole ou autre qu'agricole)

<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation agricole	Superficie •	<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation autre qu'agricole •	Superficie •
Culture/Friche	<u>10,7000</u> hectare(s)	N/A	_____ hectare(s)
Boisé sans érables	_____ hectare(s)		_____ hectare(s)
Boisé avec érables	_____ hectare(s)		_____ hectare(s)
Superficie totale	<u>10,7000</u> hectare(s)	Superficie totale	_____ hectare(s)

Si les lots visés comportent des bâtiments ou ouvrages, veuillez remplir le tableau 3.3.

3.3 Description des bâtiments et ouvrages existants sur le (les) lot(s) visé(s) par la demande

Lot/Rang	Bâtiments/Ouvrages existants	Date de construction	Utilisation actuelle	Date de début de l'utilisation actuelle
3 055 698	Maison unifamiliale	1944	N/A	N/A
--	Hangar/grange	--	--	--

3.4 Identification d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole dans le cas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture

Note en lien avec la section 3.2 : La superficie de la partie Boisé sans érables et de la partie boisé avec érable n'était pas disponible; pour ce qui des superficies de culture/friche, elle ont été obtenue via le site de la CPTAQ.

MISE EN GARDE : L'ouverture du dossier sera effectuée sur réception de la documentation complète. Un dossier incomplet, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retourné à l'expéditeur.

4 ATTESTATION

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées: Lyes Arfa

Demandeur

Propriétaire

Mandataire

Fait à Québec

Date:

2	0	2	0	0	9	3	0
	A		M		J		

Signature Lyes Arfa

Signature numérique de Lyes Arfa
Date : 2020.10.01 10:57:51 -04'00'

SECTION A – ALIÉNATION D'UN LOT OU D'UN ENSEMBLE DE LOTS

(sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture)

S'il y a plus d'un vendeur ou d'un acquéreur à la transaction ou dans le cas d'échanges, veuillez remplir la section A en **deux** exemplaires. Veuillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété du vendeur.

VENDEUR

Vente/Cession/Donation

Échange (Remplissez la section vendeur pour chacune des parties impliquées.)

Vend	1 ^{er} terrain	2 ^e terrain (si applicable)
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	3 055 698	
	3 055 699	
Superficie [●] totale (hectares)	39,22671	
Superficie [●] cultivée (hectares)	10,7 (Selon site CPTAQ)	
Type de culture	N/A	
Superficie [●] en friche (hectares)	N/A	
Superficie [●] boisée (hectares)	N/A	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière [●]	N/A	
Nombre d'entailles exploitées	N/A	
Principaux bâtiments agricoles	Hangar/grange	
Bâtiment(s) d'habitation	Maison	Année de construction 1944
		Année de construction
Inventaire des animaux	N/A	
Quota/Contingent de production	N/A	Indiquez la quantité
		Indiquez la quantité
Conserve	Partie contiguë au terrain à vendre[●]	
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	3 055 696	
Superficie [●] totale (hectares)	8,00858	
Superficie [●] cultivée (hectares)	2,7 (en 2019, selon site CPTAQ)	
Type de culture		
Superficie [●] en friche (hectares)	N/A	
Superficie [●] boisée (hectares)	N/A	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière [●]	--	
Nombre d'entailles exploitées	--	
Principaux bâtiments agricoles	--	
Bâtiment(s) d'habitation	N/A	Année de construction
		Année de construction
Inventaire des animaux	N/A	
Quota/Contingent de production	N/A	Indiquez la quantité

Veillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété de l'acquéreur.

ACQUÉREUR Si différent du demandeur, indiquez les coordonnées demandées ci-dessous.			
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
La Ferme du chemin du Roy inc. (Emmanuel Gauvin)		4 1 8	7 9 4 2 8 3 2
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
121, chemin des Herbaçaies		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité		Code postal	
Saint-Augustin-de-Desmaures	Province Québec	G 3 A 0 H 8	
Ind. rég.		Télécopieur	
Courriel			

- L'acquéreur n'est pas encore connu.
- Si l'acquéreur possède une ou des propriétés en zone agricole, remplissez le tableau suivant

Possède	Partie contiguë au terrain à vendre
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	
Superficie totale (hectares)	
Superficie cultivée (hectares)	
Type de culture	
Superficie en friche (hectares)	
Superficie boisée (hectares)	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière	
Nombre d'entailles exploitées	
Principaux bâtiments agricoles	
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction
Inventaire des animaux	Année de construction
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité

Vous pouvez également soumettre un document complémentaire expliquant et justifiant le projet soumis, de même que tout autre document que vous jugez pertinent.

SECTION B – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

PARTIE 1 EXPLOITATION DE RESSOURCES, REMBLAIS ET ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE

- 1- Quelle utilisation voulez-vous faire: Carrière Gravière
 Sablière Remblai
 Extraction d'argile Enlèvement de sol arable
- 2- Est-ce qu'il y aura des utilisations connexes à l'exploitation demandée (exemple : concassage, bassin de lavage, recyclage de matériaux, usine de béton, etc.)?
 Non
 Oui, lesquelles :
-
- 3- Pour tous les sites, veuillez produire un plan ou programme de réhabilitation préparé par un agronome.
- 4- Pour tous les nouveaux sites et les agrandissements, expliquez quelles sont les recherches réalisées pour trouver un site qui minimise les impacts sur l'agriculture :
-
- 5- Période pour laquelle l'utilisation est demandée: sablières/gravières/carrières/extraction d'argile/remblais _____ ans.
 enlèvement de sol arable 1 an 2 ans
- 6- Indiquez le numéro de la décision antérieure s'il y a lieu:

Pour toutes les demandes visant la poursuite de travaux ou l'agrandissement d'un site ayant déjà bénéficié d'une autorisation de la Commission, les documents contenant les renseignements additionnels suivants sont requis :

- Les volumes de sol arable entassés (en mètres cube) avec la méthode de calcul.
- Les épaisseurs de sol arable remises en place sur les aires restaurées (en centimètres) avec le plan de sondage.
- Un rapport d'expertise produit par un agronome faisant état du respect des conditions de l'autorisation antérieure est requis s'il avait été prévu à la décision antérieure.

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon la nature de la demande.

		Sablère-gravière de plus de 4 hectares*	Sablère-gravière de 4 hectares et moins*	Remblai de plus de 2 hectares*	Remblai de 2 hectares et moins*	Carrière	Enlèvement de sol arable
1	Plan de localisation	√	√	√	√	√	√
2	Plan topographique	√		√		√	√
3	Stratigraphie	√				√ (matériaux meubles seulement)	√
4	Description du projet		√		√		
5	Description de la couche de sol arable	√		√		√	√

* Afin d'éviter le fractionnement des demandes d'autorisation, la Commission calcule la surface du site selon la somme cumulative des surfaces autorisées ou exploitées sans égard au lot, à la propriété et au réaménagement des parcelles dont l'exploitation est terminée.

1- Plan de localisation

En plus des éléments exigés, ce plan doit indiquer la localisation et la superficie (en hectares) des éléments suivants :

- chemin d'accès;
- aires ouvertes (aires de travail et d'extraction ou de remblai);
- aires réaménagées (recouvertes de sol arable), dans le cas de la poursuite de travaux en cours;
- aires encore intactes, dans le cas de la poursuite de travaux en cours.

Pour plus de détails, veuillez consulter la partie «[Exemples de plan](#)» du [guide](#).

2- Plan topographique

Le document doit être produit par un agronome, un arpenteur-géomètre, un ingénieur ou tout autre professionnel ayant les compétences pertinentes. Il doit comprendre les éléments suivants :

- Le niveau du terrain naturel et le profil final (coupes longitudinales et transversales);
- Le niveau des terrains voisins sur une bande de 20 mètres autour des limites du site demandé;
- La position de la nappe d'eau souterraine et la date d'observation.

3- Stratigraphie

Le document devra présenter le résultat des sondages du sol. Ces résultats permettront de caractériser le sol arable et de déterminer l'épaisseur et la nature du matériau à exploiter. Les résultats fourniront également de l'information quant aux matériaux formant le plancher de l'exploitation.

4- Description du projet

Le document fait la description du projet, en indiquant les problèmes agronomiques à corriger ou l'objectif poursuivi. Les éléments suivants devront être abordés : la finalité et la nature du réaménagement (qu'il soit agricole, forestier ou autre), la topographie, la nécessité d'aménager des pentes et des talus ainsi que la conservation du sol arable.

La présence d'un avis professionnel au dossier, pour expliquer la pertinence et la caractérisation du projet et éventuellement assurer le suivi de la décision, est recommandée.

5- Description de la couche de sol arable

Il faut décrire la couche de sol arable en place : épaisseur et pourcentage de matière organique et fournir une analyse de sol par un laboratoire accrédité.

PARTIE 2 ENTREPOSAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)

1- Votre projet implique-t-il un traitement (exemple : dégrillage, chaulage) ?

Non

Oui, décrivez le traitement : _____

2- Indiquez le cheptel de l'exploitant de la structure d'entreposage :

3- Indiquez les superficies cultivées par l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ hectare(s)

4- Informations sur la structure d'entreposage des MRF :

Nouvelle structure dédiée à l'entreposage des MRF.

Structure existante, indiquez à quelle fin elle est utilisée et, le cas échéant, la date et la raison de son abandon :

Dimension et capacité de la structure : _____

Estimez le volume stocké annuellement (mètres cubes) : _____ mètres cubes/an

5- Destination des MRF :

Estimez le volume de MRF épandu sur les cultures de l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ %

Volume de MRF épandu sur d'autres cultures : _____ %

6- Période durant laquelle l'utilisation est demandée : _____ ans

PARTIE 3 PUIS COMMERCIAUX ET MUNICIPAUX

Veuillez fournir les documents suivants :

1- Recherche de site de moindre impact sur les activités agricoles

Une carte localisant les différents travaux de recherche (par exemple : tirs sismiques, forages exploratoires) réalisés au cours de cette campagne de recherche en eau.

2- Rapport hydrogéologique

Une étude hydrogéologique indiquant les besoins en eau, la vulnérabilité de la nappe phréatique visée pour votre projet (indice DRASTIC), le type d'aquifère exploité, le rayon d'influence de l'ouvrage de captage, les aires de protection exigées en vertu de la réglementation environnementale, les superficies cultivées et bâtiments agricoles (structures d'entreposage de fumier ou de lisier) à l'intérieur des aires de protection précitées.

Le rapport hydrogéologique doit aussi faire état de l'effet du puisage sur l'utilisation des terres agricoles et des élevages compris dans l'aire d'influence.

L'étude doit aussi comprendre des analyses d'eau permettant d'évaluer la contamination pouvant être d'origine agricole de l'aquifère comme les nitrates, les nitrites et les bactéries.

SECTION C – COUPE D'ÉRABLES DANS UNE ÉRABLIÈRE ●

Type de coupe: Coupe partielle Coupe totale

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon le type de coupe.

		Coupe partielle (par exemple : éclaircie précommerciale, jardinage, coupe avec protection des petites tiges, etc.)	Coupe totale
1	Prescription forestière	√	
2	Diagnostic forestier		√
3	Évaluation des conséquences		√

1- Prescription forestière

La prescription forestière est signée par un ingénieur forestier et elle comprend :

- l'objectif du traitement;
- la prescription;
- les surfaces terrières initiales et résiduelles par essence et selon la classification MSCR;
- le nombre d'entailles initiales par hectare et le nombre d'entailles résiduelles.

2- Diagnostic forestier

Signé par un ingénieur forestier, il s'agit du diagnostic forestier de l'ensemble du peuplement acéricole affecté par le projet et l'objectif du traitement. Ce diagnostic doit inclure un inventaire forestier établissant la surface terrière par essence selon la classification MSCR et le nombre d'entailles par hectare.

3- Évaluation des conséquences

Signée par un ingénieur forestier, elle constitue une évaluation des conséquences de la coupe sur les peuplements acéricoles adjacents, s'il s'agit d'une coupe totale.

ANNEXE : IDENTIFICATION

1 IDENTIFICATION


<input type="checkbox"/> Demandeur <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire	
Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég. Téléphone (travail)
La Ferme du chemin du Roy inc. (Emmanuel Gauvin)	5 1 8 7 9 4 2 8 3 2
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Poste
121, chemin des Herbaçaies	Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité Province Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Saint-Augustin-de-Desmaures Québec G 3 A 0 H 8	
Courriel	
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande	
Lot 3 055 698 et 3 055 699	Cadastre du Québec
Lot _____	Cadastre _____

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire	
Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég. Téléphone (travail)
	Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité Province Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel	
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande	
Lot _____	Cadastre _____
Lot _____	Cadastre _____

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire	
Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég. Téléphone (travail)
	Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité Province Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel	
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande	
Lot _____	Cadastre _____
Lot _____	Cadastre _____

Note : Copiez cette annexe si nécessaire.


Réservé à la Commission

NOTE : Avant de remplir ce document, veuillez consulter le [guide](#).
Le pictogramme  renvoie à la partie « lexicque » du [guide](#).

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

1 IDENTIFICATION

<input checked="" type="checkbox"/> Demandeur		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe	
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég. Téléphone (résidence)	
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég. Téléphone (travail)	
Lépine-Cloutier Ltée (Yvan Rodrigue)		4 1 8 5 7 0 6 4 0 6	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
9255, boulevard De L'Ormiere		Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)	
Ville, village ou municipalité		Code postal	
Québec	Province Québec	G 2 B 3 K 2	Ind. rég. Télécopieur
Courriel			
yrodrigue@athos.ca			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot	3 055 696	Cadastre	du Québec
Lot	3 055 698 et 3 055 699 (Lots déjà cédés)	Cadastre	du Québec

<input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire 		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe	
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég. Téléphone (résidence)	
Lyes Arfa			
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég. Téléphone (travail)	
Stein Monast s.e.n.c.r.l.		4 1 8 6 4 0 4 4 0 9	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
70, Dalhousie, suite 300		Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)	
Ville, village ou municipalité		Code postal	
Québec	Province Québec	G 1 K 4 B 2	Ind. rég. Télécopieur
Courriel		4 1 8 5 2 3 5 3 9 1	
Lyes.Arfa@SteinMonast.ca			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot		Cadastre	
Lot		Cadastre	

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Décrivez la nature du projet faisant l'objet de votre demande

Le Demandeur souhaite obtenir une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'autoriser a posteriori l'aliénation des lots 3 055 698 et 3 055 699 du Cadastre du Québec, et ce, même s'il a conservé un droit d'aliénation sur un lot contigu (3 055 696) au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le tout tel que plus amplement décrit dans les onglets B et C du présent dossier de demande.

2.2 Précisez toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation de votre projet

- Aliénation/Lotissement • Coupe d'érables dans une érablière • Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture •
 Enlèvement de sol arable • Inclusion •

2.3 Complétez la ou les section(s) correspondant à votre situation sinon passez au point 3

- Aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lots • (morcellement d'un lot ou d'un ensemble de lots, vente, achat, échange ou don d'un terrain), sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture → [Section A](#)
 Utilisation à une fin autre que l'agriculture •
 Exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable • → [Section B, partie 1](#)
 Entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) → [Section B, partie 2](#)
 Puits commerciaux et municipaux → [Section B, partie 3](#)
 Coupe d'érables dans une érablière • → [Section C](#)

3 DESCRIPTION DES LOTS

3.1 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Superficie (ha)	Municipalité
3 055 698		Québec (c.f. Portneuf)	19,7892	Saint-Augustin-de-Desmaures
3 055 699		Québec (c.f. Portneuf)	19,4375	Saint-Augustin-de-Desmaures

Superficie • visée par la demande 39,2267 hectare(s)

Superficie • totale de la propriété 47,2353 hectare(s)

3.2 Utilisation actuelle du (des) lot(s) visé(s) par la demande (agricole ou autre qu'agricole)

<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation agricole	Superficie •	<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation autre qu'agricole •	Superficie •
Culture/Friche	<u>10,7000</u> hectare(s)	N/A	_____ hectare(s)
Boisé sans érables	_____ hectare(s)	_____	_____ hectare(s)
Boisé avec érables	_____ hectare(s)	_____	_____ hectare(s)
Superficie totale	<u>10,7000</u> hectare(s)	Superficie totale	_____ hectare(s)

Si les lots visés comportent des bâtiments ou ouvrages, veuillez remplir le tableau 3.3.

3.3 Description des bâtiments et ouvrages existants sur le (les) lot(s) visé(s) par la demande

Lot/Rang	Bâtiments/Ouvrages existants	Date de construction	Utilisation actuelle	Date de début de l'utilisation actuelle
3 055 698	Maison unifamiliale	1944	N/A	N/A
--	Hangar/grange	--	--	--

3.4 Identification d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole dans le cas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture

Note en lien avec la section 3.2 : La superficie de la partie Boisé sans érables et de la partie boisé avec érable n'était pas disponible; pour ce qui des superficies de culture/friche, elle ont été obtenue via le site de la CPTAQ.

MISE EN GARDE : L'ouverture du dossier sera effectuée sur réception de la documentation complète. Un dossier incomplet, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retourné à l'expéditeur.

4 ATTESTATION

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées: Lyes Arfa

Demandeur

Propriétaire

Mandataire

Fait à Québec

Date:

2	0	2	0	0	9	3	0
		A			M		J

Signature Lyes Arfa

Signature numérique de Lyes Arfa
Date : 2020.10.01 10:57:51 -04'00'

PARTIE À REMPLIR PAR LA MUNICIPALITÉ

Nom du demandeur: Lépine-Cloutier Ltée

5 CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

- a) Le règlement de zonage de la municipalité est-il en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC? Oui Non
- b) Le projet est-il conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
 Si non, existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? Oui Non
- c) Ce projet de règlement adopté fait-il l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté métropolitaine indiquant que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
 Si oui, annexe une copie du projet de règlement adopté et l'avis de conformité de la MRC ou de la communauté métropolitaine. À défaut de fournir ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.
- d) Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, l'objet de la demande constitue-t-il un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevages? Oui Non
- e) Dans le cas d'une nouvelle utilisation résidentielle ou d'un agrandissement d'une utilisation résidentielle en vertu de votre règlement de lotissement en vigueur:
 Indiquez la superficie minimale requise pour cette utilisation _____ mètre(s) carré(s)
 Indiquez le frontage minimal requis pour cette utilisation _____ mètre(s)
- f) L'emplacement visé est-il présentement desservi par:

Un service d'aqueduc? Oui Non Date d'adoption du règlement:

1	0	2	2	0	0	8
				A	M	J

Un service d'égout sanitaire? Oui Non Date d'adoption du règlement:

				A	M	J

6 DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

6.1 Inventaire

Dans le cas d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture, veuillez compléter l'inventaire de tous les bâtiments agricoles vacants ou non se situant dans un rayon de 500 mètres de l'emplacement visé par la présente demande d'autorisation. Si aucun bâtiment agricole n'est présent dans un tel rayon, veuillez indiquer la distance du bâtiment agricole le plus rapproché.

Type de bâtiment ou d'élevage	Unités animales	Distance de l'usage projeté (mètres)
N/A		

6.2 Description de l'utilisation actuelle du (des) lot(s) voisin(s)

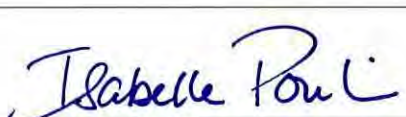
Au nord de l'emplacement visé:
Cimetière
Terres en culture

Au sud de l'emplacement visé:
Terres en culture
Résidences

À l'est de l'emplacement visé:
Terres en culture
Résidences

À l'ouest de l'emplacement visé:
Terres en culture
Résidences

7 IDENTIFICATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL

<input type="checkbox"/> Inspecteur	<input type="checkbox"/> Greffier	<input type="checkbox"/> Secrétaire-trésorier	<input checked="" type="checkbox"/> Autre: <u>Technicienne en urbanisme</u>																
Nom et prénom en lettres moulées Poulin Isabelle																			
Ville, village ou municipalité Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures		Ind. rég. Téléphone (travail) 4 1 8 8 7 8 4 6 6 2																	
		Poste 5 4 0 5																	
Courriel isabelle.poulin@vsad.ca		Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)																	
Date: <table border="1"><tr><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>0</td><td>8</td></tr><tr><td>A</td><td></td><td>M</td><td></td><td>J</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>		2	0	2	0	0	3	0	8	A		M		J				Signature 	
2	0	2	0	0	3	0	8												
A		M		J															

Détachez, remplissez et envoyez une copie à la Commission sur réception du dossier.

Numéro de dossier à la municipalité : _____ Date de réception de la demande:

A	M	J								

8 ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER À LA MUNICIPALITÉ

<input type="checkbox"/> Demandeur		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe	
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég. Téléphone (résidence)	
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég. Téléphone (travail)	
Lépine-Cloutier Ltée (Yvan Rodrigue)		4 1 8 5 7 0 6 4 0 6	
N° rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
9255, boulevard De L'Ormiere		Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)	
Ville, village ou municipalité		Ind. rég. Télécopieur	
Québec		G 2 B 3 K 2	
Province Québec			
Code postal			
Courriel			
yrodrigue@athos.ca			

<input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe	
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég. Téléphone (résidence)	
Lyes Arfa			
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég. Téléphone (travail)	
Stein Monast s.e.n.c.r.l.		4 1 8 6 4 0 4 4 0 9	
N° rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
70, Dalhousie, suite 300		Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)	
Ville, village ou municipalité		Ind. rég. Télécopieur	
Québec		G 1 K 4 B 2	
Province Québec			
Code postal			
Courriel			
Lyes.Arfa@steinmonast.ca			

8.1 Description du projet

8.2 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Municipalité
Superficie visée par la demande _____ hectare(s)			

Nom et prénom en lettres moulées : _____																						
Fait à _____	Date: <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 15px; height: 15px;"></td><td style="width: 15px; height: 15px;"></td><td style="width: 15px; height: 15px;"></td><td style="width: 15px; height: 15px;"></td><td style="width: 15px; height: 15px;"></td><td style="width: 15px; height: 15px;"></td><td style="width: 15px; height: 15px;"></td><td style="width: 15px; height: 15px;"></td><td style="width: 15px; height: 15px;"></td><td style="width: 15px; height: 15px;"></td></tr><tr><td style="text-align: center;">A</td><td style="text-align: center;">M</td><td style="text-align: center;">J</td><td colspan="6"></td><td></td><td></td></tr></table> Signature _____											A	M	J								
A	M	J																				

L'original de l'accusé de réception est transmis au demandeur et une copie conforme est remise à la Commission.

SECTION A – ALIÉNATION D'UN LOT OU D'UN ENSEMBLE DE LOTS

(sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture)

S'il y a plus d'un vendeur ou d'un acquéreur à la transaction ou dans le cas d'échanges, veuillez remplir la section A en **deux** exemplaires. Veuillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété du vendeur.

VENDEUR

Vente/Cession/Donation

Échange (Remplissez la section vendeur pour chacune des parties impliquées.)

Vend	1 ^{er} terrain	2 ^e terrain (si applicable)
Lot(s) ou partie de lot(s) / Rang(s)	3 055 698	
	3 055 699	
Superficie [●] totale (hectares)	39,22671	
Superficie [●] cultivée (hectares)	10,7 (Selon site CPTAQ)	
Type de culture	N/A	
Superficie [●] en friche (hectares)	N/A	
Superficie [●] boisée (hectares)	N/A	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière [●]	N/A	
Nombre d'entailles exploitées	N/A	
Principaux bâtiments agricoles	Hangar/grange	
Bâtiment(s) d'habitation	Maison	Année de construction 1944
		Année de construction
Inventaire des animaux	N/A	
Quota/Contingent de production	N/A	Indiquez la quantité
		Indiquez la quantité
Conserve	Partie contiguë au terrain à vendre [●]	
Lot(s) ou partie de lot(s) / Rang(s)	3 055 696	
Superficie [●] totale (hectares)	8,00858	
Superficie [●] cultivée (hectares)	2,7 (en 2019, selon site CPTAQ)	
Type de culture		
Superficie [●] en friche (hectares)	N/A	
Superficie [●] boisée (hectares)	N/A	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière [●]	--	
Nombre d'entailles exploitées	--	
Principaux bâtiments agricoles	--	
	--	
Bâtiment(s) d'habitation	N/A	Année de construction
		Année de construction
Inventaire des animaux	N/A	
Quota/Contingent de production	N/A	Indiquez la quantité

Veuillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété de l'acquéreur.

ACQUÉREUR Si différent du demandeur, indiquez les coordonnées demandées ci-dessous.			
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
La Ferme du chemin du Roy inc. (Emmanuel Gauvin)		4 1 8	7 9 4 2 8 3 2
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
121, chemin des Herbaçages		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité		Code postal	
Saint-Augustin-de-Desmaures	Province Québec	G 3 A 0 H 8	Ind. rég.
Courriel		Télécopieur	

L'acquéreur n'est pas encore connu.

Si l'acquéreur possède une ou des propriétés en zone agricole, remplissez le tableau suivant

Possède	Partie contiguë au terrain à vendre [•]
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	
Superficie [•] totale (hectares)	
Superficie [•] cultivée (hectares)	
Type de culture	
Superficie [•] en friche (hectares)	
Superficie [•] boisée (hectares)	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière [•]	
Nombre d'entailles exploitées	
Principaux bâtiments agricoles	
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction
Inventaire des animaux	Année de construction
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité

Vous pouvez également soumettre un document complémentaire expliquant et justifiant le projet soumis, de même que tout autre document que vous jugez pertinent.

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon la nature de la demande.

		Sablère-gravière de plus de 4 hectares*	Sablère-gravière de 4 hectares et moins*	Remblai de plus de 2 hectares*	Remblai de 2 hectares et moins*	Carrière	Enlèvement de sol arable
1	Plan de localisation	√	√	√	√	√	√
2	Plan topographique	√		√		√	√
3	Stratigraphie	√				√ (matériaux meubles seulement)	√
4	Description du projet		√		√		
5	Description de la couche de sol arable	√		√		√	√

* Afin d'éviter le fractionnement des demandes d'autorisation, la Commission calcule la surface du site selon la somme cumulative des surfaces autorisées ou exploitées sans égard au lot, à la propriété et au réaménagement des parcelles dont l'exploitation est terminée.

1- Plan de localisation

En plus des éléments exigés, ce plan doit indiquer la localisation et la superficie (en hectares) des éléments suivants :

- chemin d'accès;
- aires ouvertes (aires de travail et d'extraction ou de remblai);
- aires réaménagées (recouvertes de sol arable), dans le cas de la poursuite de travaux en cours;
- aires encore intactes, dans le cas de la poursuite de travaux en cours.

Pour plus de détails, veuillez consulter la partie «Exemples de plan» du guide.

2- Plan topographique

Le document doit être produit par un agronome, un arpenteur-géomètre, un ingénieur ou tout autre professionnel ayant les compétences pertinentes. Il doit comprendre les éléments suivants :

- Le niveau du terrain naturel et le profil final (coupes longitudinales et transversales);
- Le niveau des terrains voisins sur une bande de 20 mètres autour des limites du site demandé;
- La position de la nappe d'eau souterraine et la date d'observation.

3- Stratigraphie

Le document devra présenter le résultat des sondages du sol. Ces résultats permettront de caractériser le sol arable et de déterminer l'épaisseur et la nature du matériau à exploiter. Les résultats fourniront également de l'information quant aux matériaux formant le plancher de l'exploitation.

4- Description du projet

Le document fait la description du projet, en indiquant les problèmes agronomiques à corriger ou l'objectif poursuivi. Les éléments suivants devront être abordés : la finalité et la nature du réaménagement (qu'il soit agricole, forestier ou autre), la topographie, la nécessité d'aménager des pentes et des talus ainsi que la conservation du sol arable.

La présence d'un avis professionnel au dossier, pour expliquer la pertinence et la caractérisation du projet et éventuellement assurer le suivi de la décision, est recommandée.

5- Description de la couche de sol arable

Il faut décrire la couche de sol arable en place : épaisseur et pourcentage de matière organique et fournir une analyse de sol par un laboratoire accrédité.

PARTIE 2 ENTREPOSAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)

1- Votre projet implique-t-il un traitement (exemple : dégrillage, chaulage) ?

Non

Oui, décrivez le traitement: _____

2- Indiquez le cheptel de l'exploitant de la structure d'entreposage :

3- Indiquez les superficies cultivées par l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ hectare(s)

4- Informations sur la structure d'entreposage des MRF :

Nouvelle structure dédiée à l'entreposage des MRF.

Structure existante, indiquez à quelle fin elle est utilisée et, le cas échéant, la date et la raison de son abandon :

Dimension et capacité de la structure : _____

Estimez le volume stocké annuellement (mètres cubes) : _____ mètres cubes/an

5- Destination des MRF :

Estimez le volume de MRF épandu sur les cultures de l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ %

Volume de MRF épandu sur d'autres cultures : _____ %

6- Période durant laquelle l'utilisation est demandée : _____ ans

PARTIE 3 PUIITS COMMERCIAUX ET MUNICIPAUX

Veuillez fournir les documents suivants :

1- Recherche de site de moindre impact sur les activités agricoles

Une carte localisant les différents travaux de recherche (par exemple : tirs sismiques, forages exploratoires) réalisés au cours de cette campagne de recherche en eau.

2- Rapport hydrogéologique

Une étude hydrogéologique indiquant les besoins en eau, la vulnérabilité de la nappe phréatique visée pour votre projet (indice DRASTIC), le type d'aquifère exploité, le rayon d'influence de l'ouvrage de captage, les aires de protection exigées en vertu de la réglementation environnementale, les superficies cultivées et bâtiments agricoles (structures d'entreposage de fumier ou de lisier) à l'intérieur des aires de protection précitées.

Le rapport hydrogéologique doit aussi faire état de l'effet du puisage sur l'utilisation des terres agricoles et des élevages compris dans l'aire d'influence.

L'étude doit aussi comprendre des analyses d'eau permettant d'évaluer la contamination pouvant être d'origine agricole de l'aquifère comme les nitrates, les nitrites et les bactéries.

SECTION C – COUPE D'ÉRABLES DANS UNE ÉRABLIÈRE ●

Type de coupe: Coupe partielle Coupe totale

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon le type de coupe.

		Coupe partielle (par exemple : éclaircie précommerciale, jardinage, coupe avec protection des petites tiges, etc.)	Coupe totale
1	Prescription forestière	√	
2	Diagnostic forestier		√
3	Évaluation des conséquences		√

1- Prescription forestière

La prescription forestière est signée par un ingénieur forestier et elle comprend :

- l'objectif du traitement;
- la prescription;
- les surfaces terrières initiales et résiduelles par essence et selon la classification MSCR;
- le nombre d'entailles initiales par hectare et le nombre d'entailles résiduelles.

2- Diagnostic forestier

Signé par un ingénieur forestier, il s'agit du diagnostic forestier de l'ensemble du peuplement acéricole affecté par le projet et l'objectif du traitement. Ce diagnostic doit inclure un inventaire forestier établissant la surface terrière par essence selon la classification MSCR et le nombre d'entailles par hectare.

3- Évaluation des conséquences

Signée par un ingénieur forestier, elle constitue une évaluation des conséquences de la coupe sur les peuplements acéricoles adjacents, s'il s'agit d'une coupe totale.

ANNEXE : IDENTIFICATION

1 IDENTIFICATION

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire [•]			
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
		Poste	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot _____	Cadastre _____		
Lot _____	Cadastre _____		

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire [•]			
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
		Poste	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot _____	Cadastre _____		
Lot _____	Cadastre _____		

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire [•]			
Nom et prénom en lettres moulées		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
		Poste	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot _____	Cadastre _____		
Lot _____	Cadastre _____		

Note : Copiez cette annexe si nécessaire.

